

# **ASSEMBLEE DE MARTINIQUE**

# PROCÈS-VERBAL SEANCE DU 3 JUILLET 2019

# **SOMMAIRE**

ORDRE DU JOUR	3
PRESENCES	Erreur ! Signet non défini.
SÉANCE DU 3 JUILLET 2019	5
INDEX DES INTERVENTIONS	84

## **ASSEMBLÉE DE MARTINIQUE**

**SÉANCE DU MERCREDI 3 JUILLET 2019** 

Salle Camille DARSIERES

9 H 30

### **ORDRE DU JOUR**

LE PLAN DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DE LA MARTINIQUE POUR LA PERIODE 2019 – 2033

LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2019 - 2022 :

- FAVORISER LE BIEN ETRE ET L'EPANOUISSEMENT DE LA POPULATION
- INVESTIR DANS LES FILIERES PORTEUSES
- AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET L'ACCESSESSIBILITE DU TERRITOIRE

## **PRÉSENCES**

#### **LE MERCREDI 3 JUILLET 2019**

#### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE

ETAIENT PRESENTS: Le Président de l'Assemblée de Martinique Claude LISE, et Mesdames, Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Kora BERNABE, Belfort BIROTA, Michelle BONNAIRE, Joachim BOUQUETY, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Charles JOSEPH-ANGELIQUE, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Nadia LIMIER, Fred LORDINOT, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Lucien RANGON, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Patricia TELLE, Marie-Frantz TINOT, Marie-France TOUL, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Catherine CONCONNE, Jean-Claude DUVERGER (procuration à Félix CATHERINE), Marie-Line LESDEMA (procuration à Georges CLEON), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Marie-France TOUL), Charles-André MENCE, Karine MOUSSEAU (procuration à Yan MONPLAISIR), Marius NARCISSOT (procuration à Francine CARIUS), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Charles JOSEPH-ANGELIQUE), Louise TELLE (procuration à Jean-Philippe NILOR), Sandra VALENTIN (procuration à David ZOBDA).

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>Assistaient à la séance</u>: Le Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE et Mesdames et Messieurs Louis BOUTRIN, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, TE, Aurélie NELLA, Sylvia SAITHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

#### ASSEMBLEE PLENIERE DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

#### **SÉANCE DU 3 JUILLET 2019**

#### Salle Camille DARSIERES

(Début de la séance à 10h40)

#### M. le Président Claude LISE

Collègues, installez-vous. Je demande le silence. Monsieur PRIAM va procéder à l'appel. Est-ce que vous pouvez demander aux collègues qui sont encore à l'extérieur de bien vouloir entrer, parce là, nous avons déjà beaucoup de retard. Et j'aimerais bien que nous commencions l'appel. Il n'y a personne? Bien, Monsieur PRIAM va procéder à l'appel.

(M. Christophe PRIAM procède à l'appel.)

#### M. Christophe PRIAM

Président, vous avez le quorum requis.

#### M. le Président Claude LISE

Nous avons le quorum. Je déclare la séance ouverte. Mes chers collègues notre réunion a été convoquée, vous le savez, selon la procédure d'urgence. Alors j'ai quand même omis une formalité, il faut que vous désigniez un ou une secrétaire de séance. Qui se dévoue ? Une ou un secrétaire de séance. Collègue BONNAIRE. Il n'y a pas d'opposition donc la collègue BONNAIRE est élue Secrétaire de la séance plénière. Alors, je disais que notre réunion a été convoquée selon la procédure d'urgence. Il s'agit d'examiner une question importante, comme vous le savez, qui se décompose en deux volets. Il s'agit du Plan de convergence et de transformation de la Martinique pour la période 2019 2033, c'est-à-dire une période de 14 ans, et du Contrat de convergence et de transformation 2019-2022. Le Premier ministre a annoncé le 12 juin 2019, que la signature des contrats de convergence et de transformation avec les collectivités ultramarines interviendrait avant le 14 juillet 2019. Depuis, le représentant local de l'État a fait savoir au Président du Conseil Exécutif et au Président de l'Assemblée que cette formalité concernant notre territoire interviendrait le 8 juillet 2019, c'est-à-dire lundi. C'est ce qui explique l'urgence puisqu'il faut que le Président du Conseil Exécutif aille signer le document. C'est ce qui explique l'urgence et qui justifie donc la convocation dans notre réunion dans ces conditions. Alors beaucoup de collègues ont trouvé que les délais étaient très courts sur une question aussi importante. C'est vrai, mais je tiens à préciser, pour ma part, que je n'ai été informé de la nécessité de convoquer la présente réunion que le 21 juin, c'est-à-dire au cours de la plénière de vendredi passé. Donc, le 21 juin, et j'ai fait le maximum pour, dès le lundi suivant, c'est-à-dire le 24, vous faire parvenir par mail l'essentiel des documents. Et j'ai adressé, dès le lundi 24, une convocation à chacune et à chacun d'entre vous. Alors, bien entendu, je dois vous demander de vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence. C'est la loi. Donc, j'interroge l'Assemblée. Y a-t-il des collègues qui sont contre la prise en compte de ces deux questions importantes en procédure d'urgence ? Personne ? Il n'y a pas d'abstentions ? Donc...

#### M. David ZOBDA

On s'abstient.

#### M. le Président Claude LISE

Comment ? Il y a des abstentions ? Bien oui, mais vous n'aviez pas levé... Bon, on va compter. Ce sont les abstentions sur la prise en compte de l'urgence. Donc, je demande à Monsieur PRIAM, de bien vouloir noter les abstentions en tenant compte des procurations. Est-ce qu'il y a des procurations qui ne sont pas déposées ? Qui a procuration ? Oui, mais il faut qu'elles soient déposées. Elles sont déposées ? Donc, avec les procurations, 13 abstentions. Donc, pour tous les autres collègues, il n'y a pas de collègues qui ne prennent pas part au vote.

VOTE
Contre ? (0)
Abstention ? (13)
Pour (23)
Adopté à l'unanimité.

Donc, la prise en compte de ces deux dossiers est donc décidée par une majorité de l'Assemblée, et par conséquent, je vous annonce que le rapport sera examiné à la suite, d'une part d'une intervention qu'a demandé à faire le Président du Conseil Exécutif, et ensuite, il y aura une introduction par le Conseiller exécutif, notre collègue Miguel LAVENTURE. Avant de leur passer la parole. Je vous indique un peu comment les choses vont se dérouler. Dans un premier temps, après l'intervention du Président du Conseil Exécutif et l'intervention du Conseiller exécutif rapporteur, je donnerai la parole aux 3 représentants des groupes de commissions qui ont été constitués. Puisque vous savez comme nous avions très peu de temps, si j'avais laissé les choses se dérouler comme d'habitude, je suis à peu près certain qu'on aurait eu très peu de commissions en état de donner un avis, de se réunir, de donner un avis avant la plénière. Donc j'ai proposé, d'ailleurs on n'a pas pu tenir de bureau formellement, mais j'ai consulté de manière informelle les membres du bureau, parce que normalement la loi prévoit qu'il faut réunir le bureau avant une plénière. Mais on est dans des conditions exceptionnelles, j'ai donc procédé selon des modalités exceptionnelles et par conséquent j'ai estimé, pour essayer quand même de faire en sorte que l'Assemblée plénière puisse se prononcer, si possible en connaissance de cause. J'ai proposé la réunion des commissions par groupe. Donc j'ai constitué 3 groupes 1, 2 et 3. Je vous dis un peu comment nous avons établi les groupes. Le groupe numéro 1 qui s'est tenu, alors c'était le jeudi, jeudi dernier. Alors jeudi matin, ce groupe comportait les commissions BTP, Finances, Affaires juridiques, Affaires européennes et Sport. Le deuxième groupe s'est réuni toujours jeudi dans l'après-midi avec commission des Affaires sociales, commission de la Santé, Education, Formation, insertion, Culture et logement. Et le lendemain vendredi matin, le troisième groupe s'est réuni avec commission Politique de la Mer, Développement durable, Développement économique, Développement agricole et Transport. Voilà les 3 groupes. Donc j'ai demandé que chacun de ces 3 groupes désigne un porte-parole, et je donnerai donc la parole à chacun de ces porte-paroles des 3 groupes. Ensuite, bien entendu, je donnerai quand même la parole aux Présidents de commissions qui souhaitent intervenir, même s'ils n'ont pas réuni formellement leur commission, mais en tant que Président de commission je pense qu'il est normal qu'ils aient la possibilité de donner leur position et ensuite, le débat sera ouvert sur l'ensemble des deux questions. Simplement je propose qu'il y ait une durée maximale de 5 minutes par intervention. On a largement le temps de définir une position en 5 minutes, de manière à ce que le maximum d'élus puisse intervenir, et que nous ne dépassions pas la journée, puisque nous sommes convoqués sur une journée. Et vous savez que j'ai un théorème qui se trouve malheureusement souvent justifié selon lequel la durée d'une plénière est inversement professionnelle à la longueur de l'ordre du jour. Donc essayons de faire démentir ce théorème. J'ai aussi à vous dire, que normalement le CESESEM doit sur toute question d'ordre budgétaire, et là on a un plan qui concerne 3 ans, une sorte de contrat de plan de 3 ans, et donc le CESESEM devrait intervenir. Mais j'ai été destinataire ainsi que le Président du Conseil Exécutif d'un courrier du Président du CESESEM que je vous lis. Alors, à l'un et à l'autre il dit la chose suivante. « Monsieur le Président, vous avez saisi le CESESEM au sujet du Plan de convergence, et je vous en remercie. Toutefois, au regard du délai trop court dont nous disposons avant la date de la plénière de Martinique, fixée le 3 juillet 2019, et de l'effectif réduit de nos équipes administratives que nous ne parvenons pas à renforcer malgré nos efforts, les instances du CESESEM ne pourront, et je le regrette, se réunir pour élaborer un avis. Je vous prie d'agréer Monsieur le Président l'expression de ma considération distinguée ». Et ce courrier date du 26 juin 2019. Voilà, donc il fallait que je précise également cela. Il n'y aura pas donc de rapport du CESESEM. Après avoir dit tout cela, et avant de débuter nos travaux, je vais donc passer la parole au...

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président, je souhaite avoir la parole s'il vous plaît, en tant que Viceprésident de l'Assemblée.

#### M. le Président Claude LISE

Comment? Pour un point d'ordre?

#### **M. Fred LORDINOT**

Oui, Monsieur le Président.

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif très chers collègues. Je voudrais par cette intervention noter la protestation formelle du groupe de l'Opposition sur la manière dont les choses sont conduites aujourd'hui. En effet, vous avez Monsieur le Président consulté les membres du bureau, en tout cas, j'ai été consulté par votre collaboratrice pour donner au nom du groupe, un accord sur la tenue de cette séance, puisqu'il faut signer le document avec l'État, vous l'avez dit, avant lundi prochain 8 juillet. Toutefois, nous sommes surpris d'apprendre aujourd'hui le déroulé de cette séance. D'abord intervention du Président du Conseil Exécutif c'est son droit, ensuite intervention d'un second membre du Conseil Exécutif, là encore on peut s'interroger sur l'utilité de cette intervention, ensuite trois membres de la Majorité prendront la parole sur des commissions qui ont été décidées sans l'aval de l'Assemblée, en tout cas pas l'aval de l'Opposition, et du Vice-président qui représente l'Opposition, moi-même, et ensuite des membres de commission de la Majorité puisque vous avez décidé en début de la mandature qu'il n'y aurait pas de membres de l'Opposition qui serait à la présidence de commission. Donc nous entendrons, si je comprends bien, au moins 6 ou 7 personnes de la Majorité, et puis ensuite on nous dit et bien vous aurez 5 minutes pour vous exprimer. Si vous voulez tronquer le débat, vous pouvez le faire son nous. La question c'est de savoir à quel moment on va décider d'associer l'Opposition et de respecter les droits de l'Assemblée. C'est tellement vrai qu'aujourd'hui nous n'avons pas d'avis du Conseil économique. Il n'y a pas d'avis, pourquoi sur un document qui nous engage pour 14 ans, plus de 800 millions, près de 900 millions d'euros, et on nous dit qu'on organise un débat de la sorte. Mais la Guadeloupe, très chers collègues, a signé son contrat le 31 décembre 2018. La procédure, elle était connue. Donc nous nous retrouvons devant un fait accompli, devant le fait du prince. Et je vous signale aussi que votre majorité a mis en œuvre le contrat de plan État-Région-Département signé par l'ancienne présidente du Conseil Général, signé par l'ancien président du Conseil Régional, signé par l'ancien Préfet. Ce contrat a été signé, de mémoire le 15 novembre 2015, et vous êtes arrivés ici le 18 décembre 2015. Donc, c'est vous qui l'avez mis en œuvre. Et nous ne disposons d'aucun élément de bilan sur ce contrat État-Région-Département. Nous ne disposons pas de ce bilan. Comment expliquer que dans l'urgence vous nous dites aujourd'hui prenez une décision qui va engager le pays pour au moins deux décennies ? Donc vous comprenez bien que nous avons décidé, par respect pour l'Assemblée, par respect pour l'opinion martiniquaise, par respect pour les 71 000 électeurs qui ont voté pour nous, de participer à ce débat, et de donner notre contribution. Mais nous savons aussi, parce que j'ai interrogé au début d'une commission où je suis venu, nous savons que nous ne pourrons pas faire d'amendement à ce document. Que ce document vous n'allez pas le modifier. Donc nous allons juste pour faire valoir notre position, et dire aux martiniquais ce que nous pensons de ce document, nous allons intervenir. Mais je dois vous dire que cette procédure, elle est tout simplement inacceptable, et j'espère que le temps de parole sera équilibré après l'intervention des 7 membres de la Majorité. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Bien collègue tu me donneras déjà acte du fait que je t'ai laissé parler avant même qu'on ait introduit les débats. Enfin, tu as déjà fait une intervention de fond. Ceci étant, et comme je tiens absolument à ce que les choses, même quand on est dans l'exceptionnel, se déroulent de manière démocratique, si le groupe de l'Opposition désigne un représentant pour faire une intervention générale, au moment du débat, moi je suis tout à fait d'accord pour donner la parole à un représentant de l'Opposition, en dehors des interventions ponctuelles de chacun. C'est tout à fait possible. Moi je suis tout à fait d'accord pour cela. Cela étant je voudrais quand même te dire et sans polémique aucune, que personnellement, moi aussi je suis gêné par le fait d'avoir été obligé de réunir une plénière dans ces conditions-là. Mais, collègue LORDINOT, je te signale que c'est le gouvernement qui a choisi de procéder de cette manière-là. Bien, écoute, nous sommes dans une procédure, il ne m'a pas semblé que c'est nous qui avons demandé que ça se déroule comme ça. Ce n'est pas nous qui avons demandé à interférer sur un contrat de plan qui n'est pas terminé, etc. Donc il ne faut pas quand même tout mettre sur la Majorité ici, et ses responsables. Je tenais quand même à le dire. Puisque moi-même je suis mal à l'aise dans la démarche, mais je n'en porte pas la responsabilité, et je ne souhaite pas du tout endosser la responsabilité. Donc collègue ADENET pour un point d'ordre aussi.

#### M. Lucien ADENET

Oui, oui c'est un point d'ordre. Merci Président. Je voudrais, Président, d'abord saluer tous mes collègues, toutes les personnes qui nous écoutent, qui nous regardent. Mais je voudrais que tu rappelles à l'ordre un peu le collègue LORDINOT. Ce n'est pas parce que le collègue LORDINOT est Vice-président de l'Assemblée qu'il doit intervenir à tout bout de champ, à tout moment sur tout et rien. Donc je suis un élu de l'Assemblée, au même titre que le collègue LORDINOT. Donc ce n'est pas son titre de 4e Vice-président qui lui donne un avantage sur moi, qui lui donne un avantage sur les autres élus. Donc je crois que ce collègue pollue nos débats régulièrement, donc il faut que les règles soient les mêmes pour tous les élus de cette Assemblée. Donc c'est ce que je voulais dire tout simplement.

#### M. le Président Claude LISE

Moi je crois que les règles sont les mêmes enfin, je m'efforce de faire en sorte que les choses se passent normalement. Il a demandé un point d'ordre, il a eu droit à son point d'ordre. Tu l'as demandé tu as eu droit à ton point d'ordre. Et les Vice-présidents n'ont pas d'avantage particulier, mais ils n'ont pas non plus moins de droit que les autres. Donc il faut aussi que chacun accepte les contradictions dès que cela se déroule correctement. Et je souhaite qu'on évite, si vous voulez que notre séance se déroule bien, qu'on évite de stigmatiser les positions. Chacun a le droit d'avoir sa position, et qu'il n'y a pas d'attaque personnelle. Essayons d'éviter de nommer les gens, sauf si on ne peut pas faire autrement. Parce que sinon nous allons passer notre temps aujourd'hui et vous allez illustrer mon fameux théorème. On sera là à 10h du soir, et on n'aura pas dit tellement de choses de fond pour autant. Donc collègue LORDINOT tu réagis parce que tu as été nommé.

#### **M. Fred LORDINOT**

J'ai été cité.

#### M. le Président Claude LISE

Et moi, je suis obligé de lui donner la parole.

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président.

#### M. le Président Claude LISE

Mais oui.

#### M. Fred LORDINOT

Je demande un rappel au règlement.

#### M. le Président Claude LISE

Mais restons calme, restons calme. Restons calme. Il n'y a pas eu de chose grave. Tu as le droit de parler.

#### M. Fred LORDINOT

Merci. Monsieur le Président je demande un rappel au règlement pour le collègue qui m'a cité très abondamment et que je n'ai pas cité, pour qu'il voit, si possible, qu'on lui lise le règlement intérieur dans cette Assemblée, pour savoir pour le Vice-président

peut intervenir au même titre que les Conseillers exécutifs pendant le débat. Donc je demande un rappel au règlement pour le collègue, sans entrer dans la polémique qu'il veut tenter de faire avec moi. En tout cas, Monsieur le Président vous venez de faire une proposition. Je vous demande, s'il vous plaît, de la reformuler concernant une intervention liminaire de l'Opposition. Et suite à votre proposition nous souhaitons une interruption de séance pour pouvoir nous concerter pour savoir comment nous agissons face à votre proposition nouvelle où vous venez de nous dire que vous êtes prêt à accorder un temps d'intervention à l'Opposition.

#### M. le Président Claude LISE

Oui ben je répète que, c'était d'ailleurs la tradition et puis nous avons modifié les choses mais effectivement, comme aujourd'hui il y a une série... Parce que je ne peux pas ne pas donner la parole au groupe qu'on a constitué et ensuite donner la parole à certains présidents de commission qui souhaitent malgré tout intervenir. Donc, c'est vrai que cela va apparaitre déséquilibré, même si je ne suis pas sûr qu'il y ait des oppositions. Enfin, dans les réunions de commission, je n'ai pas eu l'impression qu'il y avait forcément des oppositions caractérisées entre membres de l'Opposition et membres de la Majorité. Mais enfin, pour que les choses apparaissent conformes à la démocratie, je suis tout à fait d'accord pour que l'Opposition puisse faire une déclaration au nom de son groupe. C'est-à-dire qu'il y ait une déclaration du groupe. Donc, voilà, c'est la proposition que je fais. Vous avez besoin d'une suspension de séance, pour désigner votre représentant.

#### M. Fred LORDINOT

Combien de temps Monsieur le Président?

#### M. le Président Claude LISE

Mettons 10 minutes, ça permet largement...Mais non chacun a droit à 5 minutes. Bon, je parle d'une déclaration du groupe en tant que groupe, par rapport à l'intervention du rapporteur. C'est en ce sens-là.

#### M. Lucien ADENET

Je constate que le collègue se réfère au règlement quand ça l'arrange. Donc, ça. Président, ça c'est intolérable.

#### M. le Président Claude LISE

Mais non, collègue mais non. Mais il n'est pas le seul je te signale. Moi, je n'ose plus parler de ce règlement. Vous savez ce que j'en pense. Il n'est pas appliqué. Je vous ai cité des articles du règlement qui ne sont pas appliqués. Et ce n'est pas de mon fait. Donc par conséquent, moi j'évite, je parle de la loi parce qu'il faut au moins respecter la loi. Elle est mal faite, mais elle dit un certain nombre de choses qu'il faut respecter. Mais moi, le règlement intérieur maintenant... Je me fie à l'Assemblée, à ce que l'Assemblée décide, au coup par coup, en attendant qu'un jour ce règlement soit revu et corrigé, puisqu' effectivement tu as raison, chacun l'utilise quand ça l'arrange, et puis critique le règlement quand ça le dérange. Alors, c'est un signe qu'il faut modifier le règlement. Cela fait 2 ans si ce n'est pas 2 ans et demi, que pour ma part je demande que...Il y a une commission ad hoc qui est chargée de cela. J'ai déjà même essayé de la convoquer sous ma présidence et je n'ai pas été désigné moi pour m'occuper de ça. Si vous souhaitez que je m'en occupe, à un moment donné, donnez-

moi mission de m'occuper de cela et je vais le faire. Il n'y a pas 36 000 articles à modifier, il y a 2 ou 3 articles qui posent problème Bon, je ferme cette parenthèse. Avez-vous vraiment besoin d'une interruption de séance ? 3 minutes ça vous va ? Si c'est pour désigner...

#### M. Fred LORDINOT

Monsieur le Président nous tenons à notre interruption de séance de 3 minutes, mais je vais le dire au risque d'agacer un certain nombre de gens. Vous la Majorité actuellement vous n'avez pas le quorum pour tenir cette plénière. Donc nous allons décider de rester parce que nous respectons le suffrage universel....

(Brouhaha)

#### M. le Président Claude LISE

S'il vous plaît collègues laissez-le s'exprimer.

#### M. Fred LORDINOT

Ce n'est pas possible collègues...

#### M. le Président Claude LISE

Allez...

#### M. Fred LORDINOT

Acceptez le jeu démocratique. Laissez-moi m'exprimer.

#### M. le Président Claude LISE

Laissez-le s'exprimer.

#### M. Fred LORDINOT

Vous n'avez pas le quorum, vous êtes 33 de la Majorité, or, si je compte vous êtes 22 représentés. Donc l'Opposition va faire que le quorum soit atteint aujourd'hui pour faire que le débat puisse se tenir. Donc il faut qu'on soit clair et honnête. Donc ce que l'on vous dit, c'est que nous souhaitons notre interruption de séance pour pouvoir nous concerter. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue PINVILLE?

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Bonjour à tous.

#### M. le Président Claude LISE

Point d'ordre? Attends, attends, je n'ai pas encore...

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Juste un point d'ordre Président.

#### M. le Président Claude LISE

Oui.

#### **Mme Josiane PINVILLE**

J'avoue que ces éléments de chantage me font hérisser les poils du dos, parce que j'estime et c'est ce que ces élus de l'Opposition revendiquent. Ils revendiquent tout le temps qu'ils sont des élus à part entière, des élus comme chacun d'entre nous. Et pourquoi quand il faut parler de quorum, ils estiment que c'est une plus-value qu'ils portent. Ils ne portent pas de plus-value, ils viennent faire le travail pour lequel ils ont été élu par la population.

(Applaudissements)

#### **Mme Josiane PINVILLE**

Si vous estimez que vous partez c'est que vous ne respectez pas les électeurs qui vous ont élu. Il faut respecter cette majorité d'électeurs... je suis un peu fatiguée là, par ce genre de chose. Tout le temps vous parlez d'électeurs que vous représentez, de millions d'électeurs que vous représentez, et chaque fois que cela vous arrange, vous mettez ces électeurs sous vos pieds. Il faut arrêter. Vous êtes des élus au même titre que nous-mêmes. Respectez et assez jouer au chantage du quorum. Vous êtes convoqués au même titre que les autres, on ne vous envoie pas une convocation à part.

#### M. le Président Claude LISE

Bien collègues, la séance est levée pour 3 minutes.

Suspension de séance de 3 minutes

#### M. le Président Claude LISE

Bien, collègues, la séance est reprise. Donc, est-ce que le groupe de l'Opposition peut me dire quel est son porte-parole. Le moment venu ? Non ?

#### M. David ZOBDA

Si, si, je peux le dire. Nous avons, après réflexion décidé de ne pas accepter la proposition de la prise de parole initiale. Et nos membres interviendront dans le débat, à chaque fois que nécessaire.

#### M. le Président Claude LISE

Donc vous refusez....

#### M. David ZOBDA

Tout à fait.

#### M. le Président Claude LISE

Un temps de parole...

#### M. David ZOBDA

Initial.

#### M. le Président Claude LISE

Initial. Bien donc je vais demander au Président du Conseil Exécutif de venir à la tribune pour son intervention. Et ensuite je passerai la parole au rapporteur, le collègue Miguel LAVENTURE qui va introduire les deux questions ; d'ailleurs il fera une seule intervention sur à la fois le plan et le contrat.

#### M. le Président Alfred MARIE-JEANNE

L'urgence ne dépend pas du Président Alfred MARIE-JEANNE. Deuxièmement, ne pas y aller qu'est-ce que vous diriez ? Ne pas me rendre au rendez-vous, qu'est-ce que je n'entendrais pas que je boycotte le Président de la République que je boycotte le Premier ministre alors qu'en réalité, avant de lire mon petit texte, c'est à la suite de contact pour nous, de la Collectivité Territoriale de Martinique, et non pas au nom du Président MARIE-JEANNE tout seul, que j'ai fait toutes ces démarches-là. Et tout le monde ici le sait. Àla limite cette manière de procéder discrédite d'une manière générale les élus sans exception. Et deuxièmement ce n'est pas aujourd'hui que certains élus qui ne sont pas là, qui sont sur le terrain, ils font d'autres réunions sur le terrain aujourd'hui. J'admets, que ce soit au niveau de la Majorité ou de l'Opposition, que ce n'était pas le moment d'agir ainsi. Nous donnons une très mauvaise image de nous-mêmes. Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Claude LISE, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames, Messieurs. La validation des plans et Contrat de convergence et de transformation à laquelle nous sommes conviés....

(Problème technique)

#### M. le Président Alfred MARIE-JEANNE

Je serai obligé de recommencer. C'est tout à fait normal. Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Claude LISE, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs. La validation des plans et Contrat de convergence et de transformation à laquelle nous sommes conviée, relèvent des méthodes habituelles de négociation avec l'État. Qu'il s'agisse de contrat de plan ou de schéma particulier. Vous faites comme si c'est exceptionnel, c'est habituel. Dans le cas présent, c'est une avancée que je considère positive. Et je vais m'expliquer. Du fait que le Schéma Territorial de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, et le Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap que nous avons validé ici même, m'ont servi de repère. Donc, concertation il y a eu. Sur la base de diagnostics partagés, réalisés dans le cadre de ces documents stratégiques que je viens d'évoquer, la Collectivité Territoriale de Martinique a mis l'accent sur des problématiques qui regroupent l'essentiel des préoccupations des Martiniquais et des Martiniquaises. Donc considération de besoins spécifiques il y a eu. Il y a eu prise en compte. Autre avancée, le Plan de convergence qui s'inscrit sur une période de long terme, marque une rupture avec la logique du coup par coup que vous connaissez très bien, qui est très désagréable. Il devra apporter des réponses prospectives aux problématiques sociales, environnementales et économiques. Il ne s'agit pas, contrairement à ce que beaucoup pensent, d'un nouveau schéma, mais d'une priorisation des projets, de vos projets, de nos projets, à partir d'un cadre qui résulte d'un exercice partagé, particulièrement lors des Assises de l'Outre-Mer. Concertation et considération des besoins spécifiques, il y a eu prise en compte. L'élargissement du Plan de convergence aux établissements publics de coopération intercommunale permet de mieux prendre en considération les logiques de proximité que vous tous vous défendez, pour une réponse plus adéquate aux fractures territoriales identifiées que vous défendez, que nous défendons. C'est également pour moi une avancée. Où est-ce que j'ai trahi l'esprit de ce que nous faisons ensemble ? Le Plan de convergence et de transformation intègre un volet politique et institutionnel avec des propositions, un site d'adaptation et de mise en cohérence du cadre réglementaire et législatif que vous réclamez souvent vous-mêmes, pour intégrer la logique de différenciation annoncé par le Président de la République. (*Ce n'est pas moi*). C'est une autre avancée que je juge significative.

Sur ces bases, le travail mené avec l'ensemble des partenaires politiques et socioéconomiques, que de réunions nous avons faites, nous avons réalisées, sur tous les sujets. (Démontrez-moi que c'est le contraire qui s'est passé). Donc je disais, le travail mené avec l'ensemble des partenaires politiques et socio-économiques a permis d'élaborer un document global et transversal qui prend en compte les préoccupations martiniquaises autour des thématiques suivantes, que je vais citer, à savoir :

- La prise en charge du mieux-être, et l'épanouissement des femmes et des hommes.
- La structuration des filières porteuses, (On ne fait que citer un travail qu'on a fait ensemble)
- La compétitivité et l'attractivité du territoire martiniquais.

(Tous les débats qu'on a eus depuis quelques temps c'est sur ces sujets-là.)

Le Plan de convergence et de transformation ainsi décliné à répondu en partie à nos attentes. Est-ce que pour autant je dis que tout est fini ? Ce n'est pas ce que je dis. Nous avançons pas à pas.

Le Contrat de convergence et de transformation qui en est la déclinaison opérationnelle sur la période 2019-2022, devrait permettre ainsi de retenir des projets ayant trait au vieillissement, à la situation de la jeunesse, à la valorisation de notre patrimoine environnemental, et à l'amélioration de l'attractivité et de l'accessibilité de notre territoire, chose que nous défendons, que vous défendez encore plus que moi, autant que moi. (Dites-moi où j'ai trahi la mission ?) Pour autant, dès la présentation du projet dans le cadre de la Conférence territoriale de l'action publique. (Il ne faut pas croire que je n'ai pas émis des réserves). J'avais souligné à Monsieur le Préfet, (je n'accuse pas le Préfet) un certain nombre de réserves. (Mon droit c'est ça aussi). Certains ont été levé, justement après discussion avec le gouvernement. (Puisque le dialogue continue, comme la prise en charge du cyclotron. Voilà, ne me faites pas dire davantage. Ça n'avait pas été pris en compte à un moment donné. C'est fait maintenant, de façon définitive. Sauf si encore on change la donne.) Réédification des projets relevant de l'agriculture et de la pêche, filière prioritaire pour notre développement. (Où est-ce que j'ai trahi la mission que vous m'avez confiée ?). D'autres problématiques ne sont pas traitées. (Je sais que vous êtes pressés, ils ne sont pas traités je le dis., tel celui de l'élargissement du périmètre de négociation au ministère non traditionnellement partie prenante. (Je vais m'expliquer). Je pense au ministère chargé des Affaires sociales. Alors même que la Collectivité Territoriale de Martinique, en reprenant les attributions du conseil général, (je n'attaque pas le Conseil Général, j'explique). En reprenant les attributions du Conseil Général, se doit de répondre aux préoccupations quotidiennes des familles martiniquaises. (Mais c'est ce que vous défendez, et que nous défendons. Là où ce n'est pas traité, ou ce n'est pas encore finalisé, je le dis et je fais la remarque, et je l'ai dit au gouvernement. Mais les discussions sont en cours.) De même, est indéfendable la non-intégration dans le mandat de négociation de l'agriculture et de l'économie bleue, filière ayant été identifiée comme porteuse et prioritaire dans le Schéma territorial de développement d'innovation et d'internationalisation approuvé à l'unanimité. Comment répondre aux fractures territoriales identifiées ? Quand les efforts de la Collectivité pour organiser et moderniser le transport public, (sujet délicat, je n'évoque pas cela à dessein, mais sujet délicat) tant terrestre que maritime ont été d'emblée écartés. (Pas vous non, le gouvernement. Je n'ai pas le droit de leur dire ça, je n'ai pas le droit d'attirer leur attention là-dessus ? Ce n'est pas pour ça qu'on m'avait élu ? S'il y a des difficultés ?)

En outre, dans une Martinique frappée régulièrement, par les risques naturels, sanitaires et technologiques, il est inconcevable que l'État ne souhaite pas s'impliquer, hormis sur le plan séisme que vous connaissez, déjà traditionnellement mis en œuvre. (Je ne défends pas la Martinique ?) Dans ces conditions, compte tenu des répercussions à la hausse, (Sur qui ? Sur nous.) sur la contrepartie de la Collectivité Territoriale de Martinique, j'avais alors formulé de fortes réserves à la signature du Contrat de convergence tel que présenté. (Je l'ai dit publiquement, c'est ce que j'ai dit. I ni dé bagail ki bon adan, i ni dé bagail ki modifiable. I ni dé bagail ki contestable. Où est le problème ? Presé couté avan ou presé palé pou bien compren). Pour autant, les contacts, je le dis et je le rappelle, n'ont jamais cessé, avec le gouvernement bien sûr. Ainsi, après un travail précis, avec les services déconcentrés de la Direction de la Mer, et de la Direction de l'Agriculture et de la Forêt, un volet de 35 millions de projets, grâce à notre action, sera pris en compte. L'État sera sollicité à hauteur de 7 M€. (Vous me dites que je ne travaille pas. Où est-ce que j'ai trahi la mission que vous m'avez confiée ? De même les contacts avec la délégation interministérielle aux risques majeurs laissent augurer, (quand je dis laisse augurer, vous comprenez très bien que nous sommes en discussion) ce que cela veut dire, l'obtention de financement de l'État, par la concrétisation rapide des projets d'ores et déjà identifiés. Cela veut dire que la négociation a commencé, elle continue, elle n'est pas encore aboutie totalement.) D'autres sujets restent encore à prendre en considération bien sûr. Il nous appartient de poursuivre avec l'État ce travail de hiérarchisation et de concertation sur les thématiques qu'il ne souhaite pas (l'État) contractualiser, mais que nous jugeons comme incontournable pour l'avenir de la Martinique. C'est en ce sens que je rappellerai au Président de la République, et au Premier ministre notre responsabilité collective, État et collectivités, sur la base des orientations très concrètes, du Plan de convergence et de transformation, d'initier les actions qui devront être poursuivies pour accompagner la Martinique à faire face aux mutations et aux exigences de demain. La Collectivité Territoriale de Martinique, consciente des enjeux et de son rôle de moteur, (comment nous ne sommes pas les moteurs ?), est prête à poursuivre les efforts engagés pour relever à côté des autres collectivités territoriales, les défis annoncés. (Alors je constate ici je fais une provocation. Alors que nous prenons des décisions en faveur de tout cela, certains ici osent voter contre ça des fois. Au nom de quoi ? C'est-à-dire que le plan que nous avons émis ensemble et élaboré ensemble, on vote contre cela ici des fois. C'est une irresponsabilité. Sans nommer personne, jamais je n'ai outrepassé mes droits. Et jamais je ne vous ai trahi. On continue.) Mais ces efforts financiers seraient vains si on ne prenait pas en considération les demandes d'habilitation dans le cadre de la différenciation annoncée par le Président de la République lui-même. (Ce n'est pas moi.) Cette démarche devrait notamment, sur la fiscalité, se construire en cohérence avec le travail de réécriture de la Constitution engagé au niveau gouvernemental. (Souvent vous avez soulevé le problème de la fiscalité. Ce n'est pas réglé.) Et il reste indispensable d'accompagner les dotations financières d'un cadre réglementaire et législatif plus approprié. (Ce n'est pas ce qu'on a demandé ? Mais ce n'est pas encore bon. Ça commence mais ce n'est pas encore terminé.) C'est en tout cas le message que je porterai au Président de la République et au Premier ministre le 8 juillet prochain. (Si moun pa dako di mwen yo pa dako. Si moun lé désavoué mwen, désavoué mwen.) Mais c'est ce que je vais porter, et c'est ce que je vais défendre. Parce que c'est la mission que l'on m'a confiée. Et je ne crois pas avoir trahi les intérêts supérieurs de la Martinique.

Merci de votre écoute, et surtout de votre soutien. Car il s'agit de défendre, je l'ai dit, les intérêts vitaux de la Martinique. Tout faux bond relèverait d'un comportement irrationnel et irresponsable, que je condamnerai. *Mési en pil, mési en chail.* 

(Applaudissements)

#### M. le Président Claude LISE

Bien, je vais demander au rapporteur Miguel LAVENTURE de présenter le rapport introductif sur l'ensemble du dossier. C'est-à-dire qu'il va, en une fois, exposer l'essentiel de ce qui concerne le plan sur 14 ans mais également sa déclinaison sous forme de contrat de plan sur 3 ans.

#### **M. Miguel LAVENTURE**

Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, mes chers collègues élus. Le Président MARIE-JEANNE a déjà donné un peu les orientations et l'esprit de globalité de ce qui vous a été transmis. Alors c'est vrai avec un délai bref, mais les explications de temporalité ont été suffisamment explicitées. Il a également ramassé en quelques appréciations la portée et le sens de notre rendez-vous d'aujourd'hui, avec en particulier, quelques caractéristiques que je voudrais reprendre, pour ensuite les décliner dans une présentation synthétique appuyée par le PowerPoint qui va défiler. En effet comme le Président l'a indiqué, ce qui nous est proposé se situe dans une démarche de long terme, je reprends les termes qui explicitent bien ce contexte. 14 ans, le Président Claude LISE vient de le rappeler, pour le Plan de convergence et de transformation. Rupture par conséquent, par rapport aux pratiques de coup par coup, volonté de s'organiser sur une durée avec une cohérence ; indication dans ces conditions de prioriser un certain nombre d'éléments, et par conséquent nécessairement, de mettre le projecteur plus particulièrement sur ce qui nous est apparu, nous-mêmes, Collectivité de Martinique, comme étant le plus susceptible de nourrir l'avenir ; et donc certes, souci d'embrasser large, mais assurément pas d'exhaustivité, qui évidemment conduirait à prendre en considération au-delà des moyens qui sont mobilisés.

Troisièmement, l'énoncé précisément de ces moyens qui sont considérés comme étant susceptibles d'être mis en œuvre, ils sont globalement de 2 ordres. Des moyens en termes de volume avec les montants que nous allons voir affecter en proposition à un certain nombre de finalités ; mais également les moyens en termes d'outils et de méthodes pour qu'en toute hypothèse, ces ressources soient optimisées dans leur mise en œuvre pour la réalisation et l'atteinte des objectifs que nous nous sommes fixés dans une préoccupation d'efficacité, et peut-être même, en tout cas nous devons le viser chaque fois que nous en sentons la capacité à notre portée, d'excellence. Je rappelle que l'opération dans laquelle nous sommes engagés a été prévue par un

fondement législatif qui est la loi Égalité réelle pour l'Outre-Mer qui vise à faire en sorte de résorber les écarts de niveau de bien-être, de vie, de fonctionnement, mais également les dynamiques de développement entre l'Outre-Mer et le National pris plus globalement. Et je rappelle aussi que cet objectif fixé par la loi, nous avons en Martinique, dans la discussion avec l'État, proposé et obtenu qu'il s'organise dans le cadre des travaux qui ont déjà été réalisés par nous-mêmes ; et le Président l'a rappelé en particulier, les schémas fondateurs qui ont permis d'initiatives martiniquaises de dire où nous allons et comment nous voulons y aller, notamment le STDEII, mais également le Schéma sur l'autonomie, et d'autres documents qui, parce qu'ils ont été élaborés par nous, votés à l'unanimité, constituent un cadre consensuel pour faire en sorte que nous puissions nous déterminer. Les Assises de la Martinique qui ont élargi l'expression des souhaits et des propositions à l'ensemble des acteurs martiniquais, puisque toute la population a été invité à s'y associer, y compris par des contributions exprimées parfois numériques, ont été également une occasion de gisement, de formulation qui par leur volume mais également leur qualité, à constituer une matière à partir de laquelle, les choses ont pu être ensuite réfléchies de manière structurée. Alors vous savez que le Livre bleu Outre-Mer qui a fait un peu la synthèse d'un certain nombre de ces éléments a constitué une étape essentielle et nous voilà maintenant pour parler de ce Plan de convergence et de transformation et de sa première déclinaison pratique qui est le Contrat qui est proposé sur une durée particulière, 2019-2022, je répète, s'insérant dans une projection beaucoup plus ample de 14 ans, c'est-à-dire jusqu'à 2023. Rappelons que tout ceci s'organise dans un cadre qui nous oblige sur le plan des finalités collectives au niveau global, on va dire de la planète, puisqu'il s'agit des 17 objectifs de développement durable qui sont fixés au plan international, et qui par conséquent, sont, je dirais, un élément à la fois d'élargissement de la réflexion mais également de prise en compte des grandes préoccupations, et chacun en entendant cela pense en particulier à la problématique nécessairement collective de la transition climat.

Plus concrètement, en ce qui nous concerne, il y a les éléments que nous vous proposons de structurer autour de 3 grandes priorités consensuelles. Le Président MARIE-JEANNE l'a rapidement énoncé, on va y voir les contenus plus précis :

- o Favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population,
- Investir dans des filières porteuses,
- o Et assurer l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Je répète que tout ceci est directement le fruit de notre propre contribution et conception spontanée à travers les schémas que nous avons élaborés. L'accompagnement, nous y reviendrons en fin de présentation par les évolutions des contenus et des supports législatifs et réglementaires, est évidemment indispensable. Rapidement, un rappel du diagnostic territorial mais nous l'avons connu, nous savons qu'il y a un certain nombre de ruptures sur lesquelles il nous faut apporter un certain nombre de réponses, que ce soit en termes de population, un véritable défi que nous avons, puisqu'on sait que nous devons inverser la tendance qui s'inscrit depuis plusieurs années dans une diminution de la population, mais également de déséquilibres territoriaux pour cette population. Nous savons également les difficultés de l'économie, et l'exigence par conséquent de filières compétitives, avec aussi une

attention spécifique qu'il faut porter dans ces conditions à un certain nombre de secteurs de notre territoire ; l'exigence de l'environnement et bien sûr, de plus en plus, notre intégration dans notre environnement caraïbes. Les orientations qui en résultent sont au nombre de 3 avec deux approches transversales, avec pour ces 3 orientations, je les ai indiquées tout à l'heure donc on les rappelle sur bien-être et épanouissement, développement économique et amélioration de l'attractivité. Alors les approches transversales elles sont un p'tit peu la reprise de ce que nous avons déjà formulé dans les grands documents que j'ai rappelés : l'approche territoriale pour que nous puissions être dans une dynamique de valorisation du territoire qui soit la plus harmonisée et équilibrée possible ; et puis une approche qui nous mette dans ce dialogue avec l'extérieur et en particulier la Caraïbe ; mais pas que, puisque la visée, je dirais, d'actions internationales est nécessairement au-delà. Alors je vous propose que nous puissions évoquer, concernant le bien-être et l'épanouissement de la population, les grandes orientations qui ont été retenues et qui figurent dans le plan et dans sa première déclinaison : Contrat de convergence et de transformation.

Alors d'abord l'éducation et l'intégration socioprofessionnelle de la jeunesse.

Alors sur ce premier élément, il y a très clairement la nécessité d'améliorer l'accès à la qualification avec tous les éléments qui vont avec... (j'ai accéléré là il faut retourner en arrière, voilà) ... avec tous les éléments qui sont, je dirais, la volonté qui s'est déjà exprimée, on en cite quelques un titre d'illustration :

- Le Pôle universitaire santé,
- Le Campus universitaire,
- o L'Internat de la réussite, qu'on va d'ailleurs mettre bientôt au pluriel,
- Le Carbet des sciences,
- En ce qui concerne les jeunes qui sont en situation d'exclusion il y a toute la dynamique en matière de formation professionnelle avec les structures que vous connaissez,
- Et puis il y a la plateforme mobilité inclusive, plateforme numérique d'information des jeunes et tous les dispositifs concernant les jeunes innovants repreneurs avec les soutiens « initiative jeune ».

Nous avons également toujours dans cette grande catégorie du bien-être et de l'épanouissement, l'amélioration de l'accès aux soins. Alors ne seront pas énoncées là, la totalité des éléments, puisque je rappelle la priorisation conduit à donner une mise en lumière davantage sur les nouveautés et les éléments innovants, étant entendu que ce qui existe déjà sera poursuivi et renforcé. Soulignons à cet égard les taxis sociaux, les bus dentaires, ou centre hospitalier du Carbet, et la problématique du cyclotron dont le Président a rappelé qu'il a bataillé pour obtenir que la contractualisation nous en garantisse la mise en œuvre effective. Alors, 3 éléments concernant plus particulièrement les personnes âgées sont mises en évidence :

 Alors le centre Emma Ventura, dont dans le document vous aurez noté, qu'il est retenu d'en faire un pôle gérontologique d'excellence, avec

- évidemment tous les développements qui en résultent, y compris en termes de recherche et d'organisation des parcours.
- La notion d'EHPAD à domicile avec également la notion d'EHPAD hors les murs,
- Et puis les pratiques dites de baluchonnage qui constituent un élément utile de méthode par rapport à ce qui peut être offert en ce qui concerne les personnes âgées.

Alors, s'agissant des questions de culture qui ont été vraiment au centre de la négociation avec l'État. Il y a toute une série d'éléments que nous connaissons plus ou moins mais qui seront accentués, et puis d'autres, ils sont carrément, je dirais, des réalisations à venir :

- La réhabilitation de salle de spectacle, alors différents exemples sont cités dans différentes communes, mais ça n'est qu'une indication d'illustration;
- Le musée des Arts Contemporains dont nous avons ici décidé en plénière de manière unanime, là également, la réalisation, et qui par conséquent va pouvoir s'organiser rapidement, d'autant plus que la contractualisation, en organise le déroulé de calendrier de manière définie;
- L'école Martiniquaise des Enseignements Artistiques qui est une approche réseau de ce qui peut exister aujourd'hui, mais qui peut être également renforcé par les moyens spécifiques qui vont être mobilisés;
- o Le musée archéologique de Vivé, dont vous savez la dynamique ;
- Et puis le musée du Père Pinchon qui atteint maintenant, je dirais, son étape de pleine réalisation;
- Enfin, toujours dans le domaine de la culture, il y a un certain nombre de rénovations qui sont prévues et qui sont annoncées, et qui vont donc s'organiser, que ce soit la bibliothèque Schoelcher, la cathédrale de Fortde-France, le pavillon Bougenot et puis d'autres encore. Et il s'agit en outre de dynamiser l'animation du territoire par toute une série d'initiatives, d'actions, d'opérations, notamment cette pratique qui se développe et que nous souhaitons nourrir, dite des passeurs de mémoire.

Alors maintenant je voudrais que nous puissions dire un mot sur le fait de démocratiser les questions concernant... (alors je crois que nous avons un petit souci là sur le déroulé du PowerPoint. Il est coincé voilà. C'est parfait...) pour maintenant parler du sport. Alors l'énoncé qui est là est évidemment non exhaustif, et je souhaite que chacun comprenne bien qu'il y a là des éléments de repère, et pas un catalogue avec, je dirais, une accumulation limitée, mais nous y retrouvons d'une manière qui engage celles et ceux qui sont parties prenantes à ce plan et à ce contrat, nous y retrouvons ce que nous avons exprimé ici il y a quelques mois, d'une manière très ferme et très forte, notamment à l'occasion des documents budgétaires, le stade Louis Achille, le jardin Desclieux, le plateau sportif des cités scolaires, la base nautique du port de Basse-Pointe, le centre de ligue de tennis, le hall des sports de Ducos, l'espace

d'entraînement pour le sport de haut niveau, l'accompagnement personnalisé des sportifs de haut niveau, la programmation d'événements sportifs, etc.

Autorisez-moi à mettre un focus particulier sur un élément véritablement innovant, dont nous avons ici dessiné à la fois la nécessité et les contours. Il s'agit de ce que nous intitulons pour le moment, mais la dénomination va devoir, je dirais, se finaliser pour quelque chose de plus établie, « plateforme ressources sport et santé ». La dernière plénière que nous avons eu ici-même, en a été un peu une circonstance d'évocation, d'écho et même de discussion, puisque nous avons tous en mémoire, les échanges qui ont eu lieu, à l'occasion, là encore, d'une discussion budgétaire, sur cette initiative, cette perspective, organisée à partir d'une institution qui est complètement de la CTM, l'Institut Martiniquais du Sport, et par conséquent cette plate-forme est prévue comme portée par l'Institut Martiniquais du Sport, avec, rappelons-nous notre débat d'il y a une dizaine de jours, avec une sécurité budgétaire, puisque les ressources contractualisées permettront d'en assurer l'effectivité de la mise en œuvre, rapidement et dans de bonnes conditions. Concernant la problématique du logement, l'approche est un peu différente. Ne sont pas repris en contractualisation l'essentiel des moyens mobilisés en termes de logement, pour une raison simple, d'abord parce qu'il y a une mécanique qui existe aujourd'hui, notamment avec la LBU, comme on l'appelle, la ligne budgétaire unique qui constitue l'essentiel du financement du logement, mais aussi les moyens qui sont développés par la Caisse des Dépôts et Consignation. Mais, à côté de cela, il est nécessaire de disposer d'une démarche qui soit la plus éclairée possible, et d'outils qui permettent d'être les plus efficaces possible. Et c'est la raison pour laquelle il est proposé de faire la contractualisation, parce qu'il faut y parvenir très vite, et dans des conditions, je dirais, d'efficacité excellente, donc de mettre un focus sur l'amélioration de la connaissance pour mieux traiter notamment les problèmes de vacances, pour développer un programme adapté de réhabilitation, et plus généralement, pour faire en sorte que l'offre de logement soit la plus adaptée possible en termes qualitatif à ce qui est aujourd'hui la diversité de la demande de logement, qui a donc besoin d'être étudiée, et pour laquelle par conséquent il est prévu un financement d'étude qui permette d'aller dans le détail de cette question-là.

De la même manière, l'autre démarche consiste à apporter des réponses à celles et ceux qui aujourd'hui se trouvent dans des limitations de leur initiative pour des raisons notamment foncières, d'où la volonté de donner une réelle vitalité et efficacité au GIP titrement qui, comme nous le savons, mais disons là pour celles et ceux qui nous écoutent parfois, et ne sont pas toujours au même niveau d'information, qui regroupe les autorités publiques, notamment État et collectivités, susceptibles de faciliter l'accès à des titres de propriété, pour des personnes qui aujourd'hui n'en seraient pas pourvues, et qui constitue, je répète, la première étape de manière à pouvoir, sur le foncier, édifier un logement ou être en capacité d'améliorer ce qui existe et qui a besoin pour cela, je dirais, des accompagnements légaux nécessaires.

Concernant la transversalité qu'on évoquait tout à l'heure, la meilleure égalité femmehomme est indispensable. Il est absolument nécessaire de la mettre en œuvre. Elle est déjà en route, mais d'une manière très volontariste appuyée, dans tous les domaines et sur toutes les formes. Alors c'est la question de l'activité professionnelle, la question de la rémunération, la question d'une véritable culture de l'égalité, la question des équipements qui doivent être organisés dans cet esprit. Bref, sans détailler, on comprend bien qu'il s'agit-là de quelque chose qui est un ressort, et qui par conséquent a besoin d'être mise en œuvre, de façon très résolue, et sur une durée longue. Alors l'ensemble de cet axe, bien-être et épanouissement, et évidemment comme il s'agit d'une programmation, je répète, dotée de moyens qui ont été affectés aux différents éléments qui ont été présentés rapidement, trop rapidement, mais je ne veux pas trop monopoliser la parole. Et vous avez dans les documents qui vous ont été transmis, un tableau récapitulatif aussi explicite que possible. Je veux juste souligner que comme nous l'avons déjà indiqué, ce tableau comporte 2 séries d'éléments. Ceux qui sont très directement liés à la démarche de contractualisation, et pour lesquels il y a des montants au titre de l'État, de la CTM, et des 3 EPCI, signataires du Contrat, signataires du Plan, qui disent très exactement les montants qu'ils vont affecter aux finalités qui ont été indiquées. Et puis, par ailleurs, y compris de l'État, y compris de la CTM, et y compris des EPCI, mais également d'autres partenaires, des dotations qui ne sont pas dans le périmètre de la contractualisation, au sens de l'obligation contractuelle, mais qui sont dans le périmètre de la dynamique de contractualisation. Cela veut dire que chacune des opérations pour lesquelles, ils ont envisagé de pouvoir mettre quelque chose, fait l'objet d'une évaluation de la contribution qui est attendue, et bien entendu, elle sera le moment venu, démarchée pour que la parole qui a été donnée, à défaut de la signature écrite, soit matérialisée par la mobilisation des sommes concernées. Je ne rentre pas dans l'énoncé des chiffres qui figurent dans le tableau.

Deuxième grand axe, il s'agit de la dynamique économique, on va dire de manière plus globale, avec toute une série de filières porteuses que nous allons visiter au fur et à mesure. Alors ces filières porteuses elles sont diverses, mais elles ont des points communs, je dirais, qu'ils ont besoin d'être activés pour pouvoir leur donner toute la dynamique nécessaire, en particulier, il faut un certain nombre de mesures qui tiennent notamment à la problématique de la recherche, qui va nécessairement passer par quelques efforts qui doivent s'organiser d'une manière qui va impacter plusieurs de ces filières, mais dont l'essence même suppose à la fois, là-aussi, des moyens spécifiques, mais je répète, des approches de méthode. Et c'est également cela qui vous est proposé dans les mesures transversales que je ne détaille pas, que vous avez eu dans les documents et qui sont affichées, et aussi qui va nous permettre de pouvoir mettre en efficacité de fécondité partagée les structures dont nous parlons. Alors s'agissant des filières elles-mêmes, donc l'agro-transformation, nous savons qu'elle constitue pour nous un gisement d'opportunité, et qu'il nous faut continuer à faire prospérer. Il y a des schémas qui ont été prévus, il y a des études qui sont en cours, il y en a d'autres qui vont être lancés, qui sont exprimés là, sur chaque fois l'objectif de l'efficacité, que ce soit l'irrigation, que ce soit l'utilisation d'un certain nombre de techniques. Mais rappelons que nous avons la volonté qui va être accentuée, renforcée, j'espère concrétisée par des résultats encore plus probants sur un certain nombre de secteurs. Alors rapidement le cacao, pour lequel il y a des acteurs très dynamiques : le Valcaco, en particulier, dont nous avons l'engagement ; le café puisqu' on nous promet des réussites d'excellence, y compris avec des attentes qui s'expriment depuis le Japon, et on nous convie à des rendez-vous prestigieux, mondiaux, puisqu'il s'agit de jeux olympiques, et de choses comme ça. Par conséquent ce n'est pas simplement l'humeur d'un moment où l'inspiration d'une vanité. C'est quelque chose pour lequel nous voulons nous organiser et la contractualisation est la meilleure sécurité pour faire en sorte que les choses ne s'arrêtent pas et ne soient Et puis la permanence de ces plantes médicinales, de ces plantes aromatiques pour laquelle quelques étapes essentielles sont déjà en route avec notamment le PARM qui est notre outil, et qui j'espère va initier encore plus un certain nombre de choses qui vont ensuite aller au-delà. Autre filière, c'est bien entendu, tout ce qui est lié à la mer. Alors on appelle l'économie bleue, on l'appelle planète mer, on l'appelle planète océan. On peut utiliser tous les termes que l'on veut, mais étant une ile, nous n'avons pas nécessairement besoin de trop imager la chose pour nous en rendre compte. Nous avons plutôt besoin d'y aller franchement par un certain nombre d'actions, qui concernent les aspects de formation, les aspects d'équipement, que ce soit les équipements qui font la liaison entre la terre et la mer, je veux parler notamment des équipements portuaires, que ce soit avec une finalité biologique, la pêche, l'aquaculture ou avec une finalité de tourisme, comme par exemple le nautisme, que ce soit avec une finalité sportive, enfin bref. Nous savons que nous avons là une matière sur laquelle nous avons des opportunités, et je répète, la contractualisation va je l'espère à la fois sécuriser, rationaliser et accélérer les réalisations. Le tourisme procède d'ailleurs pour partie de cette dimension de la mer, mais notre tourisme n'est pas que balnéaire, il n'est pas que nautisme, il n'est pas que plaisance, il n'est pas que croisière; notre tourisme est aussi culture, il est aussi gastronomie, il est aussi spiritourisme, il est aussi expertise en matière, je dirais, de partage de notre Histoire et de construction commune. Eh bien, c'est tout cela qui vous est proposé avec ces rubriques qui sont énoncées, y compris cette cité des goûts et des saveurs, qui est aujourd'hui un projet, et dont nous souhaitons que la réalisation s'inscrive dans notre paysage rapidement. La dynamique dite des grands hommes et grands sites, il y en a quelques-uns de grands hommes, et également quelques-uns de grands sites que nous avons à faire prospérer qui sont des sites naturels, mais aussi des sites de notre Histoire. Et puis il y a quelques équipements sur lesquels un effort, j'espère, pourra s'organiser avec le dynamisme nécessaire, l'hippodrome, c'est évident mais je pense plus encore à ces espaces d'aménagement touristique. Les plénières qui viennent de se dérouler en ont été déjà ces illustrations récentes, dans les 3 derniers mois. Les prochaines vont encore le conforter. Déjà, la prochaine qui est prévue les 18 et 19 juillet, donc dans quelques jours, va en être encore l'occasion. Et puis la question du golf et quelques autres éléments. L'objectif c'est de faire en sorte que nous ayons cette pluralité d'approche touristique qui fait notre richesse, qui fait notre différence, mais j'espère que je serai dans le vrai, quand je dirais qui nous permet d'organiser la durabilité de notre tourisme dans tous les sens du mot, c'est-à-dire sa pérennité, mais également son auto-organisation de prospérité.

Il y a également évidemment la problématique de l'énergie. Nous sommes en pleine transition énergétique avec toute une série d'opérations. L'éclairage public des communes en est un élément que les maires connaissent bien, et même ceux qui ne le sont pas connaissent l'impact de cette question sur le budget des communes. Il s'agit aussi de pouvoir lancer quelques opérations pilotes, l'écoquartier de Bellevue; Bellevue c'est Bellevue Fort-de-France parce qu'il y a des Bellevue un peu partout en Martinique, s'inscrit dans cette dynamique-là, comme une opération qui a vocation à tester une démarche, y compris d'implication, de concertation, de mobilisation collective, et donc pouvoir ensuite se répéter ailleurs, à titre d'exemplarité. Il y a des filières innovantes que nous connaissons en matière d'énergie renouvelable. Nous pensons que nous sommes encore aux balbutiements de ce qu'on pourrait faire,

puisqu'il y a quelques obligations qui ont été signées dans les programmes énergétiques, notamment pour 2030. Et bien la contractualisation nous permet de pouvoir y avancer de manière plus garantie et plus contrôlée. Et puis il y a des opérations comme l'opération concernant l'hydrogène sur lequel j'espère que ceux qui y travaillent, y compris quelques grands industriels martiniquais, pourront nous donner des satisfactions assez prochaines.

La biodiversité, elle est tellement partagée dans nos convictions, et nos volontés, que je pense qu'il n'est pas très utile d'être long. Rappelons la mangrove, rappelons tout le patrimoine que nous avons, rappelons la démarche de classement au patrimoine mondial de l'UNESCO, rappelons tout ce qui est parfois moins connu, plus modeste, mais qui mérite toujours notre attention, que ce soit les tortues, les iguanes. Et c'est l'ensemble de tous ces éléments que, je répète encore, la contractualisation, va nous mettre j'espère en capacité de mise en œuvre plus garantie, plus sécurisée, et plus active. Enfin je veux dire un mot de l'économie circulaire. Alors j'aime à dire, quand on présente cette question, qu'elle présente un peu l'avantage, presque de manière pédagogique, de conforter l'approche pluri-partenariale, parce qu'on ne peut pas faire de l'économie circulaire tout seul. Un acteur tout seul fait difficilement de l'économie circulaire. Il faut par conséquent saisir cette exigence environnementale et de performance économique pour pouvoir aller avec toute la dynamique nécessaire dans cette dimension de l'économie circulaire. Il y a quelques suggestions qui ont été privilégiées, repérées en termes de biodéchets, de déchets BTP, de biomasse déchets verts, des organisations pour des dynamiques de réemploi. Tout ceci est détaillé dans les fiches que vous avez. Il y en a plus d'une centaine qui constituent des annexes au Plan et au Contrat. Et par conséquent on va vite, mais on ne va pas vite parce qu'on ne sait pas ce qu'il faut dire. On va vite parce que les centaines de pages qui ont été données vous donnent toutes les matières qui sont là. Je le dis pour tous ceux qui nous écoutent, et qui s'ils sont frustrés de ne pas avoir les éléments, je suis sûr que chacun connaît un Conseiller territorial ou un Conseiller exécutif qui se fera un plaisir de mettre à la disposition de tous ceux qui sont autour de lui les matières dont il a été rendu destinataire. Et enfin il y a cette grande étape du numérique. L'année 2018 a été celle de la conception, l'année 2019 est celle des premières réalisations concrètes. Pour illustrer, disons Case-Pilote, et disons Trois-Ilets, puisque ce sont les 2 qui sont les plus avancés, et Lorrain bientôt. C'est le très haut débit. Faire en sorte que chaque Martiniquais d'ici 2022 puisse avoir la garantie d'avoir chez lui, au sens de son domicile, mais au sens de son lieu de travail, enfin bref, là où il se trouve à quelque moment que ce soit, l'accès garanti du très haut débit. 2022. J'espère que rien ne va affecter le calendrier qui a été prévu. En tout cas, l'important est la contractualisation. Les montants qui ont été annoncés sont contractualisés, ceux qui ne le sont pas font l'objet d'une forme d'engagement de qualité et de force équivalente. Et par conséquent, nous sommes là sur une perspective qui nous permet, j'espère, d'assurer que nous aurons effectivement cet objectif véritablement atteint à la date prévue.

La filière BTP. Quand le bâtiment va, tout va. Mais c'est aussi une transversalité qui est source, et donc pas seulement signe, de la dynamique économique. Et par conséquent, l'idée c'est de lui prêter, chemin faisant, toute l'attention nécessaire, y compris à travers les lieux de partage de l'information et le pilotage de l'activité, en particulier la cellule économique de construction territoriale, et qui nous permet, par conséquent, d'être avec les acteurs, dans un échange permanent à la fois des volontés et des

expériences de mise en œuvre. Nous avons ainsi énoncé les éléments du deuxième axe qui portait sur les filières porteuses, celles qui vont structurer notre démarche économique pour la période qui vous est proposée. Je rappelle qu'en récapitulation de tout ce qui a été discuté, le Président le rappelait, de manière très âpre, avec le gouvernement, y compris dans des domaines où à l'origine il avait moins imaginé pouvoir intervenir, et bien tout ceci est récapitulé dans un tableau qui donne, comme pour la question du bien-être et de l'épanouissement, les contributions de chacun dans le cadre de la contractualisation, et celles qui interviennent complémentairement mais qui sont d'ores et déjà affichées. La contractualisation étant substituée par d'autres formes d'engagement, de force et de qualité équivalente.

Troisième grand axe, c'est l'attractivité et l'accessibilité du territoire. Alors, on va tout de suite commencer par un élément, qui vient illustrer ce que je viens de dire sur le débat qui a conduit la CTM, par la voix de son Président du Conseil Exécutif, d'obtenir de l'État des éléments qui étaient peut-être à l'origine moins garantis, c'est le domaine du risque. Et évidemment il serait assez inconcevable que cette préoccupation du risque ne soit pas portée avec l'énergie la plus absolue, que nous savons à quoi nous sommes exposés. Donc il y a là quelques éléments essentiels qui concernent les aspects de sensibilisation, de recherche, de formation, de production de services à haute valeur ajoutée, et surtout de performance des acteurs ; des acteurs de l'information mais des acteurs opérateurs. Et c'est tout cela qui va s'organiser dans une démarche de pôle risque avec une traduction qui va se concrétiser par des éléments que l'on souhaite exemplaires sur le plan de la conception, de la réalisation, avec des progrès qualitatifs sur quoi faire et comment faire pour pouvoir challenger le risque ou la pluralité de risques auxquels nous sommes exposés, et qui impose chez nous des pratiques de résilience dynamique. Alors concernant un autre aspect de l'attractivité c'est évidemment les questions de sécurité, avec plusieurs dimensions. Alors on a vu la sécurité liée aux risques, mais il y a également les sécurités sur les problématiques de trafics illicites, et qui par conséquent nécessitent une autre forme de mobilisation et d'acteurs. Il y a aussi tous les aspects, je dirais de sécurité de notre vie quotidienne. Chacun sait mon engagement à un moment donné sur les problématiques de sécurité routière, et évidemment chacun d'entre nous y est complètement exposé, en même temps qu'il est acteur. Bref sur tous ces sujets, nous avons, bien entendu, quelque chose à mettre activement en route pour pouvoir donner une réponse. Alors l'accessibilité, elle est sous plusieurs formes. Je ne reviens pas sur le très haut débit que j'ai évoqué tout à l'heure mais, on va dire qu'il est d'une manière suffisamment visible sur le Powerpoint pour que nous ne l'oublions pas. Et les montants sont d'ailleurs extraordinaires. Je rappelle que c'est 140 M, rien que pour la partie infrastructure, pour laquelle la CTM est maître d'ouvrage; dont 50 M de l'État et la CTM intervient pour un montant quasi équivalent. Et il y a évidemment bien sûr les autres aspects d'accessibilité terrestre, comme tout le schéma routier. Là aussi adopté par notre Assemblée. Il y a également la question de l'accessibilité aérienne. Alors évidemment on pense à l'aéroport du Lamentin, l'aéroport Aimé CESAIRE. Mais il y a aussi le choix qui a été fait par notre Assemblée à l'unanimité de dire qu'il faut quelque chose de supplémentaire à Basse-Pointe, et qui par conséquent a été non seulement, retenue mais intégrée dans la programmation, et qui par conséquent, en sécurise la réalisation. Il faut citer aussi en termes d'attractivité la nécessité de faire en sorte que nos centres bourgs qui souvent manifestent quelques faiblesses, ou quelques caractères, je dirais, d'ancienneté, nécessitent des moyens qui vont au-delà des capacités des communes concernées. Et par conséquent c'est une démarche d'ensemble, faisant intervenir, je répète, l'État et la Collectivité, la CTM, qui s'organisent et qui dans la durée va faire en sorte que nous puissions avoir une vitalité plus réelle sur ces aspects-là.

Deux préoccupations complémentaires, fondamentales, essentielles. La première, elle concerne l'eau. Alors notre situation à la Martinique est, je dirais, matière à initiative. Il n'y a pas de problème, je dirais, d'absence d'alimentation comme ça peut avoir existé ailleurs, et d'impossibilité de pouvoir assurer l'eau courante à tout le monde. Mais il y a quand même quelques préoccupations, à la fois sur la performance de ce qui existe, sur les prix, sur la multiplicité des systèmes et des dispositifs, et par conséquent, la marche vers un dispositif plus organisé, plus efficace, plus rationnel, plus uniformisé, est indispensable et inspire la démarche du plan eau. Elle s'organise avec les EPCI qui sont parties prenantes du plan et du contrat, ce qui constitue une grande nouveauté par rapport à ce qui existait avant, le contrat de plan État-Région, et a-t-on pu ajouter parfois, Département. Là maintenant, il y a les EPCI qui sont des structures compétentes en matière d'eau potable. Et par conséquent, donc cette affaire est très logiquement à sa place dans le plan et le contrat qui en découle pour pouvoir être mise en œuvre. Et là aussi, nous terminons par la récapitulation, sous la forme d'un tableau qui existe dans les dossiers qui ont été transmis avec la même structure, je rappelle, donc les 3 engagements contractualisés État, CTM, EPCI, et puis, les autres colonnes qui sont non formellement contractualisées, mais qui constituent des engagements et qui donnent la crédibilité à l'opération.

Alors le financement global de tout cela, eh bien il mérite d'être exprimé en grande masse, pour que nous mesurions bien de quoi nous parlons. Il s'agit de 842 M€ qui sont prévus pour l'ensemble des éléments que nous avons trop rapidement feuilletés, mais j'espère qu'on a pu en donner quand même quelques éléments au moins illustratifs.

- Ces 842 M sont apportés par l'État. Àtitre strictement contractuel, 182 M, mais hors contrat tout en constituant un engagement précis, individualisé et identifié, ajoutons toujours au titre de l'État : 103 M,
- Au titre de la CTM 268 M contractualisés, et toujours de la CTM non contractualisés mais qui vient apporter cette contribution complémentaire: 71 M.
- Les EPCI : 23 M avec là encore un compliment de 200 000.
- Et puis l'Union Européenne, c'est-à-dire les fonds européens, donc qui s'ajoutent à ces trois acteurs de la contractualisation que sont l'État, la CTM et les EPCI, les fonds européens pour 145 M.

Je rappelle le total 842 M pour pouvoir mettre en œuvre ce qui vous est proposé dans le cadre du Contrat de convergence et de transformation, déclinaison sur une période donnée 2019-2022 du Plan de convergence et de transformation qui s'organise, lui, sur 14 ans, c'est-à-dire entre maintenant et 2023.

Monsieur le Président, mes chers collègues, je vous remercie

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègue LAVENTURE. Donc je vais demander à chacun des représentants des trois groupes de commissions qui se sont réunis de s'exprimer. Alors pour le premier groupe c'est le collègue BARTHELERY. Donc je te donne la parole tout de suite.

#### M. Richard BARTHELERY

Chers collègues bonjour, Bonjour Monsieur le Président du Conseil Exécutif. Le premier groupe s'est réuni le jeudi 27 à 11h, et là je vais vous faire le compte-rendu de l'intercommission. Donc il y avait 5 commissions La commission des Finances et Programmation budgétaire, Fiscalité, la commission Affaire européenne et Coopération, commission BTP Equipement Réseau numérique, la commission Affaire juridique et Textes, la commission Politique des Sports, et il y avait des élus présents, bien sûr, à cette commission, et notamment certains des Présidents de ces commissions. Bien sûr le Président LISE était également là et c'est lui qui dirigeait cette inter-commission. Le collègue LAVENTURE, le Conseiller exécutif a présenté le Plan de convergence et de transformation de la Martinique pour la période 2019-2033, c'est-àdire sur les 14 années, ensuite le Contrat de convergence et de transformation pour les 3 années, 2019-2022. Donc le Conseiller exécutif LAVENTURE à souligné le fait que les dossiers soumis à examens sont la traduction de ce qui avait été prévu par la loi d'Egalité réelle des Outre-Mer, enrichis des événements qui ont suivi aux Assises et des synthèses qui en ont résulté. Il a également dit dans les propositions formulées qu'elles sont issues de discussions dans le cadre d'une démarche partenariale entre les services de la CTM avec l'État et les EPCI. Et il a également donné les 3 axes qui ont été retenus. Les trois grandes priorités consensuelles ou orientations stratégiques ont été proposées à l'issue de diagnostic territorial :

- Favoriser le bien-être et l'épanouissement, c'est ce qu'il a dit tout à l'heure il en a vraiment insisté,
- o Investir dans les filières porteuses, valorisation des richesses,
- Et troisièmement assurer l'attractivité et l'accessibilité du territoire.

Le collègue qui a présenté ce dispositif a surtout aussi insisté sur le fait que la signature de l'État sera tenue et respectée. Et il a insisté sur cela. Je ne vais pas revenir sur les montants puisqu'il vient de parler des 842 M€, qui seront injectés sur ce dispositif-là. Ensuite il y a eu les échanges qui se sont tenus avec les Présidents de commissions, notamment la commission des Affaires européennes, où la Présidente a quand même insisté sur le fait qu'elle n'a pas tellement vu les dossiers, tellement ça s'est passé de manière urgente et rapide, mais elle a quand même souhaité intervenir sur des points qui ne concernent pas forcément les affaires européennes, notamment le diagnostic du territoire, la valorisation et la participation de la CTM, l'amélioration des habitations des personnes âgées, elle a beaucoup insisté là-dessus, aides plus efficaces sur les associations du secteur également, notamment les associations qui s'occupent de ce domaine-là. Elle a également insisté sur la politique culturelle et sportive, le traitement du sujet de manière minimaliste. Elle a insisté sur favoriser l'accès au logement et améliorer le cadre de vie, l'aide à l'amélioration du parc privé, comparatif pris en compte sur celui de la France; un comparatif régional serait plus pertinent. Donc, elle pense que ce serait mieux de s'orienter vers des exemples de la Caraïbe. Dans le secteur tourisme elle estime qu'il n'y a pas suffisamment d'innovation.

Concernant le Président de la Commission Finance et Programmation budgétaire, il regrette également que l'examen de ces dossiers soit arrivé avec du retard. Il insiste sur le fait qu'il votera le Contrat mais qu'il émet une réserve quant à l'approbation du Plan. Et il insiste sur le fait qu'on est tenu justement de rattraper le PIB français, et compte tenu de notre retard, il considère que ce sera très compliqué.

Au final la commission Sport et commission à Affaires juridiques, C'est la collègue MONTROSE qui en était chargée. Elle a parlé de la contractualisation, l'opportunité qui reflète de la prise en compte des différents sujets évoqués lors des débats, la bonne cohérence et synergie du STDEII et les schémas mis en place, l'importance de la notion d'évaluation, elle dit que c'est un plan de 14 ans. Elle trouve que la durée est trop longue une durée plus courte serait mieux et permettrait d'évaluer l'état d'avancement des travaux. Les observations toujours concernant l'éducation, favoriser l'accès à tous à une éducation de qualité tout au long de la vie. Concernant les logements, elle estime que l'EHPAD n'est pas l'unique solution pour les populations vieillissantes, il faut explorer des systèmes nouveaux. L'intergénérationnel est un parmi et qui n'est pas évoqué. L'amélioration au logement, les études et les programmes ne correspondent pas à notre réalité fiche/action. L'amélioration du territoire, le développement des aides AE n'est pas une solution. Les dispositifs cœur de ville, expérimentation de deux communes, devraient être élargis sur les communes du nord de la Martinique. Donc, voilà un p'tit peu ce que les Présidents de commission ont évalué. Et puis, quelques collègues, notamment, le collègue CATHERINE qui regrette que la Collectivité n'ait pas suffisamment associé les élus à ce sujet, notamment, il manque l'essentiel, le problème du CHUM qui n'a pas été abordé. Le collègue LORDINOT également regrette que la Majorité et l'Opposition n'aient pas été associées à l'élaboration de ce Plan. Voilà Président, chers collègues, les travaux du groupe 1 qui regroupait 5 commissions.

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègue BARTHELERY. Pour le groupe 2, c'est la collègue NORCA qui nous présente une synthèse. Alors, je me permets une recommandation. Ce n'est peut-être pas la peine de redonner tous les éléments qui ont déjà été donnés, enfin, les éléments qui ont déjà été évoqués par le collègue LAVENTURE. Parce que sinon, ça va faire des redites. Donc, c'est plutôt ce qui ressort des interventions des collègues.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Bonjour Président MARIE-JEANNE, bonjour Président LISE, bonjour chers collègues. Je vais essayer de rassembler un peu les éléments qui ont été proposés par nos collègues lors de ce rassemblement de commissions. Donc on s'est réuni en effet le jeudi 27. Ànotre commission commune il y a eu là, bien sûr la commission Habitat Logement, la mienne Action sociale Gérontologie Personne en situation de Handicap, la commission Insertion Economique sociale et solidaire, l'Education Jeunesse Enseignement supérieur, Culture Identité Patrimoine, Formation professionnelle et Apprentissage, Action de santé et Prévention. Tout le monde était présent et c'est vrai que je ne vais pas reprendre les éléments qui ont déjà été présentés par le collègue LAVENTURE concernant la contractualisation et les éléments qui ont été présentés. Quelques observations : le Contrat de convention de convergence de transformation s'articule autour de 3 grands axes. D'abord favoriser le bien-être de la population ; investir dans les filières porteuses ; assurer l'attractivité et l'accessibilité du territoire donc ça fait

partie principalement de nos réflexions à travers notre commission. Les commissions présentes sont concernées par la problématique du bien-être de la population. Il s'agit de permettre à chacun d'avoir accès au service public, à l'éducation, à la formation professionnelle, la culture, le sport, les soins médicaux et à l'action sociale. Le Président de l'Assemblée fait part d'un certain nombre d'observations, s'agissant des conditions dans lesquelles, bien sûr, l'Assemblée a été amenée à examiner et à décider sur un tel dossier et les contraintes de délai, mais ceci ne nous empêche pas en tous les cas de porter notre contribution et de partager nos réflexions, à la fois avec le Conseiller exécutif LAVENTURE, mais aussi avec le Président MARIE-JEANNE. Alors, il attire l'attention sur la prudence à avoir quand il s'agit de parler de chiffres ou plutôt de sommes à contractualiser pour apprécier les vraies valeurs. Il faut diviser les sommes évoquées par le nombre d'années pour la période de contractualisation, ce qui est important. Il faut pouvoir aussi inscrire les crédits nécessaires sur la quote-part, et surtout si on raisonne en termes de programme pluriannuel. Donc le délai est le timing, il faut en tenir compte. Par ailleurs, il informe qu'il faut tenir compte aussi des lois de finances qui sont très variables d'une année sur l'autre et qui peuvent aussi impacter le Contrat de convergence. Il est aussi à noter qu'à côté des éléments qui ont été présentés, que nous ne doutons pas, bien sûr, de l'engagement du Président MARIE-JEANNE, à intercéder auprès du ministère, auprès du Président de la République et du Premier ministre. Mais c'est important pour nous de partager avec lui nos réflexions. La collègue PINVILLE qui est en charge de l'économie sociale et solidaire au sein de l'Assemblée indique que sauf erreur de sa part qu'il n'y a pas d'action en faveur d'un public cible sur la jeunesse scolarisée, sur la petite enfance, et à l'université. Elle n'a pas relevé de mesures en direction des publics hors système, notamment les NEET<sup>1</sup>, c'est-à-dire les jeunes qui sont les plus difficiles à ramener vers le circuit de l'intégration et de l'insertion sociale et professionnelle. La collègue CARIUS note aussi à peu près le même type de doléance, concernant les publics dits clean c'est-à-dire en dehors de ceux-là, ceux qui sont un p'tit peu hors système, qu'en faisons-nous? Parce qu'il n'y a pas eu d'observation qui allait en ce sens. Le collègue LARCHER qui est d'ailleurs juste à côté de moi, a noté que les EPCI qui ont participé à l'élaboration de ce contrat de convention de convergence n'ont pas eu à bénéficier de la restitution de ces premiers travaux, et de l'ouverture sur la Caraïbe et sur les Amériques quant à la formation des jeunes, cette possibilité. Par ailleurs la collègue BAURAS qui est en charge du logement a indiqué qu'elle trouve que les éléments proposés sont une réponse à la problématique en partie sur le domaine du logement. C'est le cas concernant la mise en place de l'Observatoire des loyers. Si on parle dans l'immédiat des loyers privés, et qu'elle mène aussi par ailleurs sur cette démarche une action, parce qu'elle est aussi Présidente de l'ADIL, et qu'elle se félicite au même titre que moi-même, puisque nous avons travaillé toutes les deux sur le GIP Martinique Titrement, et qu'à travers ce Contrat de convergence que nous puissions bénéficier de 1.2 M pour permettre enfin à ce GIP Martinique Titrement de poursuivre ses travaux, parce qu'il fonctionne déjà et que nous puissions aller plus loin et commencer à servir notre population. Concernant la vacance de logement dans le parc privé, il est à noter qu'il faut encore accompagner les agences immobilières sociales, parce qu'il y a SOLIA

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Neither in Employment nor in Education or Training

qui fait un travail relativement conséquent, mais qu'il faut continuer à accompagner pour permettre à ces logements qui sont privés, et qui ne sont pas utilisés, qu'ils puissent aussi être connus et entrer dans l'offre de service. Le Président de l'Assemblée fait aussi des observations formulées par d'autres collègues. Alors il faut faire attention à ne pas mettre trop de moyens sur les EHPAD, au détriment de la réhabilitation. Il faut veiller à la prise en compte du produit apporté par les résidences qui favoriseraient l'intergénérationnel. Et le collègue BARTHELERY en a aussi parlé. Il y a un besoin considérable en matière de réhabilitation. Il faut prendre en compte à ce niveau l'objectif de maintien à domicile des personnes âgées, ce qui est en partie pris en considération à travers l'EHPAD hors les murs que l'on a vu dans l'une des mesures et propositions en termes de fiche-action. Nous nous interrogeons aussi concernant d'autres propositions. La collègue Christiane EMMANUEL est satisfaite parce que toutes ses propositions on été retenues en termes de culture avec L'EMEA, avec Tivoli et un certain nombre de musées. Elle est satisfaite des propositions qui ont été retenues. Et en observation la collègue BONNAIRE se préoccupe de la difficulté rencontrée par les opérateurs sociaux qui réalisent des travaux de réhabilitation dans le cadre du logement, notamment avec SOLIA qui est l'ex-PACT et qui voudrait que l'on verrouille autour de ces sculptures les financements publics qui doivent être apportés parce que ce sont des structures qui elles-mêmes rencontrent un certain nombre de difficultés. Pour le collègue Raphaël MARTINE qui a aussi participé, il dit trouver des éléments de satisfaction à travers ce document, notamment, tout ce qui est proposé en matière d'accompagnement autour du numérique, des équipements sportifs et des filières porteuses. Pour terminer pour l'aspect un peu plus dédié aux solidarités, c'est vrai que la Collectivité Territoriale est aussi un gros conseil départemental parce que beaucoup de nos dépenses vont en direction des solidarités des personnes âgées, des publics les plus fragiles. Et c'est vrai que nous n'avons pas trouver forcément dans le détail des fiches-actions qui ont été présentées des actions en direction des familles, parce que cela représente quand même une part relativement importante. Aujourd'hui sur les services à la personne parce que depuis peu de temps nous sommes habilités à autoriser les services à la personne et nous souhaitons aussi qu'il y ait de la coordination et qu'une plateforme de service soit organisée pour que nous puissions permettre à ces services à la personne d'être labellisés et de fournir un service de qualité à la population vieillissante. Donc pour nous globalement c'est un avis favorable pour ce Contrat de convergence, et nous demandons que les propositions que nous avons faites, les réflexions que nous avons portées, que nous puissions les porter auprès du Président du Conseil Exécutif pour qu'il puisse aussi partager nos réflexions et les porter auprès des personnes concernées, que ce soit le Président de la République, les ministères concernés. Ça sera avec grand plaisir que nous pourrons partager avec lui nos réflexions et nos propositions. Donc voilà pour nous c'est un avis favorable pour ce Contrat.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Donc, pour le troisième groupe, j'ai proposé que le collègue ADENET nous fasse la synthèse.

#### M. Lucien ADENET

Cette réunion s'est tenue le vendredi matin, le 28 juin avec un certain nombre d'élus qui représentaient 5 commissions. La commission Politique de la Mer et les Métiers de la Mer, la commission Développement durable Environnement Energie Risque naturel

et technologique, la commission Transport, la commission Développement économique et touristique, la commission Développement agricole Agrotransformation et Elevage. Je ne vais pas rappeler ce qui a été dit. Je dirais simplement qu'il y avait comme élu à cette commission, à cette réunion conjointe, Madame LIMIER Nadia, Monsieur BOUQUETY comme Président de la Commission Politique de la Mer et les Métiers de la Mer, Monsieur Yan MONPLAISIR Président de la commission Développement économique et touristique, et pour la commission Transport et Développement agricole, il y avait Monsieur ADENET Lucien. Alors comment ça s'est déroulé ? Simplement ce sont les administratifs qui étaient présents à cette réunion, il y avait tout un staff, et ces administratifs ont répondu à nos préoccupations, à nos questionnements. Je vais tout simplement dire un peu ce que chacun des membres, chacun des élus a proposé, a fait comme remarque. Le Président LISE qui présidait cette séance de travail, a dit en qualité d'ancien parlementaire, souligne que l'État n'est jamais vraiment engagé sur une loi de programmation quel que soit, en raison du principe de l'annualité budgétaire, notamment au Parlement. Aucune loi ne peut être opposée à celui-ci, même pour les plus sacralisées comme lorsqu'il s'agit de la loi de programmation militaire. Compte tenu de la durée du Plan de convergence, il n'y a aucune garantie de l'engagement de l'État sur la durée. Il dit également que lorsque l'état promet une somme contre des contreparties locales, si ces dernières ne sont pas mobilisées la part de l'État ne sera pas versée. La plupart des collectivités territoriales surestiment les crédits attendus de l'État pour les années à venir. Il a ajouté également qu'on assiste à une recentralisation rampante de l'État, démarche subtile qui permet à l'État de reprendre la main. C'est le cas notamment de l'Office de l'eau qu'il a présidé depuis un certain nombre d'années, et qu'il préside à nouveau. L'idée qui sous-tendait à la création de ces structures, c'était de donner un pouvoir local aux élus dans un domaine fondamental qui est la gestion de l'eau. Or, ce qui se dessine c'est la disparition des offices de l'eau au détriment des décideurs locaux avec une reprise subtile mais programmée par les directions de l'environnement de l'aménagement et du logement. Il ajoute enfin une dernière remarque en reprenant certaines observations qui avaient été évoquées dans les groupes 1 et 2, disant qu'on a oublié la dimension départementale de la CTM qui n'est pas prise en considération dans la négociation. Il dit que tout le volet social qui relèvait des compétences du département est dilué dans la globalité du volet de négociation régionale. Hormis le logement le volet social est peu accompagné, alors qu'il a des choses à dire. Les négociations entamées entre l'État, la Région et le Département de la Guadeloupe sont riches en enseignement. Donc ce sont ses propos. Madame Nadia LIMIER accueille favorablement la valorisation du patrimoine, notamment les projets au Prêcheur, à Basse-Pointe, Gradis. Elle regrette toutefois le manque de prise en compte des secteurs de la pêche, de l'agriculture. Ces secteurs ont été sous-estimés par les services de l'État, alors qu'ils méritent une prise en compte particulière, eu égard à leur importance et aux difficultés rencontrées par la profession. Le collègue Yan MONPLAISIR, Président de la commission Développement économique et touristique, pose des questions pour lesquelles il souhaite avoir des réponses. Et donc les réponses ont été apportées par la suite. Première question, c'est quels sont les critères de base qui ont permis la répartition des crédits d'État sur les différentes régions, départements, ou territoires, notamment pour les équipements publics de nos territoires? La Corse est citée en exemple comme étant peu peuplée, mais qui dispose néanmoins d'équipements performants bien financés par l'État. La demande d'équité théorique est souhaitable avec un rythme de production adapté à notre retard. Enfin, il dit ensuite jusqu'à quel niveau est-on dans le fléchage par rapport aux projets structurants qui pourraient émerger? Il parle des pistes cyclables qui ont été élaborées par l'ex-Conseil Général, et qui ne sont pas poursuivies aujourd'hui. Il cite comme exemple les projets structurants connaissant un certain retard, les fiches d'actions non engagées, habitation Gradis, la maison de Béhanzin et la Maison Des Tourelles. Aussi il se demande comment passer de ces propositions à la mise en œuvre? En fin de séance Monsieur Yan MONPLAISIR indique que le plan constitue un engagement de l'État qui permet de programmer nos investissements, et nous pourrons prendre l'État au mot si nous ne sommes pas au rendez-vous. Je lui ai répondu que l'État nous attends déjà sur une première phase de crédit, et nous a demandé de présenter les dossiers qui pourraient être pris en compte au titre de 2019.

Le collègue Joachim BOUQUETY, Président de la commission Politique de la Mer Métier de la mer, s'interroge sur le devenir de la pêche, puisque les pêcheurs ont été oubliés, dit-il. Il évoque les difficultés des marins-pêcheurs à optimiser les sorties en mer, leur projet de rester en mer plus longtemps, 3 à 4 jours et de confier leurs produits à une coopérative. Concernant les transports, c'est toujours le collègue BOUQUETY qui parle, il souligne les problèmes d'enclavement qui perturbent l'organisation des déplacements sportifs, ainsi que les sorties programmées pour les personnes âgées, dépenses pour lesquelles il est sollicité sur le budget de sa commune. Il indique être favorable à la mutualisation des équipements, à condition que l'organisation des transports puisse répondre aux besoins de la population. S'agissant de l'assainissement, cette question a été également oublié dit-il. Il rappelle que les maisons disposent de fosses septiques à fond perdu qui ne répondent plus aux normes. Il existe par ailleurs un problème de débit de l'eau sur la commune de Grand-Rivière. Quand le débit de l'eau est trop important les vannes doivent être fermées compte tenu de la turpitude de l'eau. En fin de séance, le collègue BOUQUETY déclare souhaiter que les élus disposent d'un calendrier d'exécution des programmes afin de répondre aux interrogations des administrés. Les administratifs lui répondent que pour tous ces dossiers à maitrise d'ouvrage, un calendrier sera disponible.

Le Collègue ADENET Lucien, moi-même,

(Rires de M. ADENET puis de l'Assemblée)

#### M. Lucien ADENET

Représentant de la commission Transport, et en tant que Vice-président pour la commission Développement agricole Agro-transformation Elevage, en l'absence de Madame Nadine RENARD Présidente, pose 2 questions. Son premier questionnement porte sur les demandes d'habilitation par rapport à nos réalités pour prendre en compte nos spécificités. Il souhaite que ce volet soit explicité davantage. Une réponse a été donnée, c'est surtout sur le volet fiscal, le cadre réglementaire aussi, que l'on pourrait agir. Il indique qu'il existe toute une série de dispositifs qui sont actionnés pour accompagner le développement économique social, culturel, sanitaire, sportif de notre pays, etc. dont le PO et le contrat de plan État-Région- Département. Aujourd'hui, avec ce Plan de convergence et de transformation sur 14 ans, et ce Contrat de convergence et de transformation sur la période 2019-2022, il y a un besoin de faire preuve de pédagogie auprès de la population, et la nécessité de mettre en place un plan pluriannuel. Il dit qu'il faut qu'il y ait aussi un suivi très strict et rigoureux

de la mise en place de tous ces outils, même si on sait que ce comité de suivi existe, est prévu aussi dans le Contrat de convergence. Par ailleurs, reprenant les propos de Monsieur MONPLAISIR relatifs au développement des pistes cyclables, il précise que la loi d'orientation des mobilités, la LOM est un outil qui permet de combiner tous les moyens visant à développer des transports durables. Il indique, en tant que représentant de la commission transport et développement agricole agrotransformation élevage, être favorable au Plan de convergence avec des annotations particulières. Et, s'agissant du transport il indique qu'il existe un établissement public Martinique Transport ayant cette compétence sur l'ensemble du territoire dans presque tous les secteurs, et qu'il y a certaines infrastructures dépendantes de la CTM à mettre en place. Il dit que le développement du service d'expérimentation en agroécologie, le SEA, situé à Saint-Anne, est en cours de restructuration, avec la relance de se pole territorial d'expérimentation agricole, et le projet d'identification et de mobilisation des ressources biologiques du sol pour développer une agriculture plus durable, il souhaite que ce centre soit redynamisé dans les activités animales et végétales, après une longue période de quasi-abandon. Enfin le collègue ADENET souligne que le transport maritime doit être complémentaire du transport terrestre et est gage de réussite de la nouvelle réorganisation du transport qui est en train de s'opérer chez nous. Nos administratifs on fait un certain nombre de remarques sur la méthode de priorisation arrêtée. Ils nous disent que le Préfet a indiqué qu'il ne dispose que d'une enveloppe de 167 M€ à répartir sur les différents projets arrêtés et chiffrés dans le contrat de plan État-Région-Département. La priorisation s'est effectuée en fonction de leur viabilité et des vérifications de faisabilité sur la période considérée. Pour répondre aux questionnements des élus sur la répartition de l'enveloppe budgétaire, les administratifs indiquent que les montants sont précisés individuellement dans les fiches projets et que la sélection a été effectuée en fonction de leurs capacités à être mis en œuvre sur la période considérée. On dispose maintenant de contrat de progrès individualisé. Sur la valorisation du patrimoine, les projets qui ont été retenus sont ceux qui sont cités de manière précise et clairement identifiés, ayant fait l'objet d'une expertise. L'inscription des projets par les ministères ne peuvent être inscrits que dans la mesure où ces projets sont finalisés en termes de programmation. Certains projets sont partagés entre l'État et la CTM. D'autres n'ont pas été retenus dans ce programme comme le transport, sauf bien sûr, l'aérodrome de Basse-Pointe. Néanmoins, eu égard à l'importance que la CTM accorde, ils seront menés à terme sous forme d'appel à projet avec un partenariat local et des possibilités de fonds européens. Donc l'objectif est d'avancer plus vite dans la réalisation de ces projets. Donc 2019-2022 correspond à une période d'accompagnement par la formation et au développement des ports en cours, nécessaire pour le développement de l'activité des marins-pêcheurs. Donc à la question qui avait été posée par le collègue BOUQUETY. On précise qu'il sera nécessaire de clôturer le contrat de plan État-Région afin de redéployer les crédits dans le nouveau dispositif. Et enfin, le Président de l'Assemblée Claude LISE rappelle que les négociations, alors il dit, entre la Guadeloupe et l'État ont fait émerger des questions pertinentes. Les difficultés à mettre en place les habilitations peuvent représenter un frein à toute visibilité des spécificités de notre territoire. Ainsi elles pourraient être moins perçues que celles ciblées pour d'autres collectivités pour lesquelles les dossiers ont été validés. En fin de séance le Président s'interroge sur l'effort réel annuel supplémentaire de l'État sur le questionnement légitime du citoyen lambda sur l'intérêt à réaffecter les crédits existants sur le Plan de convergence par rapport à la multiplication des dispositifs. On lui répond quand même que l'on est passé de 142 M€ sur 5 ans à 182 M€ sur 3 ans. C'est un repositionnement des crédits non consommés. La valeur ajoutée, c'est que c'est un contrat de projet et le gain est en termes de ventilation annuelle. Donc, pour conclure, les commissaires présents à cette réunion conjointe ont émis un avis favorable avec les réserves et les recommandations qui ont été formulées. Donc, voilà un peu le rendu de cette réunion.

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègues. Donc, tous les collègues qui souhaitent intervenir ont la parole. Ce que je vous demande, puisque nous nous étions mis d'accord là-dessus c'est que personne ne dépasse 5 minutes. Mais j'avais également promis à différents Présidents de commission qu'ils auraient en priorité la parole, enfin ceux qui la souhaitent. Donc, la collègue NORCA.

#### **Mme Stéphanie NORCA**

Oui Président, juste pour ajouter un élément à nos réflexions à travers notre commission conjointe concernant la restitution des travaux. Il y a aussi l'aspect environnement et gestion des déchets que je n'ai pas restitué à la plénière. Alors je profite de l'occasion pour en parler parce que c'est vrai qu'à la décharge de Céron, j'ai eu l'occasion d'en parler la fois dernière parce qu'il y a eu une injonction du Préfet pour réouvrir Céron pour pouvoir y jeter des carcasses d'animaux. Et c'est vrai qu'aujourd'hui il y a une problématique sanitaire que cela pose, parce que normalement cette décharge aurait déjà dû être fermée depuis 2017, et malheureusement il y a cet aspect des choses. Et c'est vrai que ça aurait été intéressant qu'à travers les éléments, parce qu'apparemment il y a un volet qui est dédié à la gestion et à l'élimination des déchets que l'on puisse prévoir une filière d'équarrissage qui soit une filière porteuse, parce que l'équarrissage ce n'est pas non seulement l'enfouissement mais c'est l'incinération des carcasses ; parce qu'il y a toute la filière animale, la production de viande, etc. etc. qui se fait ici en Martinique. Parce qu'il y a, que ce soit les volailles, les bovins, les caprins, etc. etc. Donc aujourd'hui il y a un vrai besoin sur ces thématiques pour discuter avec les personnels qui sont dans cette filière. Malheureusement, je n'ai pas vu d'éléments qui pourraient aller dans cette direction. Donc moi, je souhaiterais que dans les propositions que nous émettons, dans les travaux de commission que l'on puisse rajouter cet élément-là, qu'on puisse vraiment réfléchir à travers des propositions que l'on pourrait faire remonter au niveau national; penser à une filière en tous les cas sur l'équarrissage, parce que c'est aussi une voie qui permet à la fois non seulement de répondre à un besoin qui est une réalité aujourd'hui mais aussi qui est une filière créatrice d'emploi.

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Y a-t-il un autre Président de commission? Alors collègue BRANCHI.

#### M. Michel BRANCHI

Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Monsieur le Président de l'Assemblée, chers collègues Conseillers territoriaux, nous sommes amenés aujourd'hui à penser notre développement. Et mon intervention, je lui ai donné comme titre, « une nouvelle manière de penser le développement, passer contrat avec l'État sur un pied d'égalité pour avancer nous-mêmes et par nous-mêmes. » Effectivement nous sommes amenés à nous prononcer sur 2 documents, et je le distingue volontairement fortement. Un Plan de convergence et de transformation de la Martinique pour la période 2019-2033

d'une part, et un Contrat de convergence et de transformation 2019-2022 d'autre part. Alors souffrez chers collègues que je fasse un flash-back. Il faut rappeler que ce Plan de convergence c'était d'abord ça son appellation, à laquelle on a ajouté transformation a pour origine la fameuse loi pour l'Égalité Outre-Mer dite loi EROM. Son père spirituel n'est autre que l'ancien Ministre des Outre-Mer Victorin LUREL, qui constatant l'échec des politiques de développement appliquées jusqu'ici, voulait réduire les écarts de développement des pays d'Outre-Mer avec la France. Et cette philosophie a été reprise par l'actuel Président de la République française Emmanuel MACRON et sa ministre des Outre-Mer Annick GIRARDIN. Il s'agirait à les entendre, entre autres, d'égaler en 2033 le PIB par habitant, c'est-à-dire de la richesse par habitant de la France. Permettez, qu'en tant qu'économiste, je fasse une observation. La plupart des grands économistes aujourd'hui et des institutions internationales remettent en cause le PIB comme moyen de mesurer les performances économiques. Deuxième observation, c'est ce même PIB qui, utilisé par des institutions européennes, constitue un prétexte pour avancer que notre territoire serait trop riche, et doit être écarté du bénéfice de certains fonds structurels pour le prochain PO post-2020, et nous serions devenus, à les entendre, une région en transition. Plus sérieux et plus cohérent parait la prise en compte des 17 objectifs qui sont mentionnés dans le texte du développement durable de l'agenda 2030 des Nations Unies. Encore faut-il que les conditions de leur réalisation soient réunies. C'est un combat que nous avons amené. Précisément, c'est également la poursuite obstinée de cet objectif dit de convergence, en fait, la duplication d'un modèle éloigné de nos conditions historiques objectives qui a abouti à l'impasse lors de la crise de 2019 en Martinique, mais pas seulement en Martinique mais dans tous les pays d'Outre-Mer: Pauvreté, chômage massif, exclusion sociale étendue, d'où pour les plus sérieux et pertinents analystes d'alors, le constat qu'il fallait changer de modèle de développement en partant d'une introspection des vraies causes du mal et du sous-développement. C'est donc ce que courageusement a proposé le Gran Samblé et qu'a entrepris méthodiquement la Collectivité Territoriale de Martinique en organisant différentes rencontres économiques, telle que, je le rappelle, la conférence sur la croissance et l'emploi, la conférence des acteurs de l'économie, la conférence de l'économie sociale et solidaire, la grande conférence du tourisme. Et cela s'est traduit par l'élaboration de documents de programmation dont les plus structurels sont :

- Le Schéma territorial de développement économique d'innovation et d'internationalisation,
- Le Schéma de l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,
- La programmation pluriannuelle de l'énergie,
- La refonte des aides des entreprises.

Ce faisant, la CTM met en place les prémices et les bases des éléments pour permettre un changement progressif d'un modèle de développement martiniquais. Le Plan de convergence et de transformation qui s'assigne l'objectif d'égaler la France en tout domaine en 2033 nous paraît chimérique dans sa visée, peu crédible en matière d'engagement financier. Personne ne sait qui sera à la tête de l'État français à cette échéance. Par ailleurs, nous ne saurions figer l'évolution politique de la Martinique sur

une période de 14 années. Pour l'heure, on ne sait pas très bien quel est le contenu réel du concept avancé de « différenciation » institutionnelle. Converge qui voudra, converge qui pourra. Quant à nous, nous avons à définir nos objectifs et nos chemins, et y arriver à partir de nos réalités et de nos forces. C'est pourquoi le contrat proposé sur 2019-2022 nous paraît le plus cohérent et le plus fiable. Pourquoi ? Il a été discuté entre l'État d'un côté et de l'autre la CTM, les trois communautés d'agglomération CACEM, Espace Sud, Cap Nord, les socio-professionnels martiniquais sur la base contradictoire de nos diagnostics et de nos évaluations. En d'autres termes, il s'agit de répondre aux besoins sociaux des Martiniquais, en matière d'éducation, de santé, de culture, de sport, à condition que la politique du pouvoir central ne continue pas, en sens inverse, à détruire les services publics. Il s'agit d'aller vers une société plus humaine et plus solidaire. Est pris en compte la nécessité de renforcer les bases productives de l'économie :

- Agriculture,
- Agro-transformation,
- Bien exploiter notre potentiel énergétique,
- o Diversifier l'économie bleue,
- Préserver et valoriser notre biodiversité,
- Adapter et moderniser la filière BTP,
- S'engager dans le tourisme durable.

#### Il faut aussi:

- Assurer la sécurité face aux risques naturels dont a parlé le Président MARIE-JEANNE et qui est de la responsabilité de l'État,
- o Donner un meilleur accès à l'eau, l'assainissement,
- Développer les transports,
- Rééquilibrer l'aménagement du territoire.

Les nouveaux projets inscrits font l'objet dans ce contrat de l'engagement de 842 M sur la période 2019-2022. D''autres crédits d'État, de la CTM et des fonds européens complètent ce contrat. Pour sceller ces engagements, nous avons noté que le Contrat est assorti pour la première fois, nous semble-t-il, de maquettes financières détaillées. Et les multiples fiches- actions décrivent les projets de manière approfondie, identification, diagnostic, contexte et enjeux, descriptif du projet, objectif, indicateur d'évaluation, coût du projet, etc. Par conséquent, l'État central, enfin commence à admettre qu'il doit s'engager concrètement sur la base d'orientations définies après débat par les collectivités et les acteurs martiniquais. En définissant un objectif à l'horizon 2033, l'État reconnait, certes du bout des lèvres, et à sa manière, qui consiste de nous demander à copier une fois de plus le modèle français, que le changement de modèle de développement Outre-Mer se conçoit sur la durée. Cela nous montre la

distance à parcourir pour faire reconnaître notre droit à élaborer notre propre domaine modèle de développement. En clair, chers collègues, nous sommes d'accord pour un contrat donnant-donnant pour propulser un nouvel élan au pays Martinique, mais nous ne sommes pas pour un verrouillage de l'avenir à l'horizon 2033. Il est évident que nous devons nous rassembler pour que les engagements financiers de ce contrat, parce que ce n'est pas assuré, soient respectés par l'État, et nous mobiliser nous-mêmes pour le mettre en œuvre. Le suivi de ce contrat sera essentiel. Il faudra nous en donner les moyens pour être à égalité avec l'État. La situation de crise du pays l'exige. Je vous remercie de votre attention. Merci.

#### M. le Président Claude LISE

Merci collègue BRANCHI. Chers collègues, je suis désolé, mais on a un brouhaha permanent qui ne vient pas de l'assistance. On ne va pas me dire que c'est l'assistance qui fait cela, ça vient de l'intérieur, de chez nous-mêmes. Et c'est absolument insupportable. Moi, je trouve en plus que c'est vraiment détestable par rapport aux interventions des élus. Pendant toute l'intervention du collègue BRANCHI, on a eu ce brouhaha en permanence. J'ai demandé, à plusieurs reprises au directeur général des services d'essayer d'obtenir que les gens nous laissent travailler. Bien, je passe la parole au collègue CHARPENTIER-TITY. Pardon ? Point d'ordre ? Collègue ROBIN.

#### M. Daniel ROBIN

Oui. Quelle est la durée que tu as fixé pour le rapport des commissions ? Parce que j'avais cru entendre 5 minutes où que nous avons droit à 20 minutes.

#### M. le Président Claude LISE

Non, non. On avait simplement arrêté 5 minutes d'intervention pour chaque élu. Et puis j'avais proposé un temps pour une déclaration de l'Opposition, mais on n'avait pas arrêté de temps pour le compte rendu des commissions, si tu veux. Bien, collègue CHARPENTIER-TITY. Mais attend, excuse-moi. On faisait un premier tour des Présidents de commission. Comment ? Tu interviens à ce titre ?

#### M. Clément CHARPENTIER-TITY

Oui, Président. Je salue le Président du Conseil Exécutif, le Président de l'Assemblée, tous les collègues présents, et naturellement ceux qui nous font le privilège de nous écouter et de nous regarder. Alors, l'urgence n'est pas de notre fait. Et je tiens à saluer l'initiative du Président de l'Assemblée d'avoir réuni en commission mixte, de manière urgente également, les différentes commissions de l'Assemblée afin qu'elles soient sensibilisées sur ce document d'importance. J'ai entendu également durant la réunion qu'on a eu à cette occasion, les appels à la vigilance du Président de l'Assemblée, et la volonté de recentralisation sur laquelle il nous a mis en garde. Je pense que ces éléments-là doivent nous fortifier dans la volonté de mise en œuvre de nos politiques. J'ai entendu et apprécié également le rapport qu'a fait le Président du Conseil Exécutif, où il a mis en exergue des manquements dus à l'État, concernant l'économie bleue, le transport, la question du séisme. Et, il nous a également informé des contacts qui continuent afin de convaincre l'État de s'engager dans une série de domaines. Alors, nous savons également qu'un contrat entre 2, entre 3, qui concerne particulièrement la CTM, les trois EPCI et l'État, c'est forcément une hiérarchisation, et qui correspond à des intérêts parfois divergents. C'est ce que l'exposé du Président du Conseil Exécutif a mis en exergue. C'est-à-dire qu'on avance quand il y a communauté de vue sur certains domaines, et sur d'autres, il peut y avoir des difficultés. Alors, notre atout dans la discussion au travers de ce document, pour la mise en place de ce contrat, a été la référence à des démarches très importantes que nous avons entamées dès le début de notre mandature. Et cela a été cité par d'autres intervenants. Je veux parler du STDEII, du Schéma d'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et d'autres schémas que nous avons mis en œuvre. Concernant la question plus particulièrement de l'éducation, je veux saluer les choix qui d'ores et déjà font partie des engagements pris. Et concernant la construction du Pôle universitaire de santé, c'est vrai que c'est une action qui avait déjà été engagée, et qu'il s'agit de poursuivre. Toujours dans le domaine universitaire, il est à saluer la rénovation et l'adaptation des espaces de vie étudiante aux nouvelles techniques. Par exemple, le fait de réhabiliter les amphithéâtres de l'Université. Alors, j'ai eu le privilège d'être étudiant à l'ouverture de ce campus universitaire de Schoelcher, qui a été ouvert en 1977. Donc vous voyez que cela commence à dater. Nous avons dernièrement vu la pose de la première pierre de la construction d'un nouveau restaurant universitaire. Cela fait partie également des engagements pris dans le Contrat. Et je vais là dire que c'est un élément de la stratégie de la CTM. C'est-à-dire de renforcer naturellement l'attractivité de l'Université des Antilles, et singulièrement le Pôle Martinique. Je veux saluer l'engagement pris également dans ce Contrat pour la construction de l'internat de la réussite à Saint-Pierre. Je sais l'engagement de la Conseillère exécutive Madame SAITHSOOTHANE sur ce plan. Et je ne veux pas développer tous les avantages que peuvent apporter la construction de cet internat, c'est-à-dire commencer à résoudre la fracture éducative et c'est quand même également un engagement d'importance car ce bâtiment pourra accueillir 80 internes. Ce n'est pas rien. Et puis je vais terminer sur la construction du Carbet des Sciences. Et là, ça a été également une constante, un autre niveau, c'est de vulgariser une culture scientifique au niveau de la Martinique. Donc ce sera une réalisation qui va conforter cette démarche. Donc je ne serai pas plus long, je voulais simplement signaler ces éléments qui vont dans un sens positif pour le développement de notre pays. Merci.

## M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue RENARD.

## **Mme Nadine RENARD**

Merci. Bonjour au Président du Conseil Exécutif, bonjour au Président de l'Assemblée, bonjour chers collègues, bonjour à tous. Je n'ai pas pu être présente à la réunion des diverses commissions pour préparer cette séance plénière, mais je souhaiterais quand même apporter un certain nombre d'observations, notamment pour insister sur un certain nombre de points concernant le volet agricole. En premier lieu, je souhaiterais notamment insister sur le soutien à l'agriculture de petite échelle qui a été évoqué dans les documents, qui est une composante essentielle et majeure de notre production agricole, puisque c'est cette agriculture-là qui constitue notre agriculture nourricière. Et si nous voulons pouvoir tenir les objectifs de tendre vers une autosuffisance alimentaire, il me semble important de poursuivre et de renforcer l'impulsion d'un réel soutien à cette agriculture, et permettre un développement de cette agriculture, que ce soit par le biais aussi bien de l'agriculture biologique ou de l'agriculture faisant appel également à l'agroécologie; mais en tout cas l'agriculture de petite échelle dans toutes ses composantes et toute sa diversité me semble importante à soutenir et accompagner dans un développement amplifié pour nous permettre de tenir les enjeux et les objectifs d'aller vers une alimentation durable et une autosuffisance sur notre territoire. Ensuite je voudrais insister également sur le soutien au développement de l'élevage pour lequel nous avons vraiment une marge importante en matière d'augmentation de la production sur notre territoire. Et, il y a également nécessité à soutenir le développement de l'élevage pour pouvoir répondre aux besoins de notre population. Et enfin, je pense qu'il convient dans les orientations de financement de tenir compte de ces besoins-là et d'apporter une réelle impulsion au développement de ces diverses composantes-là, notre agriculture. Je ne vais pas revenir sur ce qui a été déjà évoqué dans les documents, je vais surtout insister sur certains points. Donc il y a cet aspect-là. Ensuite favoriser et impulser également l'innovation et la recherche aussi bien au niveau agricole que dans le domaine de l'agro-transformation. Nous avons un certain nombre d'enjeux auxquels il convient de répondre, et les projets qui sont déjà en cours vont dans ce sens, mais il y a lieu encore de renforcer et d'amplifier, notamment peut-être la Fédération des acteurs de l'innovation, des acteurs de la recherche, que ce soit à l'Université ou le Centre de recherche en agriculture où en agro-transformation. Un autre point que je n'ai pas retrouvé dans les documents mais peut-être que je n'ai pas vu la partie qui abordait cette question-là, c'est la prise en compte de la pollution de certains de nos sols à la chlordécone qui est également fondamentale, car l'impact sur la qualité de notre alimentation et sur la situation économique de notre agriculture est indiscutable, et il me semble nécessaire que dans le cadre de la contribution de l'État à cette situation, un certain nombre d'actions soient renforcées et amplifiées pour l'accompagnement des agriculteurs concernés, et également des aspects comme par exemple le diagnostic des sols qui, aujourd'hui, n'est toujours pas pris en charge par l'État, comme il le faudrait pour permettre aux agriculteurs d'avoir une visibilité sur la pollution de leur parcelle. Un autre axe sur lequel je souhaiterais insister, c'est un axe plus général de l'alimentation durable. C'est un axe qui est transversal, puisqu'il touche à la fois la production agricole en elle-même, mais également la restauration collective, et en l'occurrence la restauration scolaire. C'est un axe qui me tient à cœur parce que je crois qu'il y a un vrai travail de concertation à mener, aussi bien avec les EPCI, les communes, que l'État et la Collectivité, sur à la fois favoriser l'accessibilité de nos enfants à une alimentation de qualité, une alimentation essentiellement composée de nos produits locaux; et pour cela il y a besoin à la fois d'accompagner les producteurs pour pouvoir répondre aux besoins et à la demande mais également accompagner les collectivités à mettre en œuvre des dispositifs permettant de favoriser aussi bien l'approvisionnement de la restauration collective que la lutte contre le gaspillage alimentaire etc. Donc, il y a tout ce volet sur leguel il me semble important d'insister. Je voulais également aborder la question de la formation agricole sur laquelle, bien sûr, continuer à développer non seulement la pédagogie d'enseigner à produire autrement, qui encourage d'aller vers des pratiques agricoles alternatives et notamment l'agroécologie. Donc, il convient, effectivement de renforcer cela, mais également d'accompagner la remise à niveau des infrastructures et des équipements qui sont les supports pédagogiques, qui nécessitent aussi une optimisation. Donc à ce niveau-là, je pense qu'il y a aussi un travail à mener. Et je voudrais également souligner dans la continuité des assises de l'agriculture que nous avons menées, la nécessité d'élaborer un schéma territorial de développement agricole qui pourrait être un plan d'action spécifique qui définirait les orientations stratégiques et les projets pour le développement global et concerté de notre agriculture avec un objectif de durabilité, aussi bien pour nos agriculteurs que pour notre population. Donc voilà en substance les observations et les compléments que je souhaitais apporter par rapport à ce qui figure dans les documents. Ensuite, j'avais une question par rapport aux fiches-actions, enfin au document qui reprend les fiches-actions. Concernant l'agriculture j'ai vu 2 fiches-actions en fait, une concernant la valorisation des plantes médicinales, et une autre sur l'identification et la mobilisation des ressources biologiques. Je pense qu'il y a d'autres projets qui pourraient faire l'objet de fiches actions. Donc je voulais savoir si la liste est exhaustive ou s'il manque un certain nombre d'actions qui n'ont pas été répertoriées ici ? Merci.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue EMMANUEL et ensuite collègue TOUL.

## **Mme Christiane EMMANUEL**

Merci Président. Bonjour au Président de l'Assemblée, bonjour au Président de l'Exécutif, bonjour chers collègues. Je vais porter quelques précisions, parce qu'il a été dit que la Présidente de la commission Culture était satisfaite, effectivement parce que tous les dossiers qui ont été remontés ont été pris en compte. Mais je veux m'adresser plus précisément aux artistes et au monde de la culture qui nous écoutent et qui voudraient peut-être avoir quelques explications à ce sujet. Je veux juste préciser que l'ensemble des projets proposés par la commission Culture dans le Contrat de convergence et de transformation répond aux questionnements et aux attentes des artistes et du public. Cela représente des heures de réunion et de concertation établies à travers différents rendez-vous tout au long de la mandature avec l'ensemble des services de la CTM, de la DAC, de l'État et des EPCI. Un autre volet sur lequel je voudrais rebondir, c'est vrai qu'à travers ce Contrat il n'a pas été possible de prendre en compte le financement de la création artistique quelle qu'elle soit, mais on notera quand même la prise en compte des outils et des moyens et de formation pour les résidences d'artistes, pour la création et la diffusion. Quant à la diffusion nous avons aussi pris en compte la nécessité d'être présent sur les forums parce que très souvent nous sommes sollicités par les artistes de tout bord, de toute pratique artistique, quel que soit musique, danse, ou tout simplement aussi la littérature, le livre. Donc ça a été pris en compte. La participation des artistes sera certainement plus fréquente et plus présente sur les forums nationaux et internationaux. Parce que la diffusion au niveau des spectacles ou au niveau du travail même de certains artistes, quelle que soit la pratique artistique nous avons peut-être la diffusion faite dans les théâtres, dans les places publiques, ou des espaces qui permettent une certaine diffusion, mais l'effet forums sont des espaces extrêmement importants parce que plusieurs pays sont représentés dans ces forums, et l'artiste peut défendre son travail et le présenter. Merci.

## M. le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

## **Mme Marie-France TOUL**

Bonjour au Président du Conseil Exécutif, bonjour au Président de l'Assemblée, bonjour chers collègues. Je vais déjà dans un premier temps vraiment me réjouir de voir que dans ce rapport a été mentionné... et que la problématique de l'eau a retenue effectivement, me semble-t-il, l'attention des uns et des autres dans ce rapport. Néanmoins, je m'interroge et je déplore que l'un des principaux acteurs financeurs en matière d'eau, d'assainissement je veux citer l'ODE, dont Claude LISE est le Président, n'a pas du tout, me semble-t-il, sauf si je n'ai pas été vigilante, n'a pas été consultée. Et

je dois dire que cela m'interpelle, parce que je sais que dans le cadre du plan Eau-DOM, l'ODE a été particulièrement investie, sollicitée, et fait, comme je l'ai dit, partie des principaux financeurs ; et non seulement dans le cadre du plan Eau-DOM, mais d'une manière générale, c'est un acteur qui accompagne régulièrement les différentes EPCI, et toutes celles et tous ceux qui ont des projets autour de l'eau et de l'assainissement. Je veux aussi m'interroger sur la problématique de l'usine de Vivé. Alors j'ai entendu parler de beaucoup de sites, de beaucoup de projets, néanmoins je sais qu'on ne peut pas tout faire, qu'il faut faire des choix, qu'il faut faire des sélections, mais je pense qu'il doit y avoir des priorités. Et je considère pour ma part, que l'eau potable aujourd'hui, doit être une priorité et cette usine de Vivé qui a la capacité justement de traiter l'eau, et de traiter toutes les particules organiques, notamment les pesticides grâce au bloc d'ultrafiltration et au traitement de charbon actif, devait retenir notre attention. Je sais, parce que j'ai été interpellée par les uns et les autres qu'il y a eu dernièrement encore une casse. Donc je crois que véritablement c'est un point qui devrait retenir l'attention des uns et des autres, parce que l'on sait très bien que l'eau c'est la vie, et que lorsque nous n'avons pas d'eau, cela entraîne énormément de difficultés, tant sur le plan économique, environnemental et j'en passe. Et sanitaire également. Autre point sur lequel je voulais aussi avoir quelques informations. C'est au sujet de la mobilité des personnes en situation de handicap. Notamment la possibilité pour ces personnes d'avoir accès au transport en commun. Et cela me semble un point fondamental, prioritaire dans le cadre du développement durable. Donc j'aimerais savoir quelle réponse vous pouvez apporter. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci bien. Y a-t-il un autre Président de commission ? Collègue BARTHELERY.

### M. Richard BARTHELERY

Merci Président. J'excuse la Présidente de la commission Affaires européennes et coopération qui ne peut pas être présente aujourd'hui. Donc la commission Affaires européennes considère qu'effectivement, ce dispositif qui sera mis en place pour les 3 prochaines années doit quand même marquer une ouverture sur la Caraïbe. Elle estime que le développement du tourisme, du sport, de la culture et de la jeunesse, doit être extrêmement marqué et tourné vers la Caraïbe. Pour une raison simple c'est que nous considérons que l'apprentissage des langues étrangères, notamment l'anglais, l'espagnol pour la jeunesse et les populations de notre territoire la Martinique, serait une excellente chose dans le cadre d'échanges, et dans le cadre de visites et de voyages de nos jeunes scolaires. Enfin je pense, je parle en regardant la Conseillère responsable de l'éducation. Nous souhaitons également que l'on favorise et que l'on incite les Martiniquais à des appels à projets pour développer les relations avec la Caraïbe, et qu'ils réfléchissent, effectivement, à comment faire pour que nous ayons des contacts extrêmement liés. Également le voyage, et également les relations aériennes avec les compagnies aériennes de façon à ce qu'elles soient plus développées pour faciliter justement ces voyages. Donc voilà un p'tit peu grosso-modo Président ce que la commission peut dire. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Y a-t-il d'autres Présidents de commission qui veulent s'exprimer ? Collègue BAURAS.

## **Mme Christiane BAURAS**

Merci. Merci Président. Effectivement les choses ont été dites de manière succincte par les rapporteurs. Mais je voulais quand même m'arrêter, je ne vais pas reprendre ce qui a été dit par rapport au manque d'information sur la manière de loger nos personnes âgées surtout les personnes que nous avons en ce moment en EHPAD, ou bien qui devraient rentrer en EHPAD, sachant effectivement que nous entendons le vieillissement de la population accru. Donc tout cela on pourra peut-être y revenir, mais je veux revenir tout simplement sur les éléments que nous avons retenus, nous au niveau de la CTM pour permettre un mieux-être de nos compatriotes, surtout dans le parcours résidentiel, et la facilité qu'on pourrait leur donner pour pouvoir, et nous donner nous-mêmes aussi en matière d'outils, je vais y revenir, pour les années à venir et dans la manière que nous aurons d'accompagner nos Martiniquais. Alors je veux déjà parler de l'Observatoire local des loyers, effectivement qui est un outil qui est en train de rentrer en action au niveau de l'ADIL, l'agence d'information pour le logement, et c'est un outil qui est adossé effectivement à l'ANIL, l'Agence nationale d'informations, bien évidemment, puisque jusqu'à nouvel ordre nous sommes dans le 73. Donc il faut savoir que cela nous permettra d'avoir une lisibilité sur la manière d'observer les loyers des Martiniquais. Alors, ça commencera effectivement par la partie privée et par un secteur bien précis, le secteur de la CACEM. Il faut savoir que nous aurons une manière beaucoup plus précise de remarquer comment il faudrait aussi adosser nos politiques publiques quant à la manière de faire louer nos compatriotes. Parce que pour parler de l'ADIL pendant juste un p'tit moment c'est vous dire que les personnes les plus inquiètes que nous recevons à l'ADIL, ce sont les locataires. Ça ne se passe pas toujours très bien avec les propriétaires. C'est un problème que nous avons. Donc, il n'y a pas seulement à la Martinique que la carence ni même, effectivement, le manque de logement. Il y a surtout aussi la manière de louer, la manière de vivre dans un appartement qui ne nous appartient pas. Et pour cela je ferai tout de suite le transfert sur le GIP titrement qui avait recueilli ici-même dans cet hémicycle, le 19 décembre 2017, l'aval de tous pour permettre que nous permettions à nos Martiniquais de sortir des fois de l'indivision. Nous savons que l'indivision c'est un frein, un frein majeur quant à la manière d'organiser la Martinique dans sa partie foncière et sa partie aussi immobilière. L'indivision est, pour une grande partie, liée au manque de liquidation de succession; ce qui ne fait pas partie, effectivement, de notre « culture » je dirais, puisque nous savons très bien qu'on dit communément, alors ça je ne le dis pas pour nous puisque nous le savons, que dans les 6 mois qui suivent un décès il faut ouvrir la succession, ce que nous ne faisons pas à la Martinique par pudeur et par d'autres idées reçues quant au défunt qui vient de mourir. Mais alors, aujourd'hui, je pense qu'avec le travail que nous faisons avec l'Espace Sud qui a, effectivement dans toutes les communes du Sud, opéré un travail d'information quant à la nécessité de sortir de l'indivision auprès des populations, nous le disons assez nous leur faisons comprendre que c'est un acte majeur pour permettre à nos enfants d'hériter. Puisque nous-mêmes, si nous occupons de fait, il faut savoir que nos enfants ne sont pas à l'abri. Tout cela pour dire que s'agissant de cette délibération les choses ont été prises en main, puisque cette délibération était basée sur la possibilité que nous donnait le fondement législatif de l'article 35 de la LODEOM, du 27 mai 2009 qui a été modifié en 2013 aussi par l'article 116 du 13 octobre 2013. Nous avons pu avoir la possibilité d'ouvrir ce GIP titrement qui désormais s'appelle le GMT, GIP Martinique Titrement, et pour dire un p'tit peu à tous ceux qui ne le savent pas à quoi ça va servir. Il faut savoir que ce GIP permettra effectivement d'avoir un fichier numérisé de toutes les données disponibles sur le foncier, et qui permettra une sortie beaucoup plus rapide à certaines personnes qui aujourd'hui ne possèdent pas de titre. Il faut savoir que... (Madame PINVILLE peut-être que mon heure a sonné. Non, je croyais que c'était... parce que les minutes étaient déjà terminées.) Je tenais à dire que ce GIP permettra effectivement une sortie rapide de l'indivision, tout simplement parce que par décision du Président du Conseil Exécutif Alfred MARIE-JEANNE du 28 janvier 2019, nous avons en préfiguration Madame Mylène MONTANES qui a été désignée pour engager justement, et faire en sorte que nous ayons cet outil au mieux au premier semestre 2020. Donc tout ça pour dire que ce sont des éléments qu'il faut considérer parce que si nous parlons de mieux-être pour la population en matière de logement, je pense que c'est un parcours du combattant. Et si véritablement nous pouvons concomitamment permettre que les gens reviennent dans leurs biens, et puissent occuper le lieu qu'ils ont hérité de leurs parents de manière beaucoup plus pleine, c'est-à-dire en tant que propriétaire, je pense que ça aussi c'est une manière de travailler pour le bien-être de nos populations. Et j'ai un raisonnement dans la tête ce que vient de nous dire le camarade Michel BRANCHI, qui en gros nous faisait comprendre qu'il y a effectivement toujours une insatisfaction du point de vue de la manière d'agir de l'État, puisque nous trouvons toujours que l'État est souvent en retrait de ce qui pourrait effectivement satisfaire nos besoins, mais alors il faisait comprendre en filigrane que quand bien même il y aurait ce manque, il faut absolument que nous continuons à être audacieux, que nous continuons effectivement à permettre à nos Martiniquais de vivre décemment, de vivre correctement. Et Madame NORCA aussi a parlé de la CTM qui est un gros Conseil Général tout simplement parce que nous avons une paupérisation de notre population, et tous les secteurs justement qui font partie de nos compétences, on est obligé de d'explorer ces secteurs de manière beaucoup plus fine, de manière beaucoup plus accrue. Puisque nous qui sommes des élus de proximité nous voyons au quotidien la misère de nos populations. Alors j'ai parlé effectivement pour le logement, mais alors cela vaut pour tous les secteurs dans lesquelles nous avons à opérer. Merci.

## M. le Président Claude LISE

Merci, pas d'autre intervention de Président de commission, donc je passe la parole au collègue LORDINOT, premier orateur inscrit pour le débat général.

## M. Fred LORDINOT

Merci Monsieur le Président. Il est 13h50 ; le débat a commencé à 11h17 et nous n'avons entendu que des membres de la Majorité. C'est l'occasion d'un débat raté on va dire, parce qu'il se déroule dans des conditions qui ne sont pas les meilleures et, hélas, il n'est pas organisé à la hauteur des enjeux. D'abord, cette loi, c'est une loi qui a été votée par le gouvernement VALLS en 2017.

La loi Égalité réelle pour les Outre-Mer, la loi EROM qui dit ceci. La république reconnaît aux populations des Outre-Mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. La République leur reconnaît le droit d'adopter un modèle propre de développement durable pour parvenir à l'égalité dans le respect de l'unité nationale. Il me semble que le contrat devait être précédé d'un préambule signé des autorités compétentes, du Président de l'Assemblée et du Président du Conseil Exécutif pour rappeler ceci au gouvernement, nous Martiniquais, constituons un peuple. Et ce document devrait nous permettre de faire peuple. Non pas dans une opposition quelconque où à un coq gaulois on opposerait je ne sais quel lambi tropical

martiniquais, mais une harmonie entre le drapeau tricolore de la république et le drapeau rouge vert noir du pays Martinique. Un préambule qui rappellerait aussi ce que le gouvernement nous dit, contractualisation, différenciation, expérimentation. Un changement dans la manière même de concevoir la relation de la France, du gouvernement avec les Outre-Mer. Hélas, l'occasion est ratée parce que l'objectif est important. Résorber les écarts de niveau de développement nous dit la loi. Réduire les écarts de niveau de vie et de revenu. Donc il fallait pour cela une méthode que le gouvernement a proposée, des diagnostics partagés, une stratégie de gouvernance, un contrat de gouvernance et de transformation sur une période de 2019 à 2022, par une méthode, un engagement interministériel pluriannuel; c'est important, avec une mobilisation des fonds européens, une association des collectivités publiques majeures, et puis un mode de gouvernance, comité de pilotage, comité de programmation, comité technique. Et là, je suis obligé, avec regret, de constater que l'Opposition n'a pas été associée, et peut-être l'Assemblée, d'après ce que j'entends, ni à l'élaboration, ni à l'adoption. Parce que la Guadeloupe a signé son Plan le 31 décembre 2018 C'était prévu, après les assises. Pourquoi on a pris tant de temps nous Martiniquais pour signer le nôtre ? Qu'est-ce qui s'est passé entre janvier 2019 et aujourd'hui, 3 juillet 2019 ? L'Opposition n'a pas été associée, ni mêmes les commissions de l'Assemblée. Le bilan du Contrat de plan État-Région n'a pas été fait. C'était un préalable. Ce Contrat État-Région-Département a été signé le 10 novembre 2015 par l'ancienne présidente du Conseil Général, l'ancien Président du Conseil Régional et l'ancien Préfet de l'époque. Et la nouvelle Majorité est arrivée le 18 décembre. Donc c'est vous qui avez mis en œuvre ce Contrat. Faites-nous un bilan, parce qu'il y avait quand même 79 M€ pour l'État, 296 M pour l'Union européenne, plus les autres partenaires. Non, pardon ça se sont les dotations complétées. Le chiffre précis c'est 142 pour l'État, 213 pour la Région, et 62 pour le Conseil Général. Donc je regrette qu'il n'y ait pas eu un bilan de ce Contrat pour nous permettre d'avancer. Et vous avez décidé de casser l'outil d'évaluation, l'Institut martiniquais de la statistique et d'évaluation des politiques publiques. Et aujourd'hui, j'aimerais bien savoir le travail de la fameuse direction sur l'évaluation des politiques publiques. Est-ce qu'on peut avoir un rendu de cette direction pour nous dire où nous en sommes. Et c'est là où je vais apporter une réponse à un collègue que je n'ai pas pu faire dans la commission, je suis venu à la première commission et j'ai salué l'initiative du Président LISE qui a convoqué quand même des commissions pour nous permettre de débattre. Comment pouvez-vous justifier le refus de nous communiquer des documents? Et je vais lui donner l'explication. Nous devrions avoir l'audit que vous avez réalisé en 2017 pour nous permettre d'avoir un point de départ. Mais ça, vous refusez de le donner. Nous devrions avoir l'organigramme de la CTM, parce qu'il faut faire une évaluation en interne par direction qui va permettre de désigner sur les fiches-actions que vous nous avez donné, et j'ai discuté avec quelques collègues, pour identifier le cadre et la direction de la Collectivité chargée du suivi du projet. Ce sera utile. Vous refusez de donner l'inventaire du patrimoine. Mais pourquoi ? Parce que si nous voulons adopter une stratégie pluriannuelle, un document de programmation, à la fois pour les dépenses et les recettes de fonctionnement, et les dépenses et les recettes d'investissement. Nous pouvons par exemple décider de céder une fraction de notre patrimoine pour avoir des recettes d'exceptionnelles d'investissement, d'où la nécessité, collègues, d'avoir cet inventaire. Ce n'est pas pour rien que je le demande. C'est pour nous permettre d'avoir une programmation pluriannuelle, et voir comment on pourrait atteindre un objectif que nous pouvons proposer de 300 M€ d'investissement chaque année. Cela ferait au moins 3 milliards d'euros d'investissement sur 10 ans. Oui, là on serait dans une négociation sérieuse avec le gouvernement, pour lui dire que nous voulons réduire les écarts de revenus et les écarts de développement. Quelques recommandations que je formule à ce point de mon intervention, c'est d'associer l'Opposition au suivi et à l'évaluation. Quel rôle entendez-vous accorder à l'Opposition dans les différents comités de suivi et de pilotage? La deuxième question c'est, créer, très rapidement, donnez-lui le nom que vous voulez avec qui vous voulez, un outil d'évaluation qui va nous permettre d'être face à l'État. Parce que vous connaissez l'État. L'État a tous les chiffres, l'État refuse de nous donner les chiffres de la direction générale des finances publiques. Nous n'avons pas les chiffres de l'INSEE, clairs C'est l'État qui dispose de l'outillage, aujourd'hui, qui lui permet d'avoir cette évaluation. Enfin, créer un budget annexe pour les fonds européens. Vous nous avez dit, la semaine dernière, qu'il y a près de 26 M€ de dépenses engagées non mandatées en investissement, avec 15 M€ de fonds européens. J'entends dire qu'il y aurait 300 dossiers bloqués dans les circuits pour les entreprises. Donc il faut un outil spécifique, il faut un budget annexe, et surtout un outil de préfinancement des fonds européens, parce que vous ne pourrez pas mobiliser 145 M€ dans cette période si vous n'avez pas cet outil. Enfin il faut renforcer les ressources humaines, je l'ai déjà dit, pour mieux accompagner les porteurs de projets, réduire le temps d'instruction, et surtout accélérer les paiements. Il est urgentissime d'accélérer les paiements. Vous avez terminé l'année avec 46 M€ dans les caisses de la CTM. Il faut maintenant s'attaquer à une chose. Parce que je vais concentrer, les collègues vont parler du sujet, mais je vais plus m'arrêter sur la question financière. Je vous invite à nous donner à côté des fiches, c'est bien elles existent, mais malheureusement, les fiches-projet elles ne sont pas correctement enrichies. Les réponses qui sont là ne sont pas données, il n'y a pas la programmation sur les années. Sur les crédits qui sont accordés par le contrat État-Région, vous avez mis, c'est bien, 3 questions financement en totalité, financement partiel et nom. Mais toutes les fiches ne sont pas enrichies; tous les montants ne sont pas indiqués. Ça, il faut le faire. Et je vous invite à le faire concernant particulièrement le fond exceptionnel d'investissement. Un fonds qui a été abondé de 280 M€, soit plus 110 M par an. Il faut nous dire très précisément quels sont les projets de la CTM qui vont emmarger à ce font exceptionnel d'investissement. Il faut mettre l'État devant les faits, devant la réalité dans la discussion. Donc pour chaque projet dites-nous voici, il va emmarger, voici ce qu'on a retenu dans la discussion au fond exceptionnel d'investissement. Concernant un autre fond, un fond d'intervention en faveur du développement économique. 400 M€ mis par l'État, supplémentaire. Un nouvel outil d'intervention en faveur du développement économique des territoires sera mis en place à hauteur de 100 M par an. Eh ben là encore, notamment concernant l'aide aux entreprises, parce que c'est là qu'il faut travailler les mesures pour aider les entreprises notamment dans le haut de bilan. Et je vous pose la question, avez-vous l'intention oui ou non de mettre en place les fond Jérémy? 28 M€ avec les fonds européens. Il faut dire cela très clairement à l'État, et nous le dire aussi. Est-ce que vous voulez le faire ou pas ? Ensuite concernant un élément fondamental du point de vue financier, que je vous invite à analyser en profondeur. C'est la stratégie adoptée par l'État en matière financière. La Caisse des Dépôts et Consignations, à travers sa banque des territoires renforcera son intervention Outre-Mer. Ce sont plus de 3 milliards d'euros de prêts, et 100 M€ de fonds propres que la Caisse des Dépôts propose de mobiliser en faveur de Outre-Mer dans les 5 prochaines années. Il nous faut donc définir une trajectoire financière. Et dire à l'État très clairement, si nous voulons réduire les écarts, nous ne pouvons pas accepter les ratios financiers que vous nous imposez pour nos collectivités territoriales. Nous refusons cela. Et vous le savez je suis partisan. Chacun le sait ici, je soutiens la politique du Président MACRON. Mais quand il faut se mettre en face de l'État pour discuter très clairement, il faut être ferme, notamment sur un document que je vous invite à voir et à mettre en place. C'est la fameuse matrice enrichie pour mesurer la convergence. Vous allez le trouver dans le livre bleu des Outre-Mer. Ben, il nous donne une série d'indicateurs. Il y a un exemple de la matrice avec les objectifs, les enjeux, les indicateurs. Eh bien, nous devons améliorer cette matrice. Je vais donner un exemple. Vous avez mis environ 50 M€, 55 à peu près sur la question des réseaux d'eau. C'est une question prioritaire. Mais la seule régie ODYSSI a prévu pour les 4 ans environ 55 M€ d'investissement. Ce n'est pas suffisant. Et je vous invite à revoir vos priorités, et à aller voir ce contrat de progrès signé par le Président du Conseil Exécutif, signé, la collègue l'a dit par la Présidente du comité tout à l'heure. Il y a des indicateurs qui sont donnés. Nous devons reprendre l'ensemble des indicateurs, par secteur, pour pouvoir dire à l'État, on ne parle plus de littérature, on parle chiffres, on parle d'objectif. Vous nous dites que vous voulez réduire les écarts, et bien allons les mesurer. Et pour cela il faut mettre l'argent sur la table. Ça, hélas, je ne l'ai pas trouvé dans le document. Je ne dis pas qu'il n'est pas bon. Chacun aura la liberté de choisir.

# M. le Président Claude LISE

Collègue LORDINOT je t'en prie il faut conclure pense que tu as déjà dépassé largement le temps.

## M. Fred LORDINOT

On a 54 minutes Président.

### M. le Président Claude LISE

Comment?

## M. Fred LORDINOT

On a 54 minutes de temps de parole, d'après ce que je vois. On a 54 minutes pour l'Opposition. Donc, j'utilise mon temps dans les 54 minutes. Ça fait 3 heures de temps que la Majorité parle. Alors, on peut bien me laisser une vingtaine de minutes quand même. Donc...Si vous ne voulez pas entendre mon point de vue, je n'ai pas pu le donner en commission, vous me dites. Moi, je fais des propositions. Donc, prochaine proposition. Concernant le secteur privé, je vous invite aussi à mieux l'associer à ce document. Et je vais donner un exemple d'un acteur majeur du secteur privé qu'on devrait associer selon moi. C'est un point de vue qui sera partagé très certainement par ma voisine la collection Jenny d'Ulysse et dans vos rangs peut-être par les collègues que je rencontre à la messe, j'y vais de temps en temps. C'est l'archevêché de Martinique, qui vous le savez, a lancé un grand chantier, les 40 chantiers de David. Vous savez, les chantiers de l'archevêché. David MACAIRE a lancé un appel au don pour 40 M€, et il a proposé 40 chantiers. 11 presbytères, 7 églises diocésaine, 11 salles paroissiales, 11 orgues. Mais pourquoi ? Pourquoi on ne va pas associer le diocèse à cela? Parce que les gens de Martinique veulent donner de l'argent pour Notre Dame de Paris. Mais on peut donner de l'argent pour l'église du Morne des Esses, et pourquoi pas pour aussi l'église de Jossaud. J'ai vu qu'elle est surprise ; la collègue me rappelle qu'elle connaît la liste des églises mieux que moi. Donc nous pouvons c'est une suggestion, associer mieux le diocèse. La question c'est est-ce que vous allez prendre en compte nos amendements ? A mon avis non, vous avez déjà décidé votre affaire. Mais n'empêche que nous voulons quand même vous faire quelques propositions. Donc mieux associer le secteur privé, et en particulier cet acteur majeur de la vie sociale du pays, l'évêché. Donc 40 chantiers de David à financer sur le Contrat de convergence.

Concernant vos priorités parce qu'il ne faut pas que je mange tout le temps, écoutez elles ne sont pas lisibles. Elles ne sont pas lisibles vos priorités. Si on voit le pacte de compétences qui prend beaucoup d'argent 160 M€, si on voit le réseau numérique, pareil, 130, je crois de mémoire, enfin. Mais comment pouvez-vous mettre 70 M€ pour l'économie de la mer ? Non. Aujourd'hui vous dites dans l'expérimentation qu'il faut utiliser, il faut changer le mode de règlement du Fonds européen pour les affaires maritimes. Mais on ne pourra pas le faire là, avant 2022. Donc il s'agit de voir comment nous dynamisons l'économie de la mer, en disant à l'État c'est là maintenant qu'il faut mettre l'argent. C'est là que nous voulons mettre l'argent parce que le potentiel de développement c'est là qu'il est. Parce que si l'Union européenne modifie le règlement, nous voulons changer la flotte de pêche en Martinique, et sur un bateau qui coûte 300 000 €, donnez aux marins-pêcheurs au moins 240 000 €. Ça parce qu'ils n'ont pas les moyens nos marins pêcheurs d'acheter des bateaux à 300 000 €. Mais tel que c'est là vous avez vu le faible niveau de consommation des fonds européens, on n'y arrivera pas. Donc sur cette question de l'économie de la mer, je vous invite à revoir la maquette au moment où vous allez l'établir. Concernant...tout à l'heure, j'ai entendu parler de la culture. Là, on n'est pas d'accord. J'ai entendu le collègue parler d'unanimité pour le musée d'art contemporain, non. Moi j'ai voté contre, donc tu n'as pas eu d'unanimité. Et je considère que ces 23 M€ doivent être consacrés à ce qu'on dit impossible à faire, c'est-à-dire aider les entreprises culturelles du pays pour que nous ayons véritablement un secteur dynamique avec des artistes et des producteurs qui peuvent vivre de leurs métiers. Et ça votre plan ne le permet pas. Donc sur les priorités il faut qu'elles soient mieux lisibles, que les fiches-action soient très clairement identifiées en disant priorité 1, priorité 2, priorité 3, et qu'il y ait les montants, la maquette financière, la matrice qui montre bien que vous souhaitez atteindre des objectifs qui seront contrôlés, qui seront mesurés par la fameuse matrice de convergence. Enfin, je voudrais terminer en vous disant que n'oubliez pas que pendant tout cela, nous devons nous préparer au nouveau cadre financier européen puisque les négociations ont commencé sur les prochains PO, vous savez, ce matin vous l'avez entendu comme moi-même, il y a une nouvelle Présidente de la commission européenne, une allemande ancienne Ministre de la guerre, de la famille, et qui parait-il, veut redynamiser le budget de l'Union Européenne. Mais vous savez aussi qu'il y a un nouveau Président de l'Assemblée socialiste, un italien dont le nom m'échappe. Donc tout cela montre bien qu'une nouvelle dynamique est en train de se mettre en place en Europe, et je vous invite une fois de plus, à faire que nous ayons une représentation de la CTM à Bruxelles, qui puisse être en relation directe et permanente avec l'Union Européenne pour assurer le suivi et l'investissement dans notre pays. Voilà quelques remarques que je souhaitais formuler très chers collègues, et j'espère que vous allez m'apporter quelques réponses, et surtout nous dire si vous souhaitez ou pas introduire nos amendements.

## M. le Président Claude LISE

#### M. Yan MONPLAISIR

Merci Monsieur le Président. Je voudrais avoir un propos pour resituer d'abord un peu, tel que je le perçois, ce dont nous sommes en train de débattre.

Nous ne sommes pas en train tout d'un coup de découvrir 900 M€ qui seraient tombés du ciel, etc. Tout ce que nous faisons ce matin, c'est d'une certaine manière, de ne pas dire non à un gouvernement, qui après d'autres d'ailleurs, semble avoir fait un constat que nous nous faisons tous les jours, qui est le constat du retard de nos territoires sur le plan des infrastructures. C'est d'ailleurs peut-être le début d'une lueur d'espoir pour nous, que les différents gouvernements, je n'incrimine pas celui-ci, il faut remonter à SARKOZY avant même, aient enfin compris que cette injustice de traitement des Outre-Mer n'est pas acceptable. Ce n'est pas acceptable d'abord sur le plan du chômage, je le dis à chaque occasion, ça a l'air d'être une espèce de constante, que l'on accepte le fait que ce qui caractérise les statistiques des Outre-Mer, c'est le fait que le taux de chômage soit le plus élevé de tous les territoires français. Sans mettre de nom, on peut retrouver, un p'tit peu dans un jeu de devinette pour les enfants, ça pourrait être un exercice, quels sont les territoires Outre-Mer en donnant simplement les taux de chômage de ces territoires on va les identifier. Les gouvernements semblent avoir compris cela, et nous avons eu SARKOZY qui avait organisé les États généraux, qui semblaient préfigurer mais qui en fait venaient après la révolution, pas comme en 1789. Nous avons eu des consultations diverses, nous avons eu les consultations avant gilets jaunes, les consultations après gilets jaunes. Et chaque fois on nous redemande où en êtes-vous ? Qu'est-ce qu'il faut faire comme si on allait réinventer à chaque fois le fil à couper le beurre. Moi j'ai été choqué, comme beaucoup de Martiniquais, quand j'ai été dans certains territoires, par exemple un territoire moins peuplé que le nôtre qui est la Corse, et que j'ai vu le niveau d'équipements publics de ce territoire, qui as pour seul avantage, en dehors du handicap de l'insularité que nous partageons avec ce territoire, qui a pour seul avantage de ne pas être trop loin de la Métropole. Et donc l'investissement public d'état est tellement plus significatif que chez nous, que cela crève les yeux. Ça crève les yeux. Alors, évidemment, on va me dire oui mais ça remonte à loin, c'est l'histoire. C'est l'histoire de la manière dont la Métropole traite ses territoires d'Outre-Mer. C'est cela la réalité. Alors il semble avoir pris en fait conscience de ce que ce n'est plus acceptable, ce ne serait plus acceptable. Et à chaque occasion, on entend que l'on veut converger. Si on veut converger, cela veut dire qu'il faut aller plus vite chez nous qu'en Métropole et qu'il faut une forme de rattrapage. Alors moi je le conçois comme cela, et je crois Monsieur le Président de l'Exécutif que vous avez eu raison de contractualiser. Vous avez eu raison de dire qu'on ne vous a pas attendu pour savoir ce qu'il faut faire. Car en réalité dans les documents contractualisés, on retrouve l'essentiel des priorités que nous avons définies. Parce que nous sommes mieux à même de définir la situation de handicap que nous constatons tous les jours. Et donc, il était normal que le contrat signé avec l'État soit un contrat qui oriente dans le sens des engagements que nous avons déjà pris, des réalisations déjà faites, et de celles que nous avons programmées. Même si on peut regretter que l'État n'ait pas voulu débattre de l'aspect social, le Président de l'Exécutif l'a rappelé, que l'État n'ait pas souhaité débattre comme il convenait des problèmes des transports, des modes de transport, etc... Et que l'État ait, quasiment sans doute, très embarrassé de ne pas pouvoir apporter de réponse dans ces domaines-là, écarté un certain nombre de domaines. Alors, nous regrettons tous, on l'a dit, les uns et les autres, le Président de l'Assemblée l'a dit, le Président de l'Exécutif l'a dit, nous regrettons tous que ça n'ait pas été, je dirais, plus débattu, qu'il n'y ait pas eu plus de co-construction, et nous regrettons que nous n'ayons pas pu travailler. J'entends bien ce que dit l'Opposition, mais les membres de la Majorité l'ont également dit de l'Assemblée, que nous n'ayons pas pu être plus tôt, et plus associés à ces discussions-là. Mais pour autant nous ne devons pas jeter le bébé avec l'eau du bain. L'État se propose de dépenser un peu plus, et bien nous avons décidé et le Président de l'Exécutif en a discuté très largement avec l'État, de lui dire voilà où nous voulons que les efforts que vous avez accepté de consentir pour aller dans le sens d'un rattrapage, dont on en est loin, voilà où nous voulons que ces efforts portent. Alors nous dans notre groupe, « Ba péyi-a an chans », nous avons constaté que, d'ailleurs on enfonce un peu des portes ouvertes, parce que quand on dit, il faut aider la pêche, etc. etc. Bien oui, cela fait partie de ce que nous faisons. Ça fait partie des choses que nous votons ici. Et donc tout le monde est bien d'accord là-dessus. Qui peut être contre telle ou telle mesure qui est annoncée dans ce document, qu'il lève le doigt comme on l'avait dit autrefois. Qu'il lève le doigt celui qui est contre telle ou telle proposition. Moi j'aurais souhaité, nous aurions souhaité qu'il y ait cependant un peu plus d'accents sur certains points. Mais c'est quand même dans le document, un peu. Peut-être qu'il aurait fallu un peu plus ici, un peu plus là. Et puis, vous savez si on veut un peu plus partout ce n'est pas possible, parce que ce sont des choix, il faut faire des arbitrages. Mais peut-être que nous aurions souhaité pour notre part qu'il y ait un peu plus de prise en compte de la composante bio, c'est-à-dire répondre un peu plus aux exigences de notre temps, et répondre un peu plus aux inquiétudes des Martiniquais concernant la qualité de ce qui leur est servi au travers de notre production agricole. Nous avions également insisté pour qu'il y ait l'application en Martinique d'un plan trilingue. Nous continuons de croire que l'avenir de la Martinique est dans la communication. Alors un gros effort est fait sur la fibre optique qui permettra de rompre l'isolement, mais l'apprentissage de plusieurs langues est aussi une manière de rompre l'isolement, et de nous inclure dans notre espace géographique. Et puis en même temps, ça aurait permis ainsi l'apprentissage peut-être, aussi dès le plus jeune âge de ces langues. Alors ce que nous aurions également souhaité, peut-être voir un peu plus apparaître, c'est par exemple, que l'on développe un peu plus, ceci dans le souci de l'amélioration des conditions de vie et même de sécurité de notre pays, que l'on développe un peu plus la formation, parce que c'est déjà un peu le cas; mais qu'on le fasse un peu plus, la formation en milieu carcéral. Parce que je crois qu'il faut redonner une chance à ceux qui ont été condamnés, et il ne faut surtout pas les condamner à être à nouveau condamnés, parce qu'entretemps on ne les aura pas aidés à trouver une issue à leur situation. Nous aurions souhaité également que l'on favorise la mise en place de crèches d'entreprise, que l'on favorise aussi en matière de logement la récupération des logements dégradés, il y en aurait 40 000, ce qui permettrait de donner du travail aussi pour promouvoir la cohabitation intergénérationnelle qui est sans doute une réponse, et on l'a dit, au problème de vieillissement de notre population. Et puis enfin, moi il y a deux choses qui me tiennent très à cœur à titre personnel, mais au groupe également, cela concerne le programme d'accessibilité pour les établissements publics pour les handicapés. Alors je redis cela à chaque fois, je pense qu'un pays moderne ne peut pas se concevoir comme moderne si cette problématique-là on ne lui apporte pas une solution. Et je pense, Monsieur le Président de l'Exécutif, et je sais que vous êtes sensible à cela. J'en profite pour dire que peut-être que là, nous aurions pu avoir saisi cette occasion d'impliquer un peu l'État sur les besoins qui sont des besoins très souvent de collectivité qui sont elles-mêmes en difficulté, les communes, pour mettre en œuvre ce grand plan d'accessibilité pour les personnes handicapées. Je crois que ça doit être une ambition partagée de notre territoire, pas seulement une ambition de notre Assemblée, mais que cela doit aller bien au-delà. Et puis enfin un petit programme que j'aurais aimé avoir vu, mais là, je pense que Monsieur ADENET l'a souligné. Alors cela parait accessoire par rapport à l'essentiel, ce qui prouve bien, Monsieur le Président, la pertinence du Contrat que vous allez signer avec l'État. Parce que vous pourriez me dire que je suis en train d'ergoter sur des détails. Mais quelquefois le détail permet aussi de faire avancer les choses. J'aurais souhaité qu'on relance ce programme qui avait été lancé à l'époque, sur les pistes cyclables. On avait commencé les pistes cyclables, et puis, pour toutes sortes de raisons, il y a eu une interruption dans le programme, Monsieur le Président, c'était à l'époque déjà du Conseil Général. Je prends un exemple très simple. Pourquoi les pistes cyclables sont un exemple parce que c'est un problème de santé, c'est un atout touristique, c'est un mode de transport doux, et écolo; et donc il y a un tas d'aspects positifs. Mais par exemple il y a une piste cyclable qui devait relier le Marin et Sainte-Anne. Alors elle est en pointillé, il y a des morceaux de piste, et puis ça s'arrête et ça reprend, et ça s'arrête et ça reprend. Je pense que ce sont des infrastructures qui ont une vocation à porter réponse à plusieurs aspects des priorités que vous avez définies. Voilà donc quelquesunes des choses que nous avons tenu à souligner. Nous l'avons fait parce que nous avons voulu à travers l'exercice que vous avez dû vous-même faire dans un temps contraint, nous avons voulu apporter une contribution positive tout en sachant que, je dirais, "un peu malheureusement peut-être", je peux le regretter avec d'autres, nous allons devoir voter ce document tel qu'il est, parce que nous sommes pressés par le temps. Mais comme il correspond, de manière, je dirais, très exhaustive à la fois à nos ambitions affirmées qui nous ont conduits ici à constituer cette majorité, puisque tous les points que vous avez soulignés, et mis en exergue à travers les choix que vous avez fait, sont les points qui sont figurants dans le programme qui nous a permis aujourd'hui de représenter une Majorité dans cette collectivité. Voilà pourquoi nous allons, nous, voter évidemment cette proposition, et nous allons faire en sorte que l'État, même si nous ne sommes pas dupes, Monsieur le Président de l'Assemblée, vous avez raison, mais nous allons faire en sorte que cette lisibilité que donne ce document dans l'espace-temps, et bien, il nous serve de repère pour que si demain certains venaient à oublier les engagements pris, que nous soyons à même de les rappeler à l'ordre. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue CATHERINE. Alors, après l'intervention du collègue CATHERINE, je vais lever la séance pour que nous allions déjeuner, et nous reprendrons à 16h. Collègue CATHERINE.

## M. Félix CATHERINE

Bonjour. Merci Président, Chers collègues, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, ce Plan nous dit-on est élaboré en application de la loi EROM du 28 février 2017, donc Egalité Réelle d'Outre-Mer, pour réduire les écarts entre les territoires, en l'occurrence Hexagonal et les Outre-Mer. Nous sommes, de ce point de vue particulièrement attentifs ; attendu que ce Plan de convergence et de transformation doit être

l'instrument stratégique qui fixe les orientations et précise les mesures et les actions à mettre en œuvre pour l'échéance à 14 ans à venir. C'est une démarche en tout cas éminemment politique qui va hypothéquer l'avenir en quelques sortes de la Martinique, à la fois sur la période de ce contrat et sur les 30 ans à venir. Evidemment qu'il va solenniser l'objectif de convergence vers l'égalité réelle. Les contrats de convergence et de transformation qui nous sont soumis remplaceront, nous l'avons dit, et le rapporteur l'a également dit, le plan de contrat État-Région. Mais enfin, d'autres l'ont dit avant moi, nous n'avons aucun bilan de ce contrat signé 2015-2020 par le Conseil Régional et le Conseil Général, et rappelons-nous donc qu'il y avait à cet effet 273 M fléchés, 273,13 M fléchées. Or, aujourd'hui nous sommes avec la CTM à 268 M, donc il y a moins 5 M qui apparaissent. Quand l'État de son côté abonde de plus de 48 M€. Donc la question c'est de savoir quels sont en effet les moyens mobilisés aujourd'hui dans le cadre de ce Plan, ce qui est fait, ce qu'il reste à faire. Parce qu'en réalité on n'a pas de visibilité sur cette affaire-là. Alors nous sommes à cette étape aujourd'hui, je rappelle quand même que depuis le 28 février, la loi a été votée, 2017. Aujourd'hui nous travaillons en nous appuyant donc sur cette loi et sur les orientations arrêtées pour le livre bleu. Et puis sur le document de planification territoriale. Alors, comment on évolue sur cette affaire-là? Nous avons observé que la gouvernance de la CTM appelle les élus de cette éminente Assemblée à délibérer en catastrophe sur un dossier Plan de convergence et de transformation de la Martinique, et pour un Contrat de convergence, de transformation, qu'ils ne connaissent pas d'ailleurs, qu'ils découvrent, même pas une semaine avant cette grande séance. C'est tout simplement inacceptable, en dépit de ce que nous dit le Président du Conseil Exécutif. Il n'y a pas de concertation. Le Conseil Exécutif avait depuis février 2017 pour organiser la concertation des élus. Alors là nous avons en effet une préoccupation. Quelle considération pour les élus locaux ? Il n'y a pas de sollicitation pour la moindre contribution, et pas plus, en tout cas, pour l'Opposition. Alors, j'ai envie de dire que sur ce plan la Guadeloupe qui a signé son plan et son contrat le 30 décembre 2018, nous donne une leçon de démocratie. Nos voisins ont opéré une large concertation depuis août 2018, 5 mois d'échanges avec les élus communautaires, d'agglo, la Région, le Département, et les autres. Ils ont discuté ensemble pour aboutir à leur signature le 31 décembre. S'agissant du débat dans cette stratégie nous nous interrogeons. Il a été dit, tout à l'heure, pas plus par nous de mêmes que par les amis de la Majorité. Y a-t-il une fenêtre pour les amendements ? Y a-t-il une fenêtre pour les amendements ? Avons-nous la possibilité de proposer d'autres fiches-action? Attendu qu'il est dit qu'il appartient à l'État et aux élus de chaque collectivité de proposer les efforts sociaux, budgétaires et fiscaux en faveur de la réduction de ces inégalités. Alors, pas plus pour le Contrat de convergence et de transformation qui s'inscrit dans le prolongement du Contrat de plan État-Région ou encore du Plan de convergence et de transformation de la Martinique à 14 ans, qu'estce qu'il est possible de faire ? Notons que le préalable à l'égalité est la mise à niveau des infrastructures et services publics. Et, le collègue Yann MONPLAISIR l'a rappelé tout à l'heure. C'est un élément essentiel pour construire cet avenir-là. A cet effet nous observons qu'il est prévu une fiche-action sur la santé et le médico-social. Le rapporteur l'a rappelé : objectif favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population. Je m'arrête sur celle-ci. Sur ce plan, en dépit d'indéniables progrès, des écrans forts et persistants demeurent entre l'Hexagone et les Outre-Mer, notamment la Martinique. Et nous avons entamé, je le dis bien fort, la régression depuis un certain temps. Nous avons sur le plan de la santé entamé la régression. La santé est, depuis quelques temps, en situation de handicap, et elle tend à s'aggraver. Or, nous voyons, écrit dans l'exposé des motifs, outres les dispositifs pour l'amélioration de l'accès aux soins, donc, je l'ai cherché. En dehors d'un énième plan, de réhabilitation du centre Emma Ventura, une structure qui n'a pas connu véritablement la mise en œuvre des engagements de l'État pour permettre l'évolution de cette structure-là et la meilleure prise en charge, donc réhabilitation qui devait être depuis longtemps le centre d'excellence de gérontologie, mais aussi pour garantir la meilleure qualité de prise en charge de nos aînés, et le renforcement des appuis, qu'on a vu par ailleurs en d'autres actions, sur le centre hospitalier du nord Caraïbe. En réalité il n'y a rien de spécifique Pour ma part, je pense que la santé doit être davantage prise en considération et la nécessité d'une volonté plus forte d'équilibrer le territoire. Il y a là, à travers ces plans, un rendez-vous à ne pas rater. Car nous risquons de le regretter comme la fusion des hôpitaux pour laquelle le ministère n'a toujours pas pris, en tout cas, ses engagements, et n'a toujours pas mis les moyens adéquats. Nous avons une carte importante à jouer sur ce plan dans ce domaine de la santé, pas seulement par rapport au vieillissement de la population. Il y a dans cette loi sur l'égalité un chapitre sur la santé intitulé « la rupture contre contre la différence d'accès aux soins ». Et là, nous sommes faiblement positionnés. Nous observons que rien n'est dit pour le soutien du CHUM, en grande difficulté; l'hôpital de référence pour la Martinique, voire à une époque pour la Caraïbes. Dans ce cadre il importe de prévoir un accompagnement contractualisé pour sortir le CHUM de sa spirale infernale défrayant la chronique, qui pénalise tant la population que la communauté hospitalière. Ce contrat permettrait de rompre avec la mendicité des aides en trésorerie récurrentes chaque année. Le CHUM a besoin de cette attention dans le cadre du plan. Nous la revendiquons pour la population, pour rompre avec la médecine de migration qui est en train de s'installer vers l'Hexagone et/ou vers la Guadeloupe. C'est de cela qu'il s'agit aujourd'hui. Il nous faut vite agir, car après discussion avec des médecins, il n'y a pas très longtemps, hier, il est indiqué que la curiethérapie, l'urologie, l'urgence gastro-entérologie, l'hématologie, les urgences, et d'autres activités sont en train de trépasser ou sont menacés au niveau du CHUM pour la Martinique et pour la Bref, nous sommes en danger et le personnel soignant est dans population. l'expectative. L'autre raison de notre sollicitation, la nécessité de mieux équilibrer la démarche sanitaire sur le territoire. Le CHUM fortifié, l'accompagnement de la modernisation et du renforcement des hôpitaux du Nord Caraïbe et du Nord Atlantique, et singulièrement sur la zone touristique, création d'un vrai hôpital sur le secteur du Marin aux Trois-Ilets, garantissant la sécurité et la prise en charge des soins; alors pas seulement pour les touristes mais pour la population qui y réside. Développer le tourisme, c'est mettre à la disposition de visiteurs aussi la garantie de leur prise en charge et la garantie de la sécurité. Enfin, nous ne voyons rien non plus concernant l'accompagnement de la psychiatrie à la Martinique. Pour stopper la prise en charge à 2 vitesses, Colson. La psychiatrie impose une attention particulière pour sortir les patients et le personnel du scandale de Colson, donc les sortir de la désuétude. Ce qui est vrai pour les hôpitaux est aussi vrai tant pour les structures d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées, et la petite enfance. Adaptation, modernisation, reconstruction. Donc sans occulter la mise en place et l'adaptation absolument nécessaire pour le maintien à domicile et le service à la personne. Nous avons donc à traiter de l'ensemble de ces questions. Et donc nous ne sommes pas suffisamment positionnés sur ces questions. Enfin, Monsieur le Président de l'Assemblée, chers collègues, la réussite de ce plan d'une telle ambition non concertée qui devrait être un instrument stratégique d'excellence repose sur la volonté et la capacité des pouvoirs publics dont la CTM à respecter dans la durée leurs engagements, notamment sur le plan financier. Et là, nous sommes dubitatifs. L'État nous interpelle. L'État fait état des moyens qu'elle met à notre disposition. Nous sommes en phase projet aujourd'hui, et par conséquent, il va falloir nous y adapter. Alors 2 choses avant de terminer. Simplement nous observons qu'il y a un axe dialogue social, une fiche fléchée à un peu plus de 1 M€ à parité 50 % État/Région. Je pense pour ma part, qu'il est urgent justement de traiter la question du dialogue social, compte tenu de ce que nous vivons ici-même dans cette enceinte, et par conséquent l'heure est arrivée pour, de mon point de vue, dynamiser et activer cette fiche-là, en sorte que nous puissions, en tout cas, actualiser notre propre dialogue social. Fok nou balé douvan lapote-nou. Et puis je crois qu'il est nécessaire, LORDINOT l'a dit, de nous associer, d'associer à l'évaluation de ces plans. Il faut, en effet, qu'il y ait des points d'étapes, il faut que nous soyons en mesure de mesurer l'évolution. Il faut que nous soyons en mesure de mesurer le chemin parcouru, de nous arrêter, s'il faut donc recadrer, réadapter, que nous puissions le faire, mais que nous le fassions ensemble. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Merci collègue. Je suspends la séance, elle reprendra à 16h15.

Suspension de séance à 14h38

Reprise à 16h30.

### M. le Président Claude LISE

Chers collègues prenez place, nous allons commencer tout de suite. La séance est reprise. Collègue ZOBDA.

## M. David ZOBDA

Merci Président, on va reprendre la séance. Je voudrais, dans le cadre du dossier qu'on examine, dire un certain nombre de choses assez rapidement dans le temps qui m'est accordé. D'abord pour dire que sur la forme, je rejoins toutes les remarques qui ont été faites quant à la procédure d'urgence qui a été utilisée, et surtout le caractère assez brutal des documents, et du temps qui nous a été laissé pour l'examen de ces documents. On aurait pu faire beaucoup mieux. Je regrette que nous n'ayons pas pris le temps de préparer cette signature peut-être sur 1 mois ou 2 avant que le gouvernement fixe la date retenue. Je trouve cela vraiment dommage. Et ça l'est d'autant plus que la signature aujourd'hui, rend presque inutile les débats que nous tenons aujourd'hui. Une signature qui est prévue le 8 sur un débat que nous faisons le 3, ne permet absolument pas au Président de l'Assemblée que tu es, ou au Président de l'Exécutif qui signera en notre nom, de pouvoir intégrer l'ensemble des propositions que nous avons déjà formulées ce matin, et que d'autres collègues formuleront cet après-midi. Cela veut dire que nous allons prendre date, cela veut dire que nous allons probablement revoir ce document et l'amender, si possible mais en tout état de cause, il est très clair que rien ne changera de la maquette financière qui sera signée dans le Contrat entre l'État et la Collectivité, entre maintenant et le 8. Ce qui veut dire que nous n'avons peut-être pas intérêt à rentrer dans de grand développement. Néanmoins il est important que nous puissions aborder les éléments de fond. Je vais revenir sur quelques éléments, je ne vais pas reprendre tout ce qui a été dit parce que beaucoup de choses ont déjà été dites ce matin. Mais je voudrais dire que sur le point des objectifs et des points qui sont visés il est évident qu'on ne peut être que favorable à ce qu'un contrat soit signé entre l'État et la collectivité, dès lors, qu'il s'agit de définir les orientations, et sur la quasi-totalité des orientations telles qu'elles ont été définies, correspondent généralement à ce que l'on est en droit d'attendre en matière de développement. Donc sur ce point-là, je suis favorable. Je suis aussi globalement en accord avec les orientations. Cependant je regrette un certain nombre de choses. D'abord le fait que la quasi-totalité des moyens qui sont affectés à ce programme soient déjà pré-affectés. Et cela se voit sur les fiches telles qu'elles ont été rédigées. Même si je regrette aussi que les fiches présentées ne nous donnent pas suffisamment d'indications, à la fois sur les modalités d'organisation des projets tels qu'ils sont prévus, mais surtout sur la partie temporelle, sur le planning. On ne sait pas à quelle période ces projets seront formalisés, à quel point on en est dans la mise en œuvre de ces programmes ou de ces projets. Nous n'avons que le libellé et le montant de ces projets, et c'est regrettable. J'ai entendu le Président de l'Exécutif annoncer, et le rapporteur annoncer que sur quelques-unes de ces lignes il y aurait des possibilités d'évolution, et que tous les projets ne seraient pas listés. Je veux bien entendre cela, parce que sur la partie culturelle, sportive par exemple, cela voudrait dire que si d'autres projets arrivent il n'y aurait plus de place sur la maquette telle qu'elle est conçue. Et ce serait bien dommage. Cela voudrait dire que beaucoup d'autres choses, notamment, sur les équipements sportifs puisqu'on fait état de besoins en matière d'équipements sportifs, et Dieu seul sait si on en a besoin d'équipements, notamment pour les sports de salle. Il y a très peu de salles ouvertes en Martinique. Il faut multiplier les plateaux couverts. J'ai moi-même un projet sur le palais des sports du Lamentin, ainsi que sur la rénovation de la maison de la culture du Lamentin. Mais si c'est projets-là ne sont pas éligibles parce que les crédits ne sont pas disponibles, ce serait bien dommage. Et je voudrais bien que l'on puisse me confirmer que tous les points, les exemples des fiches qui ont été indiquées comme des projets, ne sont pas tous figés. D'autre part je regrette, et le Président de l'Exécutif en a parlé, mais je voudrais qu'il soutienne cette affaire de manière très sérieuse, on a très peu fait cas de la situation des collectivités territoriales de Martinique. Il y a un programme d'accompagnement des collectivités que l'on peut développer, notamment, sur la fiscalité. Et j'aurais vraiment souhaité que le Président dans son intervention auprès du Président de la République puisse porter cette affaire. Je le dis parce que nous avons aujourd'hui des collectivités territoriales qui sont dans une situation pour le moins catastrophique. La catastrophe vient du fait que nous gérons un traitement social du chômage avec le recrutement qui a été opéré sur les collectivités, mais aussi une diminution des moyens. Et si on ne revoit pas la fiscalité de nos collectivités, on risque d'arriver à une situation catastrophique. En tout état de cause, je ne vois pas comment la commande publique de nos collectivités pourrait être assurée, et si la commande publique n'est pas au rendez-vous, nous savons qu'elle représente plus de 50 % de la commande d'une manière générale des entreprises martiniquaises. Donc il faut à tout prix que la situation des collectivités territoriales de Martinique soit enregistrée et que des outils supplémentaires de recettes ou de recettes fiscales soient indiqués, ou fléchés pour améliorer le sort des collectivités. D'autre part, je regrette aussi que les possibilités d'accompagnement du secteur privé ne soient pas indiquées. Là-aussi, il y a des efforts que nous pouvons faire, en termes de mobilisation des fonds européens, ou des bandes de préfinancement, ou bien sur les outils d'aide des petites et moyennes entreprises. Je crois qu'il y a de quoi faire. On le voit par exemple sur le BTP. Nous savons par exemple que pour que le BTP fonctionne, il faut qu'il ait un seuil de commande plancher d'environ 800 millions par an, toutes commandes confondues, bâtiment et travaux publics. Aujourd'hui nous sommes loin de ce seuil. Le seuil plancher n'est pas atteint loin de là. C'est pourquoi on a le sentiment que les choses n'avancent pas. Donc il faut à tout prix que nous puissions faire relever le seuil de la commande d'une manière générale, commande publique, commande privée, mais qu'on fasse remonter ce seuil pour permettre au BTP de s'en sortir. Et puis je regrette comme d'autres que tout le volet social ne soit pas mieux traité. Quand on prend le dernier Contrat de plan État-Région-Département, on se rend compte que le volet social était porté à plus de 60 M, et j'aurais bien aimé que l'on retrouve cet équilibre. On a indiqué que cela faisait partie de la possibilité de négociation qu'avait le Président de l'Exécutif avec l'État, et j'aurais vraiment souhaité que le champ social soit expérimenté et soit porté à hauteur du champ économique pour les autres plans d'activités. D'autre part je salue la volonté de développer les centres bourg, et les zones d'activités économiques, c'est essentiel. Je plaide un peu pour ma paroisse, puisque je fais partie de ceux qui ont été éligibles au programme cœur de ville. Mais je trouve que le montant de l'enveloppe qui est prévu est relativement faible. Sur 14 ans, cela représente à peu près 1 M par an. Si on veut traiter le problème du cœur de ville pour l'ensemble des communes de Martinique, ça sera très faible. On n'est peut-être pas en mesure d'accompagner la ville de Fort-de-France ou celle du Lamentin sur des programmes un peu plus costauds. Je rappelle que le programme cœur de ville du Lamentin c'est à peu près 150 M de travaux, même un peu plus. Donc j'aurais probablement besoin d'avoir à mes côtés la Collectivité Territoriale Martinique, notamment sur les stratégies de développement en termes de politique publique. Et puis enfin se pose in fine la question de l'évaluation. J'ai vécu le plan Étatrégion-Département, pendant 4 années, et, je sais comment les processus d'évaluation sont difficiles. Je sais comment les mobilisations des crédits des publics sont délicats. Alors j'attire vraiment l'attention de tous pour que l'on soit en mesure de sortir des éléments fiables et quantifiables d'évaluation et que régulièrement on soit tenu informé de l'avancée des programmes sans quoi on ira de dérapage en dérapage et je ne suis pas sûr que le plan, tel qu'il est conçu, portera ses fruits pour notre pays. En tout cas je reste optimiste. Je suis confiant sur l'avenir mais je souhaite que l'on soit extrêmement vigilant sur la mobilisation des fonds ; et que ces fonds-là soient scellés et gelés, parce qu'on a vu d'autres plans, et quelquefois l'évolution de l'état variait. Et on allait quelquefois de reculade en reculade. Donc j'attire l'attention sur les processus et les outils d'évaluation qui vont vous permettre de mesurer l'effort que l'on fait, et surtout les résultats que l'on est en droit d'attendre pour notre développement.

#### M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue NILOR. Collègues installez-vous, je demande le silence.

## M. Jean-Philippe NILOR

Je me réjouis que notre Assemblée, soit consultée, même si c'est in extrémis sur un document d'une telle importance porteur de tels enjeux pour l'avenir de notre territoire, de notre peuple. Faut-il rappeler que ces contrats de convergence qui ont été rebaptisés plus tard, Contrat de convergence et de transformation sont nés de l'article 7 de la loi Égalité réelle Outre-Mer du 28 février 2017 qui a défini ces contrats

de convergence. Cette même loi Égalité réelle Outre-Mer qui disait, reconnaître, je cite, je cite c'est le texte de la loi aux populations d'Outre-Mer, le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. Je reprends. La loi Égalité réelle reconnaît aux populations d'Outre-Mer le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. C'est dire l'état d'esprit du texte. Et les mots ont du sens. Les mots ne sont pas neutres surtout utilisés à ce niveau-là. Les mots sont chargés de sens. Donc il ne faut pas s'étonner que le terme de convergence ait été retenu. Mais que signifie ce terme de convergence ? Convergence dans le Larousse c'est tendre vers. Et quelque part ce qu'on nous demande, on parle en mathématique de droites qui convergent, pas les droites politiques. Même si les droites politiques convergent, les gauches aussi, d'ailleurs convergent. Deux droites qui convergent c'est que l'une se rapproche de l'autre. Mais là ce qui est sous-entendu dans ce concept de convergence, et là je vais parler politique, idéologie politique même. Ce n'est pas que deux entités se rapprochent l'une de l'autre. On nous demande de gommer nos aspérités pour ressembler en tout point à la France. C'est ça la convergence dans le système et dans l'esprit de l'État français. Gommer nos spécificités pour ressembler en tout point à la France. Donc c'est une relance de l'assimilation. Le terme de convergence c'est cela qu'il signifie. Autre présupposé idéologique de ce terme de convergence, il repose sur l'idée que nos territoires sont en retard de développement. Je veux revenir sur ces notions de retard de développement qui ont été battues en brèche depuis par de nombreuses théories économiques. Mais qu'on applique toujours dans nos têtes et dans leurs têtes. Nous ne sommes qu'en retard, comme si nous ne sommes pas suffisamment matures, nous sommes des enfants. Nous sommes des êtres en devenir, donc on est en retard. Mais on n'est pas en retard en réalité lorsqu'on analyse bien. On est en blocage de développement. Le développement est bloqué il n'est pas en retard. D'ailleurs s'il était retardé, on aurait vu les fruits de ce développement-là depuis des années. On aurait vu une progression. On s'enfonce au contraire dans des formes de sous-développement de plus en plus évidentes. C'est ça la triste réalité. Donc on n'est pas en retard sur quiconque. Donc ils ne sont pas en avance sur nous. Nous ne sommes pas non plus handicapés, comme j'ai entendu ce matin. Je pense que notre responsable politique, dans notre discours, il faut arrêter de dire qu'on est un territoire handicapé, et que l'insularité c'est un handicap. L'insularité c'est aussi une force, c'est aussi une richesse. Nous sommes un territoire un pays, un peuple avec ses forces et ses faiblesses. Donc il faut dans nos politiques publiques bonifier nos forces et réduire nos faiblesses, nos points faibles, travailler nos points faibles. Mais on n'est pas handicapé. Paske sé consi sé en malédiction ki ka tombé enlè tet nou, nou handicapé, nou handicapé, alo fo yo ban ou aid, allocation spéciale handicapée. Ça veut dire quoi pour un pays? On n'est pas handicapé. Du moins, si on est handicapé, c'est suite à une longue maltraitance, à ce moment-là oui. On a peut-être pris trop de coups, é i ka pésé en cervo nou-là. Mais on n'est pas handicapé simplement. Com si sé par malchance nou handicapé paske nou piti, paske nou sé en ile, paske nou maig. Et je disais que quelque part dans ces critères de convergence, et dans cette idée de convergence, il y a l'idée de renoncement à son identité et à sa personnalité; de ressembler à l'autre de devenir une photocopie de l'autre. Je rappelle tout simplement qu'une photocopie, quel que soit, même si elle est certifiée conforme, elle n'aura jamais la valeur d'un original, jamais. I kail resté en fotocopie. Est-ce que c'est cela qu'on veut pour nos enfants? Qu'ils deviennent des photocopies de petit français, de petits européens? Et lorsqu'on est une photocopie on ne peut rien porter au monde. Et dans l'idée de mondialité, d'échange entre les peuples, cette idée qui a de l'avenir, qu'est-ce qu'on peut porter si nous-mêmes on a tendance à réduire l'importance de ce qui fait notre personnalité, notre identité, notre culture ? Alors si notre objectif c'est de ressembler en tout point à l'autre, mais il faut qu'on le dise clairement. En tout cas moi ce n'est pas la vision que j'ai de l'avenir dans mon pays. Bien sûr une fois ces affirmations portées, on va me dire que je fais de la théorie et qu'il faut être pragmatique. On doit voter ou pas ? Parce qu'il y a de l'argent à la clé, il y a des projets à la clé, il y a des financements à la clé. Donc je comprends cet intérêt pragmatique, mais je réitère ici, je le fais une nouvelle fois, le vœu que je ne cesserai d'exprimer, qu'on a intérêt, nous avons tous intérêt à faire ensemble; à inscrire toutes nos décisions, surtout les plus stratégiques dans la plus large concertation. Notre Assemblée aurait pu être consultée bien plus tôt et bien plus en profondeur sur les orientations et pas seulement notre Assemblée, toutes les forces vives de la Martinique. Toutes les forces vives de la Martinique. Parce que lorsqu'on ne le fait pas, on fragilise quelque part la représentation martiniquaise dans les négociations ; parce que les services de l'État se serrent les coudes, et s'empressent de récupérer pour leur propre compte nos initiatives, nos idées. Et c'est ce qui se passe. Et dans ce document-là, malheureusement, je vois la force de la plume de l'État. Je prends un exemple. Je vais prendre l'exemple de la plateforme ressources sport santé. On nous dit je cite "Le projet martiniquais de plateforme ressource sport santé s'inscrit dans une politique globale de santé publique prenant en compte la prévention sous différentes formes, primaires secondaires, tertiaires, en mettant en œuvre un véritable réseau sport, santé, bien-être, en illustrant les recommandations du plan national Nutrition-Santé. Cela veut dire que notre initiative est déjà récupérée, et puis on nous dit que c'est parce qu'il y a un ministre qui a fait un plan national nutrition-santé qu'on est en train de décliner la volonté d'un ministre qui est à Paris. Donc quelque part, lorsqu'on met cela dans un document comme cela, moi je considère que c'est une maladresse. Parce que cela ne met pas en valeur une initiative martiniquaise. Faut-il rappeler que le centre d'évaluation Sport Santé n'a pas attendu le plan nutrition santé de la France, qui est beaucoup plus récent, et que de nombreux Martiniquais de tout bord ont milité depuis longtemps pour cette idée de prise en compte des problèmes de santé public par la pratique du sport? Mais on ne valorise même pas notre Histoire. Tous ces militants du sport santé qui ont œuvré pour la Martinique. On s'inscrit dans le cadre d'un plan ministériel. D'autre part sur cette fiche sport santé, plateforme ressources sport santé, il y a un élément qui me dérange. Lorsqu'on cite les responsables du projet, le premier responsable du projet qui est cité c'est la DJSCS, Direction de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale de Martinique, ensuite la CTM. Mais en réalité c'est l'Institut Martiniquais des Sports qui porte ce projet-là depuis des années. Et l'Institut Martiniquais des Sports est cité parmi les autres acteurs et partenaires. Je veux dire qu'il faut quand même rendre à César ce qui appartient à César. Et le travail qui est fait autour du sport santé depuis quelques années, est initié par l'IMS, et notamment, je dois dire, par son directeur général, qui a sensibilisé un peu tout le monde sur le sport santé. Et les services de l'Institut Martiniquais des Sports, sont voués, mais quasi entièrement à cette cause-là. D'ailleurs dans les statuts de l'IMS, et dans le contrat de mise à disposition signé entre la CTM et l'IMS, la première mission de l'Institut Martiniquais des Sports, c'est le sport santé. Première mission sport santé. D'autre part, dans une déclaration commune d'intention de partenariat en matière de lutte contre le cancer par l'activité physique et sportive en Martinique, qui a été signée le 3 avril 2019, donc il n'y a pas longtemps, le 3 avril 2019 il est dit...Je vais déjà donner la liste des signataires, comme cela ça va mettre tout le monde d'accord. Ceux qui ont signé cette déclaration sont : le Préfet, le Président du Conseil Exécutif de la CTM, le directeur général de l'ARS, le Président de l'IMS député de Martinique, la directrice de la DJSCS, le directeur général du CHU de Martinique, le Président du CTOSMA, le directeur du GIP de la plateforme régionale d'oncologie de Martinique, et le directeur général de la CGSS de Martinique. Vous voyez le nombre de partenaires qui sont d'accord pour signer ensemble une déclaration commune. Et que dit cette déclaration commune signée le 3 avril 2019 ? Je cite : « l'Institut Martiniquais du sport IMS est porteur d'un projet ambitieux autour du sport santé en partenariat avec la Collectivité Territoriale de Martinique, les services de l'État, Préfet, DJSCS, l'Agence Régionale de Santé, le CHU de Martinique, la caisse générale de Sécurité Sociale et le Comité Territorial Olympique Sportif de la Martinique. Donc je demande que soit rectifié cette fiche, parce que la fiche projet, normalement pour élaborer cette fiche projet on aurait dû avoir quand même au moins une séance de travail avec les services de l'IMS qui porte le projet, et puis le projet tel qu'il nous est présenté. Il n'y a pas eu de séance de travail. Donc je demande qu'on fasse une séance de travail avec les services de l'IMS et qu'on rectifie d'ores et déjà pour mettre l'IMS comme responsable du projet. En tout cas, au pire, co-responsable du projet mais pas comme un partenaire. Puisque le document que nous avons signé tous ensemble, en présence de la ministre des Outre-Mer fait de l'IMS le porteur du projet. Et c'est justement au nom de cette idée que j'ai refusé l'idée d'enfermer l'Institut Martiniquais des Sports dans la simple mission de centre de formation. C'est parce qu'on va au-delà de la formation. Donc je demande au Conseiller exécutif de nous accorder une séance de travail sur cette question et d'ores et déjà, de prendre en compte tout le travail qui a été fait pendant toutes ces années; les déplacements à Paris pour aller voir tous les centres sport santé dans d'autres territoires en France, dans d'autres territoires hors de France, pour pouvoir développer aujourd'hui un véritable savoir-faire en matière de politique de sport santé en Martinique. Je rappelle que je suis aujourd'hui en charge de rédiger un rapport pour l'Assemblée Nationale sur le sport santé dans les Outre-Mer, dans ce qu'on appelle les Outre-Mer. Donc c'est un sujet qui nous tient à cœur au niveau de l'Institut Martiniquais des Sports. Je pense qu'il s'agit d'une coquille qui est réparable. Je ne sais pas si on peut amender, si on peut faire une proposition d'amendement au niveau des fiches, mais en tout cas, au niveau de la fiche il faut que le travail qui a été initié à l'IMS soit reconnu. Et dans le document, on ne cite l'IMS que pour dire que cela va se faire sur le site de l'IMS, comme si l'IMS n'était qu'un lieu. Mais l'IMS c'est un lieu avec un savoir-faire aussi, avec un personnel qui a acquis ce savoir-faire. Donc je demande qu'il y ait quelque part une forme de réparation de cet oubli. Merci.

# M. le Président Claude LISE

La Conseillère exécutive LEOTIN demande la parole, c'est pour apporter des précisions ?

# **Mme Marie-Hélène LEOTIN**

Merci Président. Je fais cette intervention justement après le collègue conseiller à l'Assemblée qui vient de parler, pour apporter des précisions, des informations, ou peut-être même des rectificatifs. C'est une information courte. Je pense que dans le cadre où nous nous trouvons sur le plan institutionnel, et également à l'étape actuelle de notre développement historique, je parle de la Martinique, il faut que nous allions vers des partenariats avec l'État. Ce Contrat de convergence et de transformation c'est un partenariat avec l'État. Ce n'est pas de l'assimilation. Et d'ailleurs le plus souvent

c'est la CTM qui porte le plus d'argent, le plus de financement dans les différentes actions qui sont annoncées. Donc nous parlons bien de partenariat à partir d'un projet que nous portons, que nous avons proposé. On n'est pas revenu à l'époque de l'assimilation des années 40, ou des années 50. Donc c'est ce terme-là que, j'aimerais bien qu'on comprenne, que nous ne pouvons pas parler d'assimilation à partir de ce Contrat de convergence et de transformation. Et si je prends l'exemple de la culture, nous disons qu'il faut démocratiser l'accès à la culture, mais bien sûr, mais tout le monde dit ça dans tous les pays et vous allez trouver la même chose, l'accès à la culture pour tous. Démocratiser l'accès à la culture à partir de pratiques comme l'Ecole Martiniquaise d'Enseignement des Arts. Je rappelle qu'elle s'appelle EMEA Ecole Martiniquaise d'Enseignement des Arts, qui se trouve dans ce Contrat de convergence. A partir de la production et de la diffusion on a parlé de réhabiliter des salles de proximité dans les communes, comme le Lorrain le Prêcheur, le Marin, ou l'accès à la culture dans un lieu passant, amener l'art vers les gens avec ce musée d'art contemporain, c'est dit. Mais il faut il est bien entendu que nous sommes dans un pays dominé, et nous sommes conscients de cela. La culture, notre culture et notre langue risque d'être noyées. C'est la raison pour laquelle nous disons bien sûr qu'on va réaliser tous ces projets, mais les contenus en ce qui concerne ce qu'on va mettre làdedans comme contenu, ce sont des contenus qui permettront de consolider la conscience martiniquaise, et de nous insérer dans notre environnement caribéen. C'est sûr cela que je serai vigilante, en tout cas, en ce qui concerne les projets qui regardent la culture. Consolider notre conscience martiniquaise, nous insérer dans notre environnement caribéen. C'est pourquoi je refuse totalement le mot « assimilation ». Merci.

### M. le Président Claude LISE

Un point d'ordre collègue?

## M. Jean-Philippe NILOR

Un point d'ordre. Je veux dire que les Conseillers exécutifs peuvent prendre la parole à leur demande ou s'ils ont été sollicités, ou si une question leur a été posée, mais pas pour participer au débat, pas pour répondre à un conseiller de l'Assemblée qui émet un point de vue. Il faut faire très attention. Parce que tu ne peux pas prendre la parole en disant je vais répondre, tu participes au débat dans ce cas-là. Si tu veux faire l'éloge de l'action au niveau de la culture, tu demandes la parole et tu vas parler de la culture de ce qu'il y a dans le document, mais pas pour répondre à un conseiller de l'Assemblée. Je n'ai pas à faire de débat avec toi, là, sur cela. Moi je dis que converger, et la convergence c'est la forme modèle de l'assimilation. Mais j'ai le droit de le dire parce qu'en plus je ne l'ai pas dit comme ça, je l'ai étayé par un argumentaire et par une démonstration. Donc je ne veux pas faire de débat avec toi. S'il te plaît, tu as pris la parole, tu m'as répondu, je fais juste un point d'ordre pour rappeler dans quelles conditions les Conseillers exécutifs peuvent... Mais il ne faut pas rentrer dans le débat et moi je ne vais pas rentrer dans un débat avec toi. J'ai dit ce que je pensais, et d'autres collègues de l'Assemblée, il y en a suffisamment, s'ils ne sont pas d'accord avec moi ils ont tout le loisir de développer. Et puis laissez l'Assemblée débattre et puis élever le niveau du débat. Franchement.

## M. le Président Claude LISE

Bien. Collègue ADENET.

### M. Lucien ADENET

J'arrive au bon moment.

#### M. le Président Claude LISE

Comment?

## M. Lucien ADENET

J'arrive au bon moment, mon tour arrive au bon moment. Très bon moment. Président je voudrais dire 2 petites choses, très rapidement. Nous avons l'impression en écoutant certains élus que le Plan de convergence et de transformation, ainsi que le Contrat de convergence et de transformation sont des initiatives du PCE. On a cette impression-là, que c'est lui qui a tout simplement réalisé tout seul ces 2 dossiers. Moi je crois qu'il faut bien que les Martiniquaises et les Martiniquais qui nous écoutent, comprennent bien que je vais aller plus rapidement en sigle que le PCT et CCT. PCT c'est le Plan de convergence et de transformation, le CCT c'est le Contrat de convergence et de transformation ont été élaborés dans un cadre réglementaire bien précis avec d'autres partenaires. Il y a l'État, il y a les EPCI, il y a aussi les partenaires privés, et c'est là que je rejoins ma collègue, je l'appelle collègue, même si elle est Conseillère exécutive, Marie-Hélène LEOTIN, quand on parle de partenaire, cela signifie que c'est un partenariat. C'est vrai, c'est sûr. Donc, moi j'aurais préféré, je suis d'accord avec elle. On pourrait remplacer le mot « convergence », par le mot partenariat, contrat de partenariat. Contrat de partenariat, mais, il y a convergence mais il y aussi transformation. Cela signifie qu'on va vers une évolution de la situation de notre pays. Alors, transformation, on peut avoir aussi une transformation en marche arrière, mais ça peut être aussi une transformation en marche avant. Mais, dans le cadre précis, c'est une transformation en marche avant. Le collègue, il n'aime pas que je le nomme, mais quand je parle. Il se manifeste. Je ne vais pas le nommer pour qu'il ne demande pas la parole à nouveau pour dire qu'il veut répliquer, il veut rétorquer, il veut répondre. Je ne vais pas le nommer. J'ai regardé un peu le document, et la mise en œuvre sur le document, il est question de la mise en œuvre et du suivi du contrat. Alors, il y a la mise en œuvre du Contrat de convergence et de transformation, il y a la gouvernance du contrat, il y a le comité de suivi, il y a le comité de programmation, le comité technique, et il y a également les modalités de suivi du Contrat de convergence et de transformation. Alors dans ce paragraphe, il y a les outils de suivi des crédits contractualisés, et il y a le bilan d'exécution annuel. Ce que je voudrais dire tout simplement c'est que quand on regarde bien dans la mise en œuvre, on parle pour l'État. Il est nommé un référent Contrat de convergence et de transformation. Et on dit pour la collectivité territoriale et les 3 EPCI, il y a également un référent Contrat de convergence et de transformation qui est désigné. Donc le partenariat fonctionne très bien. Il y a un référent de chaque côté. On dit également que le Préfet et le Président du Conseil Exécutif de Martinique mettent en place des instances de pilotage ainsi que des comités de programmation de ce Contrat de convergence et de transformation. Concernant les documents contractuels, il y a toujours des bilans d'étape qui sont réalisés. Ces bilans d'étape sont réalisés avec les partenaires, et on peut tout simplement à partir de ces bilans voir comment améliorer les choses, comment faire en sorte que les choses ne restent pas figées. Les situations ne sont jamais figées dans ces contrats. Donc on peut, lors de ces bilans d'étape faire en sorte que des opérations qui n'avaient pas été prévues aux contrats puissent intégrer ces contrats. Et je vois toujours dans ce document que le bilan d'exécution annuel ne traite pas uniquement des crédits contractualisés, mais permet de rendre compte des engagements des autres financeurs et de l'avancement des crédits valorisés. C'est sur cela que je voulais intervenir, c'est-à-dire que ce n'est pas un document qui est figé, le document dont on parle aujourd'hui. J'en ai terminé Président c'est tout ce que je voulais dire.

## M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue LEBRAVE.

### **Mme Lucie LEBRAVE**

Merci Président. Bonsoir à tous. Cette loi d'égalité réelle Outre-Mer, si elle existe depuis février 2017 normalement elle devrait nous permettre de mieux préparer ce Contrat de convergence et de transformation. Cela n'a pas été le cas puisque bon nombre de collègues, on en a fait référence ce matin où cet après-midi en début de séance, nous n'avons pas pu travailler avec tous ceux qui ont rédigé ce document. Par contre, je suis interpellée par la fiche projet sport. Le titre" rénovation des équipements sportifs", je veux bien que les équipements soient rénovés, je veux bien que l'on cherche aussi dans les collèges, dans les lycées, des équipements qui existent pour pouvoir mettre à disposition du grand public. Je ne vois rien de la transformation. Je voulais demander au Président, pendant plus d'un mois la population sportive de Martinique à participé aux assises du sport et à l'issue de ces assises, il y a eu un livre blanc ; et comme disait le collègue NILOR, effectivement cela ne devrait pas s'arrêter uniquement au niveau des élus, on pouvait également interroger certains. Cela a été le cas pour le livre blanc, sauf que je ne revois pas les interrogations et les propositions importantes qu'avaient formulées les sportifs qui avaient participé pendant plus d'un mois à ces différents travaux. Donc pourquoi ne pas expérimenter? Puisque dans le cadre de l'expérimentation proposée par le gouvernement, il serait quand même bien d'essayer de penser à une cité scolaire d'excellence sportive, ce qui permettrait à des jeunes depuis le collège jusqu'au lycée général de pouvoir s'adonner à une discipline phare qu'ils auraient choisi dès le collège. Cela nécessiterait un encadrement, puisqu'effectivement, il y a des pôles, mais toujours le pôle handball, des pôles un peu éparpillés partout. A la dernière plénière on a parlé du CREPS qui existe en Guadeloupe. Donc on n'a pas innové, on fait des rénovations. Mais, dans le domaine sportif, et le collègue ZOBDA l'a dit également, il y a beaucoup de structures qui manquent. Donc c'est dommage qu'on n'ait pas pu participer à ces travaux de réflexion pour pouvoir apporter ce qu'on appelle la transformation, et non pas toujours rester dans l'existant. Merci.

# M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue COUTURIER.

### M. Gilbert COUTURIER

Bel bonjou ba tout moun ki mwen pa woué bon matin-en et ke mwen ka salué yo. Mwen ka koué nou ni en momen ki important ke nou ka passé. Pis sé djoubaké à l'entou en Contrat de convergence et Plan de convergence. E adan-y nou ka wouè en cetin nombre d'éléments, ki tout moun za souligné, tout moun ki intervini za souligné, eti ki ka palmenché Matinik douven. Donc sa nou té za coumencé, é ke l'état francé ka di ki i pré à mobiliser dé moyen, é Man TOUL intervini à l'entou dlo, piske sa adan contrat-a, adan dossier-a éti yo té ka di ke véritablement, fok nou kabéché. Mé kabéché a l'entou en problem dlo, péyi Matinik entouré dlo, é nou ka rivé parfois frappé

de sécheresse. E lè ou frappé de sécheresse, agrikiltè ka pren fè, et nou ka woué osi ke lé batiment, assé souvent, douvan sécheres-là ou ni dé situation ki particilié. E poutan ou ni dlo ka tombé toulten. Là osi, eske pa profité dé situation-en, dé périod-là, dé moment-en, dé travail-là ki ka fet-la pou nou mété en certin nombre de réformes adan. Nou ka pren en exemp éti dlo la pli lè ou pren-ye pou netoyé la cou lécol, pou fè aléa dan WC, sa interdit par la loi. E ben i ni dé manmaille ki ka kabéché a l'entou ki manniè mété en plas dé système ka permet ke épi dlo récupération-en ke ou fè-a ou pé utiliséye dan lé écoles, pou nettoyer, pou vréyé-i pou lé toilettes, lè ni coupure dlo. E saki téké permet ke met lécol continué travaille, ti manmaille continué resté lécole paske lè ou adan situation tala, bien souvent lè ou pa ni dlo, libéré sé lécole-la. Mwen lé osi palé de... piske nou ka palé dé dlo, nou ka palé osi de la riviè, et nomb la riviè ke nou ni Matinik é ke nou ka gadé ka souven nou palé de Chlordécone ki poullué-ye, épi dot pesticides. Mé en ce moment, i ni en lot fénomen ki ka manifesté koy. E adan protection du biosphère ke nou lé mété de l'environnement, fok nou osi mandé chak moun pren pa responsabilité-ye, sé mission missié li Préfet, pou lè ou woué moun ka alé fè vidange dé fos septiques. E ki lè yo tiré sé matières fécales-la, yo obligé alé déversé assou dé plat oki réservé pou sa. Nou ka observé dépi teck tan sé matières tala, i paka rivé asou plato-a éti yo pou aléya, mé i déversé en pleine nature. Donc, nou obligé créé situation pou nou protégé environnement nou, mé fè attention pou ke nou pa mété démin matin en péyi la ba jenes nou ka palé di-ye bocou, en pil, pou ke yo twouvé ka yo dan dé situation particulières. Donc sa, mwen ka koué ke adan réflexion nou ni pou continué kabéché ya pou nou mété ya pou nou amélioré, pou nou renforcé é pou alé traité épi président la répiblik , fok nou mandé préfé yak i ka ba agrément pou sé moun -en fè lé vidanges des fos septik la, lé yo fé vidange-la, fé yo rivé di adan lanéya, combin fos septik yo vidangé, ki coté yo météye pou éviter ka yo continié polué nature nou, notamment, lé lariviè nou, ki ka permet ka nou ba moun bwè dlo, et ke nou mim bwè dlo, mé osi nou continié utilisé-ye com en atout de développement. Mwen lé osi ke nou palé de l'agriculture, bon matin-en en pli moun za intervini, dont président de commission agricole man RENARD, i ni osi adan sé agriciltèya ke nou lé kabéché, nou lé ba lan min, sé agrikiltèya fok osi nou pensé à développement yo. Développement yo kla pasé par désenclavement. E fon ou rivé fè sa entré adan dynamik là ke nou ka méé en plas la pou ke bagail la pé aye pi douvan. Lé nou palé de tou sa, dlo, nou palé di agrikilti donc manniè mangé, nou ka palé osi di santé. Santé ki sé mission l'état. Nou osi adan dossier-ya ni dé information ki monté, é notamment pour le nord ini déser médikal. E adan déser médikal-la ou ni l'hopital Trinité éti -i adan en situation particulière, é ke ZOBDA bon matin-en, intervini enlè sa. Nou obligé véritablement continié mophrasé épi sé responsab-là. mé mwen lé osi di ke adan déser médikal-la, fok nou woué ki manniè pou les communes, pou ich-nou ki ka étidié, permet ke yo mié instalé dans dé côté kip a ni médecin, paske nou sav pertinnement ke asé souvent, lè ou woué dan dé fanmi ou ni en moun kif è en arrêt cardiaque, ou ni en moun ki mô, nomb de tan ka yo ka mété avant yo trouvé en médécin pou vini délivrer en certificat médical afin ke yo fè la suite dé procédures administratives ke yo ni pou ka ko-a pa rété enlè compte-yo. Donc tou sa ka montré ke nou ni en chail travail pou fè. Mé lè ou ka palé dé tout sa, ou ka palé de pwoblèm médical-là, mé nou obligé osi tienne compte di en bagail ki toujou interpellé mwen, et président Conseil Exécutif za palé bon matin-en, dot kamarad palé di sa bon matin-en osi. Sé le pwoblem des risques ki ni matiniK, notamment en cas de cataclysme. Nou sav ke nou sé en péyi là nou plasé-ya, nou exposé à sibi en certain nomb de bagay. Soit tsunamis, soit cyclones, soit tremblement di tè enfin, différen évènements naturels ki pé frappé nou. Mé ki manniè nous ka fè entré adan dispositif-la

ki ka existé-a, ki la-a la culture du risque, méo si ki manniè nou ka aménagé territoirenou, pou nou permet aske lè en bagail rivé nou, ben nou premier nou capab di pren kô nou en charge, é lè mwen ka palé en bagail rivé nou, si fok hébergé moun, si fok trouvé dé coté pou mété les différents kô, donc les différents situations ki pé être, fok créé dé lopital de jour, ki son les aménagements ke nou capab di mété en plas pou sa. Mwen pa la pou palé selmen du Gros-Morne mé mwen obligé kan mim di ke nou en commune Gros-Morne, nou pensé à en projet yo ka krié « palè convergence » zot woué, convergence ka viré. Eti objectif batimen tala ka consisté : 1/ pou permet ke la culture pé essémé tou patout Matinik donc, ni en batiment adan-en ni en sal ka pren environ 900 places pou fè dé spectacles, mé en ca de cataclysme, mim sal tala pé pren entre 2500 et 3000 sinistrés pou nou positionné moun, paske fok accompagné. Mwen ka koué ke nou sa capab de réfléchi ki manniè nou pé minin péyi nou ; mwen ka koué fok nou continié é adan lé dispositifs mwen ka proposé aske projet tala rentré adan dispositi la de sécurisation. Mwen téké émé ka chak territoire, ni 34 communes, mé asou chak territoire-là, nou rivé osi identifier lé différent failles ki ni pou ke si janmin démin en bagail rivé, nou lé prend dé surfaces, aménager des surfaces, hé ben nous av ke nou pa ka soti en sen tombé en difé. E sa mwen ka koué ke sé en bagail ki important, ke nous av, pou nou pé signalé. Nou pé organisé pep^nou, mé organisé osi, commune nou, territoire nou, pou ke nou pé soti k\$o noua dan sé moment tala. Donc, mwen lé kan mim nou fè allusion a sa. Et puis, mwen lé kan mim di zot, mwen ka pensé ke asou lé dispositifs, pou lé logement, notamment les logements vacants, sa sé& en bel bagail paske, man BAURAS téka palé dé ki manniè permet moun soti dan l'indivision, hé bien, souvent dans les bourgs, ou ni en chaye dents creuses, é sé paske sé surfaces tala yo dan l'indivision, e sé plisiè générations, et parfois fok ou fè plisiè tit pou pé liquider indivision-en, sé pa ba&gail facile. Sio nou pé créé en stricti ki ka permet vini renforcer sa , sa téké en bon bagail ban ou. MONPLAISIR téké di ke i ka persisté pou nou, et effectqivtiment pensé à piste cyclabe, mwen lé plis dit bandes cyclabes, piske piste cyclabe-là ka tounin con sa, mé bandes cyclabes-la sé sa ke nou té mété. Et puis, mwen mwen ka koué ke 842 M€ fok nou fè tou sa ki possible pou nou rivé consommé-ye, de peur ke nou ten ou woué-ye ou pa wouè-ye. Cé sa mwen télé di. Mési en chail.

#### M. le Président Claude LISE

Collègue TOUL.

(Problèmes techniques de microphone)

# **Mme Marie-France TOUL**

Maintenant, nous avons le micro, merci. Nous avons été convoqués aujourd'hui pour discuter sur un Contrat de convergence. Dans ce Contrat de convergence, je crois qu'il faut effectivement que les choses soient claires, et je pense que personne ici n'a, à aucun moment, considéré que le Contrat de convergence était un document fait, et un document qui appartenait au PCE. C'est, selon moi, une proposition de l'État, et cette proposition, il va falloir que nous décidions si nous l'avalisons ou si nous ne l'avalisons pas. Et moi, je pense très clairement qu'aujourd'hui compte tenu de la situation de notre territoire, compte tenu des différents enjeux, bien, ce contrat, nou ké pren-ye. Et comme on dit chez nous maléré pa ni gwo tchè. Alors, encore une fois, nous irons pour ma part, j'irai vers ce Contrat de convergence. Mais très sincèrement, il ne faudrait pas que l'État puisse à quelconque instant, imaginer ke i vèglé mwen, ou qu'il m'ait jeté de la poudre aux yeux. Là, nous sommes dans une négociation, et je

considère que cette négociation elle n'est pas à armes égales. Nous avons aujourd'hui négocié, comme nous le pouvons, mais moi je n'ai pas fait partie des négociations, une cote mal taillée, mé com nou ni bisoin, com ti mnamail nou en difficulté, com lé personnes âgées en difficulté, com nou ni bisoin fè péyi-a vancé, hé ben Contrat de convergence tala nou ké pren-ye. Je reviens encore une fois sur la problématique de l'eau, de l'assainissement. Le collègue COUTURIER a dit quelques mots. L'État a affiché Eau DOM. Dans ce plan Eau DOM, les financements sont loin d'être à la hauteur des enjeux de notre territoire. Et encore une fois, je rappelle que c'est la Collectivité Territoriale, l'ODE qui ne figure nulle part dans le Contrat de convergence, qui ont été les principaux, et qui sont les principaux financeurs. Je vais aussi revenir sur la problématique de la chlordécone. Plan chlordécone 1, plan chlordécone 2, plan chlordécone 3, nous sommes au 4. Beaucoup de promesses, beaucoup de grandes théories, on nous parle de méthode, on nous parle de coconstruire, on nous parle de beaucoup de propositions. Mais face à tout cela aucun financement affiché. Aucun financement affiché. Et je dois dire que je suis de plus en plus déçue, et je vais dire très clairement les choses, encore une fois, fok pa l'État compren à quelque instant i vèglé zié mwen, i vèglé zié nou. Parce que dernièrement encore, j'étais en préfecture, lundi j'étais en préfecture, nous étions invités par le Préfet sur le COPIL chlordécone. Nous avions l'ANSES qui est l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation, de l'Environnement et du Travail qui était présent, et qui était censé répondre aux interrogations, aux inquiétudes, non seulement des élus qui étaient présents, mais aussi des associations environnementales, des associations d'agriculteurs, des associations de médecins. Et là, aucune, mais aucune réponse claire aux différentes questions claires qui ont été posées, aucune. Parmi ces questions, c'était très simple, et elles étaient très claires. Les femmes martiniquaises, aujourd'hui, peuvent-elles allaiter? Aucune réponse. Question très claire. Quel suivi pour les ouvriers agricoles, notamment ceux qui ont travaillé dans les plantations ? Aucune réponse. problématique des terres polluées, aucune réponse. Donc très sincèrement, je ne pense pas que ce Contrat de convergence soit le contrat qui soit un contrat que les Martiniquais signerons avec enthousiasme, nou ké fey, pass fok nou fè, fok nou pren lagen, nou bisoin. Mais, très honnêtement, je crois qu'il faudrait véritablement que nous ayons une autre posture, une autre manière d'interpeller clairement l'État. Parce qu'il y a encore d'autres problèmes. Parce que beaucoup de mes collègues sont dans des structures avec moi où on répète tout le temps, il faut que l'État prenne ses engagements. Et ben oui, il faut que l'État prenne ses engagements. C'est là, c'est dans ce type de document-là que l'État doit prendre ses engagements. L'État doit prendre ses engagements effectivement au niveau de la jeunesse, au niveau justement de cette jeunesse qui est en situation de handicap. Et lorsqu'on demande d'avoir des accompagnateurs pour justement être aux côtés de ces jeunes enfants en situation de handicap qui sont scolarisés, et bien nous n'avons pas de l'État la réaction que nous devrions avoir. Cela c'est inadmissible. Ce même problème aussi, il faut encore le dire, parce que nous tous ici, on fait des motions pour dire que nous sommes tous contre la fermeture de postes. Tous ces professeurs qui sont nommés et qui sont envoyés en France, c'est notre jeunesse qui est en train de partir. Quelle est la réponse de l'État à cette problématique ? Nous n'en avons toujours pas, et nous continuons à faire des motions. Et nous allons encore faire d'autres motions. Véritablement, je le dis, il faut aujourd'hui, selon moi, je l'ai dit, aller dans le sens du Contrat de convergence, fok nou signé-ye, mais encore une fois, il y a encore des sujets et des problématiques réels sur lesquels nous devons interpeler l'État, et ne pas considérer que nous avons là dans ce Contrat de convergence le Pérou.

## M. le Président Claude LISE

Merci, collègue. Collègue MARTINE.

# M. Raphaël MARTINE

Oui, merci Président. Quand bien même le temps qui nous a été imparti ait été trop court pour une analyse approfondie des dossiers en commission, je veux rappeler ici que je partage globalement les grandes lignes avancées dans ce plan, que je qualifierai, partagé, prévu sur 14 ans, corroboré par le contrat partagé, qui lui-même est décliné en différents axes sur 3 ans. Ce contrat, je l'espère, nous permettra d'avoir plus de lisibilité sur les grands dossiers structurants du pays. Alors bien sûr je ne vais pas revenir sur les éléments d'insatisfaction, puisque la collègue Stéphanie NORCA les a rappelés ce matin. Je vais mettre l'accent sur les éléments de satisfaction, notamment sur ceux ayant trait à la région du Nord, car à mon avis, ces éléments vont dans le sens du rééquilibrage spatial que nous appelons de nos vœux, en termes d'équité et de solidarité. Je pense notamment à l'accompagnement autour du numérique, et singulièrement en direction des jeunes. Et par ailleurs, je veux saluer la volonté d'aller vers la construction de l'internat au niveau du lycée Saint-James, qui porte le nom d'ANICET, construction que nous appelions de nos vœux depuis que ce lycée a pris l'option du numérique, du design et des arts. Eh bien, je crois que cette construction de l'internat permettra la promotion de l'égalité de la formation, et bien sûr, aller vers ce rééquilibrage que nous appelons de nos vœux. Je pense aussi à l'accompagnement aux grands projets structurels, mais aussi à la modernisation du parc d'équipements sportifs. D'ailleurs ce matin, le collège ZOBDA a rappelé combien les communes ont des difficultés à tenir à flot ces équipements sportifs. Et j'ai en mémoire, en tête, actuellement, le stade Paul Pierre-Charles qui se trouve sans tribune. Donc je crois que c'est un problème très important, en termes de prospection, en termes de projet. Je pense également au projet de recherche archéologique, qu'elle soit à terre ou en mer ; et aussi le projet de création du CIAP c'est-à-dire du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, ô combien salutaire et important, comme une ville d'art et d'histoire à Saint-Pierre. Je veux également saluer aussi les orientations prises pour le projet de sécurisation et de réhabilitation du Centre Hospitalier du Nord Caraïbe qui se trouve au Carbet, ce qui nous permettra, et c'est un projet qui nous tient à cœur depuis de nombreuses années, ce qui nous permettra de recevoir les patients dans des conditions de sécurité et de salubrité optimales. S'agissant de l'accompagnement touristique, il va sans dire que les projets inhérents au spiritourisme à travers la filière rhum, mais aussi la valorisation du patrimoine maritime dans le nord de la Martinique, nécessite aussi une attention particulière. S'agissant de la biodiversité, je suis très sensible à l'écho réservé, à travers ce contrat partagé, au projet de reconnaissance des aires volcaniques et forestières de la montagne Pelée et des pitons, au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui est aujourd'hui bien avancé, ce qui permettra, à n'en pas douter, d'avoir par voie de conséquence des retombées économiques au-delà de l'attractivité du territoire. Enfin, je vais saluer l'accompagnement au projet de construction de l'aérodrome de Basse-Pointe qui participe, là aussi, à n'en pas douter, au désenclavement du nord, et par la même, au désenclavement économique que nous appelons de nos vœux, de cette partie du territoire. En tout cas, je veux dire ici, que ce contrat, que je qualifierai encore de, partagé, a le mérite d'exister. Et j'émets le vœu que nous nous donnions les moyens, notamment financiers, tout au moins au niveau de notre collectivité, pour réaliser les multiples projets qui en découlent, et ce dans des délais raisonnables. Je vous remercie.

## M. le Président Claude LISE

Merci. Collègue HAJJAR.

### M. Johnny HAJJAR

Merci Président. À l'Assemblée aujourd'hui...

## M. le Président Claude LISE

Je précise, juste avant que tu ne commences, qu'il reste environ 12 minutes à l'Opposition.

## M. Johnny HAJJAR

Je te remercie d'utiliser les quelques secondes que j'ai pour pouvoir préciser ces éléments-là. Je fais le constat que c'est à ce moment-là que ça parle pour un projet qui va durer 14 ans, ... seulement 12 minutes de temps de parole mesuré, cela fait vraiment un peu mesquin. Ce n'est pas grave. Ok. Je prendrai le temps qui m'est imparti pour parler de 13 ans de projet. Merci.

### M. le Président Claude LISE

Excuse-moi, j'ai précisé cela...

# M. Johnny HAJJAR

Il n'y a pas de souci.

## M. le Président Claude LISE

C'est pour...Vous avez décidé de vous entendre entre vous. C'était pour que tu saches et que le collègue ROBIN qui a également levé la main, c'était pour que vous sachiez un peu, parce qu'on s'est donné la règle. Tout le monde était d'accord....

### M. Johnny HAJJAR

Je pensais qu'il y avait, ....

## M. le Président Claude LISE

Je vais laisser...on n'est pas à une minute, prêt, mais enfin, il faut qu'on respecte quand même la règle qu'on s'est donnée. C'est tout. Donc, vas-y. On recommence, bien entendu à zéro.

# M. Johnny HAJJAR

Il s'agit de voter ici en Assemblée sur 2 sujets, un Plan de convergence sur 14 ans jusqu'en 2033, on va dire 13 ans et demi, puisqu'on est déjà en juin 2019 ; et puis un Contrat de convergence et de transformation sur une durée de 3 ans et demi jusqu'à 2022. C'est ça le débat. On peut discuter énormément du fond, mais d'abord, il est évident que parler de projet c'est très intéressant. Il faut néanmoins noter que sur la méthode et sur la forme, bien sûr, la précipitation, l'impréparation, le manque de concertation, notamment du CESECEM, c'est vraiment dommage que cette structure qui est censée apporter son avis ne puisse pas le faire. Et je note également que 30 à 40 % des fiches-actions qui sont soumises, j'ai fait une analyse, point par point, fiche

par fiche, ne correspondent pas aux assises. Cela veut dire qu'on ne sait pas d'où elles sortent, mais elles ne sortent pas des assises. Le deuxième élément c'est que la priorisation peut-être très discutable. D'autant qu'il manque dans la gouvernance de ce plan et de ce contrat des acteurs essentiels de proximité. Ce sont les maires. J'ai vu que l'on parle de la CTM, j'ai vu que l'on parle des communautés d'agglo, mais on ne parle pas des maires. Et c'est dommage parce que ces maires-là, sont dans la proximité, et c'est à eux, justement, de pouvoir mettre en place un certain nombre de projets qui pourraient nous être soumis et qui pourraient être amendés également, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. La priorisation est discutable, parce qu'elle se fait sur la base de fiches qui sont tout individuellement intéressantes, mais collectivement sans cohérence, très segmentées, sans convergence et sans impact. Je prends 2 exemples : la participation d'artistes aux forums nationaux et internationaux, et puis le salon international du multicoque. C'est très gentil, mais on se pose des questions. Les regroupements d'actions et de fiches ont dû être très difficile par l'administration, puisque je suppose qu'il a fallu chercher des synthèses et une cohérence là où il n'y en a pas. C'est ce qui est dommage. Donc de convergence, il n'y a que de nom, la convergence. Mais dans la réalité il manque un vrai maillon, il manque une cohérence, il manque véritablement un lien entre les différentes actions. Il a, en tout cas, le mérite de démontrer encore une fois qu'il y a de l'argent à la CTM, puisqu'apporter ce type de financement, plus de 843M€, dont plus de 30 % par la CTM, c'est encore la preuve qu'entre ce que vous dites et la réalité, il y a bien des moyens financiers importants à la CTM. Sur la question de la priorisation qui me paraît très discutable, moi je pense qu'il manque véritablement la priorité numéro une, que je n'ai vu apparaître nulle part en regardant dans le détail, c'est la lutte contre la chute démographique. J'associe à cette chute démographique la fuite des cerveaux, la fuite de la jeunesse et la dénatalité qui a pour conséquence le vieillissement de la population. Je rappelle qu'en 2016 selon l'INSEE on était à 376 000 habitants environ, avec une chute du taux de natalité, mais aussi du taux de fécondité. Il y a un fort déficit migratoire, et que selon les statistiques, en 2030 on sera entre 300 000, et 339 000 habitants. Alors, à quoi servira dans 14 ans, sans avoir mis en place les politiques publiques qui permettent justement de lutter contre la chute démographique qui est le problème numéro un. Aujourd'hui on ferme les classes, on ferme des écoles, il y a la désertification médicale, il y a des problématiques à tous les niveaux. Àquoi serviront des équipements si en face il n'y a aucune priorité donnée à la lutte contre cette chute démographique liée à la fuite des cerveaux, et à la fuite de la jeunesse ? C'est très inquiétant comme mesure, parce qu'on va voter un Plan de convergence sur 14 ans, et dans 14 ans on aura perdu 100 000 habitants. Et avec 100 000 habitants de moins, eh bien, c'est un marché qui est plus étroit. Donc on pourra vendre beaucoup moins, il y aura moins d'activités économiques, donc il y aura un vieillissement de la population qui va orienter les activités vers l'accompagnement des personnes âgées, et on ne crée ni valeur ajoutée, ni richesse. Donc c'est très dommage d'avoir cette problématique criante qui n'apparaît pas du tout comme la priorité numéro une, alors qu'il me semble que ce manque-là aujourd'hui est urgent et fondamental à traiter. D'autre part, il y a également un problème de mise en œuvre. L'organisation de la CTM n'est pas faite aujourd'hui pour faire face à ce type de fonctionnement. Je rappelle qu'il faut faire face à la commande publique, qu'il faut lancer les projets simultanément, et je ne vois pas avec la démobilisation du personnel, le personnel livré à lui-même, comment on arrivera à mobiliser autour de ce plan-là? Qui manque aussi beaucoup de pragmatisme et de réalisme. Il y a eu un remplissage, j'ai bien compris, de certaines

fiches et une immaturité de certains projets, je prends quelques exemples, et y voire une sous-dotation de beaucoup de projets. Pour la reprise transmission c'est 570 000 € sur 3 ans et demi, cela fait à peine 140 à 150 000 € par an. Pour l'élimination des bateaux hors d'usage c'est 730 000 € sur 3 ans et demi. Vous imaginez ce que cela coûte l'élimination des bateaux hors d'usage? Je crois qu'il y a une immaturité criante sur ce genre de projet. Il y a véritablement un certain nombre de fiches pour lequel il y a beaucoup de littérature, c'est très vide et il n'y a rien. Et pour terminer parce que je veux laisser un peu de temps de parole à mes camarades, je suis vraiment inquiet de la gouvernance dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Ce qui est proposé là ce n'est pas le Conseil Exécutif ce n'est pas votre gouvernance, c'est l'État. Et pourtant la Martinique a plein de problèmes, et on demande à l'État de nous aider à sortir de nos propres problèmes qui concernent la Martinique? Ce sont des projets martiniquais pour nous-mêmes, pour nos enfants, pour nos aînés, pour notre avenir. Vous pensez que c'est l'État qui va venir nous aider. Non mais, ce n'est pas parce qu'ils mettent des moyens financiers qu'ils vont les mettre en œuvre. Les projets, nous devons les mettre en œuvre par nous-mêmes. Les réponses elles sont en nous-mêmes en Martinique. Alors d'un côté j'entends ce n'est pas notre projet, mais on va le voter parce qu'il faut aller chercher l'argent. C'est ce que j'ai entendu. On parle de projet, on ne parle pas d'argent. L'argent c'est un élément du projet. Mais, toute la mise en œuvre derrière c'est ça le plus difficile. Et l'argent n'est qu'un détail dans ce projet. Oui, avoir l'argent c'est bien, mais cela ne suffit pas à mettre en œuvre un projet. Et quand il n'y a pas de cohérence, quand il n'y a pas de vision globale, et quand finalement ceux qui gouvernent considèrent que ce ne sont pas leur projet, je suis inquiet. Comment vous allez mettre en place des projets que vous n'avez même pas intégrés par vous-mêmes parce qu'ils ne sont pas les vôtres ? Alors qu'ils sont sortis des assises des Outre-Mer, des Martiniquais eux-mêmes ? Et que finalement il est mis aux voix dans une Assemblée qui est la Collectivité Territoriale de Martinique. Je suis assez inquiet par rapport à cette manière de concevoir la gouvernance, la mise en œuvre d'un projet, la projection de la Martinique en 2033, sans avoir pris en compte, ni la mesure, ni la portée de tout ce qu'il y a à faire en se disant mais, l'hôpital, le manque de médecin, mais ce n'est pas à l'État de nous... c'est à nous de nous débrouiller. Quelle incitation on met en place pas seulement pour les hôpitaux, mais pour qu'on ait des médecins libéraux dans les déserts médicaux ? C'est ça les vrais problèmes qu'il faut traiter. On attendra quoi, que ça soit l'État? Alors sé Martinique nou ka vive, sé Martinik nou ka tavail, sé Martinik ke ich nou yé, grand-maman nou, grand-papa nou yé, toutes générations et toutes cultures confondues, et puis on va aller dire à l'État, bien vous ne nous financez pas, donc ce n'est pas mon problème, cela ne me regarde pas. Je suis très gêné et très inquiet, et je trouve qu'il y a beaucoup d'habillage parce que tantôt ce n'est pas votre projet, tantôt c'est votre projet. Il faut l'assumer pleinement si c'est le vôtre. Par contre faites en sorte que ça soit la Martinique qui soit gagnante derrière. Et j'avoue que les ingrédients de la mise en œuvre et de ces projets au-delà de la littérature des fiches-action que j'ai regardé dans le détail, n'ont aucun sens aujourd'hui au service de l'intérêt général malheureusement, même si je le dis, individuellement, chaque projet a un intérêt particulier. Mais l'intérêt collectif il faut aller le chercher.

## M. le Président Claude LISE

Collègue BIROTA.

## M. Belfort BIROTA

Merci Président. Chers collègues. Des plans, des contrats, j'en ai vu pas mal. Chaque président fait un plan pour l'Outre-Mer, chaque ministre fait une loi qui porte son nom, pour l'Outre-Mer. Je crois que ce contrat qui nous est proposé aujourd'hui, a le mérite de nous dire ce que nous savons déjà, ce que nous faisons déjà. Puisque, comme vous le savez, selon ce qu'a dit avant moi un grand homme, « Les meilleurs spécialistes des affaires martiniquaises sont les Martiniquais eux-mêmes ». Je vous donne trois exemples: premier exemple, fiche numéro 3-1-1-4 sur les salles de confinement. Emmanuel MARIE-LUCE n'a pas attendu que l'État lui dise de réfléchir sur les salles de confinement. Il y a un moment qu'il se bat pour faire passer ce projet dans les esprits ou dans l'esprit des élus ; et s'il avait été accompagné par nos élus mêmes, par nous-mêmes, il y a longtemps que ces salles de confinement existeraient déjà à la Martinique. Deuxième exemple, la fiche 3-1-1-3 où on nous parle du plan séisme. C'est vrai qu'au SDIS, nous avons bénéficié d'un fonds venu du Plan Séisme Antilles mais c'est également vrai, mon cher collègue BELLUNE, que nous n'avons pas attendu que l'État fasse un plan séisme pour mettre sous appui parasismique, les 3 écoles du Robert pour protéger les élèves pendant leur scolarité. Nous avons déjà fait cela aussi. Pour les sargasses, même chose. Il y a un moment que nos maires se battent pour essayer de trouver une solution au problème des sargasses. Il y a un moment qu'au Robert nous avons pris l'initiative, tout seuls, de créer une barrière pour arrêter les sargasses. Il y a un moment aussi que nous cherchons des fonds pour allonger, pour parfaire ce barrage-là. Mais il y a un moment qu'on ne nous répond pas. Il y a un moment qu'on nous demande de faire aussi une demande de subvention dans le cadre des fonds européens. Tout cela pour vous dire, chers collègues, que je suis content de voir qu'aujourd'hui... (Problème de micro). Vous avez coupé le micro? Je suis content de savoir qu'aujourd'hui, l'État a décidé de reconnaître le savoir-faire martiniquais et qu'il va nous encourager à concrétiser ces projets qui sont nés ici, et non dans un bureau à Paris. Je vous remercie, collègues.

## M. Le Président Claude LISE

Merci. Collègue ROBIN.

### M. Daniel ROBIN

Merci Président. Je ne fais pas partie de ceux qui sont dans un enthousiasme fou lorsque je me livre à cet exercice. D'abord, beaucoup de choses ont déjà été dites. Je vais revenir sur deux, trois points quand même. Le premier c'est que je suis extrêmement surpris de ce que j'ai entendu en début de séance, comme s'il était question de reprocher à qui que ce soit d'avoir trahi. Qui a trahi quoi ou qui ? Dans l'exercice qui nous est proposé, je vis cela comme quasiment une façon de se dédouaner de la responsabilité qui pèse sur l'Exécutif au moment d'un projet qui n'est pas le nôtre. Il n'y a pas de trahison, ou s'il y a trahison c'est par rapport à une pensée, une posture ou une doctrine. Mais, par rapport à ce que nous vivons depuis deux ans et demi, ce n'est que la confirmation de ce dans quoi nous sommes. Ensuite, l'urgence, c'est vous qui l'avez orchestrée. Cela a déjà été largement exprimé, nous aurions pu prendre le temps, depuis l'année dernière, d'engager ce débat. Mais surtout ce qui me pousse à intervenir, c'est finalement, la façon dont cela a été posé ne peut pas me satisfaire, parce que nous sommes invités à un exercice qui se retournera demain ou après-demain contre nous. Et, le « Nous », c'est la Martinique et les Martiniquais. Est-

ce qu'il faut, encore une fois, faire l'exégèse de la méthode de ce gouvernement, de la méthode dite MACRON? Les exemples sont multiples, qu'il s'agisse de la Loi de Travail, de la SNCF, des Gilets Jaunes, de tout ce que nous vivons. Nous savons comment les choses se passent. C'est-à-dire que le cap est mis sur quelque chose, et le cap est mis sur « vous devez changer de modèle. Comme vous n'êtes pas capable de définir la façon dont vous allez y arriver donc je vais le faire à votre place. Je vous offre un cadre, je vous donne une programmation financière et si vous n'y arrivez pas, je vous dirai, mais je vous préviens, à l'avance que c'est de votre responsabilité". C'est ça l'exercice auguel nous sommes invités aujourd'hui. Et surtout cela commanderait quoi ? Que la vraie convergence soit entre les deux parties de l'hémicycle pour que nous puissions définir ce qui est pour nous essentiel, ce que nous retenons. C'est ce qui relève d'un projet pour la Martinique, qui serait d'essence martiniquaise. Dans le cadre de quelque chose qui passerait par un bloc soudé, uni, face à une démarche qui est pour moi, une démarche qu'il faut dénoncer. Ce n'est pas parce qu'il y a des fonds adossés à la méthode que nous devons subitement devenir des opportunistes. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire un exercice que nous avons à de multiples reprises, répété depuis des années et des années. Combien de fois, combien de plans se sont toujours soldés par là même réalité? Au final nous nous retrouvons totalement dans la capacité de mettre en œuvre ce que nous voulons pour notre pays. C'est cela l'enjeu, de mon point de vue. C'est pour cela que je crois qu'il y aurait urgence, mais encore une fois, ce que nous votons aujourd'hui, si nous le votons, nous engagera pour les années à venir. Parce que l'enjeu était certainement de nous réunir, non pas pour voter, mais pour débattre de ce que nous voulons voir figurer dans ce projet. Alors, en l'état actuel des choses, nous ne pouvons pas nous satisfaire de ce qui nous est proposé, parce que nous pensons que c'est quelque chose qui va hypothéquer l'avenir de la Martinique. Et bien évidemment, le premier sur lequel nous étions c'était le bienêtre des Martiniquais. Je ne crois pas que ce Plan de convergence soit de nature à nous permettre d'atteindre cet objectif.

## M. Le Président Claude LISE

Merci collègue, si vous voulez bien, je vais m'inscrire moi-même pour donner mon sentiment sur cette question. Et je... Pardon? Excuse-moi, je n'avais pas vu que tu avais levé le doigt. Vas-y. Collègue CLEON.

#### M. Georges CLEON

Merci Président. Bonsoir à tout le monde. Je voudrais dire en préambule que la loi de finances 2017 avait édicté un cadre. Cette loi de finances imposait aux collectivités, dont la nôtre, de baisser notre taux d'endettement en dessous du seuil de 9 annuités. Je dois dire que c'est grâce à l'effort que nous avons collectivement accompli que nous sommes passés de 14 annuités de cette dette à seulement 8 ans et demi comme cela a été démontré à la plénière précédent lors du vote du compte administratif. Je crois que cela mérite d'être souligné, l'effort qui a été fait collectivement par les élus de cette Collectivité, afin de pouvoir passer au-dessus de ce que je disais, donc ce qui nous permet aujourd'hui d'émarger à ce Plan de convergence que nous propose l'État. Ce plan n'est pas la panacée, nous avons tous connu d'autres plans dans les années passées, mais je pense qu'il ne faut pas faire l'économie d'aucune occasion qu'on nous propose de pouvoir abonder et utiliser les sommes que l'on met à notre disposition. J'ai entendu beaucoup de choses ce matin. Le débat a été

riche puisqu'il y a des amendements qui ont été portés, des propositions qui ont été faites, et je pense qu'elles vont pratiquement toutes dans le bon sens. Mais, je ne peux pas laisser dire certaines choses qui m'interpellent. J'ai pris la peine de lire le document, les annexes, et il est bien question de diagnostic qui a été fait et dans le diagnostic, dans la rubrique 1-1, en introduction, il est fait état des tendances qui conduisent à un déséquilibre de la population. Et, dans ce diagnostic, il est développé le taux de chômage, les tendances qui conduisent à un déséquilibre démographique, le vieillissement, le taux de chômage disais-je, et aussi l'exode de la jeunesse donc cela est bien pris en compte, et puis juste après, dans le chapitre suivant " stratégie de convergence", il est bien question de favoriser le bien-être et l'épanouissement de la population, favoriser l'intégration socioprofessionnelle des jeunes, et puis dans tout le chapitre 2.2 : investir les filières porteuses et cet investissement est bien ciblé vers le maintien de notre population, de notre jeunesse en Martinique et puis, de faire en sorte d'augmenter l'attractivité du territoire pour ces mêmes populations. Cela n'a pas été oublié dans ce document qui est soumis à notre examen aujourd'hui. Dire, que les maires n'ont pas été associés à cette réflexion me semble quelque peu osé puisque justement, les communautés d'agglomération composées justement de maires ont eus à participer à ces réflexions. Donc les maires siègent et les maires ont participé à cette réflexion, soit les maires, soit leurs représentants. Je dois rappeler aussi, qu'on ne peut pas demander à la Collectivité Territoriale de Martinique qui a un budget défini et contraint, qui a des compétences propres, d'endosser tout ce qui n'est pas forcément de notre compétence. C'est vrai que nous appelons tous à la responsabilité, nous voulons tous de la souverainetémMartiniquaise, mais dans l'état actuel des choses nous ne pouvons pas prendre en charge ce qui est normalement des compétences de l'État. Je parle de la santé par exemple, je parle de l'hôpital, et effectivement si nous pouvons contribuer en complément à ces secteurs de compétences-là, on ne peut pas demander à la CTM de prendre tout cela en charge. Je l'ai dit, au début de mon propos, c'est vrai que ce plan n'est pas l'idéal, mais dans la mesure où des possibilités sont ouvertes, des sommes sont inscrites à ces budgets, puisque la CTM a respecté les critères de convergence de la loi de finances 2017, je pense que ce plan qu'on nous propose, ce plan qui a été réfléchi par des Martiniquais, avec des Martiniquais, mérite d'être pris en compte et je le voterai, Président.

# M. Le Président Claude LISE

Merci. Pour ma part, je voudrais vous donner quelques éléments de réflexions. D'abord, ce plan et le contrat qui va avec, il est évident que ce n'est pas un dossier qui relève de l'initiative du Président du Conseil Exécutif. Je veux que les choses soient bien entendues et je ne peux pas comprendre que le fait de critiquer tel ou tel élément du dossier puisse être considéré comme une attaque contre le Président du Conseil Exécutif. Il faut que nous acceptions l'idée que chacun d'entre nous peut avoir en conscience telle ou telle position sur un texte. Et, chacun d'entre nous a son Histoire personnelle sur le plan politique. En ce qui me concerne, il y a des éléments que j'ai défendu hier, avant-hier, je ne vais pas changer de position parce que je suis dans une majorité, dans la mesure où ma position ne contredit pas fondamentalement, ce qui a motivé notre rassemblement. Ce problème de critères de convergence, j'ai critiqué ça constamment. Alors, tout d'un coup, aujourd'hui, je vais décider, je suis pour ce que charrie ce mot sur le plan idéologique. Ce mot-là charrie sur le plan idéologique, une conception des Outre-Mer, que pendant longtemps, d'ailleurs, toute une partie de la gauche a critiqué. C'est une conception particulière et qui n'est pas celle d'un bon

contrat, ce n'est pas la mienne. Cela part, effectivement le collègue BRANCHI l'a dit très bien, le collègue NILOR l'a dit également, cela part de l'idée qu'en fait, ce qui doit sous-tendre toute politique c'est tendre vers une sorte d'identification totale, ce qui suppose une contradiction fondamentale avec notre discours de tous les jours concernant ce que nous avons de spécifique. On ne peut pas ne pas dire ça, là. Qu'il y ait des gens qui aient changé de position, ça c'est leur problème. Mais enfin, ceux qui maintiennent cela, ils ont le droit de maintenir cela. En tous cas, personnellement, je considère que ce concept de convergence, il me pose un problème politique fondamental par rapport à la conception de ce que nous sommes. Et puis, il a des conséquences en matière de développement, puisque précisément, il entraîne comme conséquence, qu'on doit tendre notamment, vers un PIB moyen, identique à celui de l'Europe. En dehors de l'aspect précédent, plus politique, sur le plan économique, quantité d'économistes modernes critiquent cela ; puisque cela part de l'idée déjà, que le PIB c'est un élément fondamental pour juger du développement. C'est très critiqué à l'heure actuelle, cela. Donc se baser sur cette histoire de PIB, si certains veulent continuer à porter ça, chacun a le droit de le faire; mais enfin, vous ne pouvez pas non plus, refuser à ceux qui considèrent que c'est un élément qui pose problème, de le dire. Donc, en ce qui me concerne, ce n'est pas pour cela que je vais refuser de voter une programmation de crédit qu'on me propose. Mais, personnellement, je suis pour qu'il soit dit que cet objectif qui nous est proposé de converger n'est pas celui qui correspond à ce que nous concevons nous-mêmes, pour nous. Donc sur ce plan-là, moi, je rejoins les collègues qui ont critiqué ce concept. Par ailleurs, en ce qui concerne maintenant le plan de 3 ans, le contrat de plan sur 3 ans, moi, je veux attirer quand même l'attention, et là encore, je commence par le dire, ce n'est pas pour dire qu'on ne doit pas signer cela, mais certains collègues l'ont déjà dit, mais je veux enfoncer le clou en disant « attention, à l'interprétation que l'opinion va donner de cette histoire de 842 M€ ». Quand c'est annoncé comme cela, je suis à peu près certain que demain, vous allez lire dans certains journaux que les élus Martiniquais vont signer un contrat de plan qui va apporter 842 M. Et puis, il y a déjà des collègues qui ont tendance à dire que nous avons un matelas, vous connaissez ça. Demain, je vois déjà les gens qui vont me dire « Yo ba zot yuisankarandé million » et puis dans quelques temps, on va nous dire « La lajan-an pasé ». Donc attention. Moi, je trouve que ce n'est pas faire de la bonne pédagogie, que d'afficher ce chiffre comme ça d'autant qu'il n'y a pas 842 M€ de contractualisé. Collègue LAVENTURE m'excusera, je ne suis pas souvent en désaccord avec lui sur ce type d'exposé, mais quand il nous dit qu'il y a des... Je te cite collègue LAVENTURE; « Il y a des sommes qui sont strictement contractualisées », ce qui veut dire qu'il y en a qui ne sont pas strictement contractualisées. Je ne sais pas sur le plan, c'est la première fois que j'entends cela. J'ai siégé dans beaucoup d'instances financières, c'est la première fois que j'entends cette distinction. Je ne sais pas si les sommes qui ne sont strictement contractualisées portent effet juridique. Collègue LAVENTURE va peut-être me dire s'il y a eu des textes nouveaux que j'ignore, qui permettent de signer un nouveau type de contrat à sommes non strictement contractualisées. En réalité, je voudrais quand même que les choses soient claires. Dans cette affaire-là, on n'a de contractualisé que 474 M€. Cela change déjà, 474 M€, c'est ça qui est contractualisé. Et puis, il y a un certain nombre de partenaires, dont nous-mêmes, qui affichent une intention de mettre dans ce cadre-là des sommes supplémentaires, mais elles ne sont pas contractualisées. Donc il ne faut pas dire à la population qu'il y a 842 M de contractualisé. Non, il y a 474 M€ contractualisés. Et dans ce qu'il y a en plus, il y a des choses que l'on peut considérer comme à peu près sûres, c'est ce que nous-mêmes, nous allons mettre de non contractualisés, peut-être l'État, mais je vois qu'il y a des privés, ils ont dit exactement? Ils se sont engagés exactement sur ce qu'ils vont donner ? Et, la part de l'Europe, nous sommes sûrs déjà de ce que nous allons tirer? Donc, moi, je pense qu'il vaudrait mieux dire que dans ce contrat, il y a 474 M€ contractualisés, sûrs. Et puis, ce qu'il faut dire là-dessus c'est que l'État, et moi, c'est ce qui me chagrine, l'État ne met dans cette affaire-là, que 182 M, véritablement de contractualisés sur 3 ans, donc ce n'est pas extraordinaire. Quand en plus, je m'aperçois que pour mettre ces 182 M€, l'État récupère déjà de l'ordre de 70 M€ non consommés, contrat de plan qui n'est pas fini, il les récupère là, ce qui fait du recyclage de crédit. Quand vous tenez compte de cela, en réalité, quel est l'effort réel, important de l'État dans cette affaire-là? Alors, quand on critique ça, c'est qu'on critique le fait de signer ? Comme a dit la collègue TOUL, tu as dit cela très bien. « On n'a pas le choix ». On est dans un rapport de force, il faut le reconnaître. On n'a pas le choix, on signe; mais n'allons pas en plus, là j'ai entendu certains collègues, on a l'impression que c'est extraordinaire. Puisque quand on parle de 840 M€ et qu'on ne dit pas tout ce que je viens de dire, on a l'impression que c'est une panacée. Non. Àmon avis... Moi, je critique l'État, ce n'est pas la CTM que je critique là-dedans. Quand l'État met 182 M€, la CTM met là-dessus, elle met combien ? Voilà, 261. Je ne sais pas si vous vous rendez compte. Par conséquent, nous mettons près de 50 % de plus, de plus. Moi, je suis critique vis-à-vis d'un État qui affiche un certain nombre d'objectifs, il dit qu'il partage avec nous un certain nombre d'objectifs mais il s'engage peu, en réalité. Ça, je pense qu'il fallait le dire. Il y a un autre élément que je veux souligner, c'est le fait que, et là, la collègue TOUL l'a dit pour l'eau, il y a le collègue BIROTA qui a donné d'autres exemples, on sent bien qu'il y a sous le prétexte que l'État met ces sommes qui sont assez modiques, l'effort réel de l'État en plus est modique, mais on sent bien qu'il prend la main. Il y a des domaines, en tous cas quand je mets ma casquette de Président de l'Office de l'Eau, je considère qu'on fait beaucoup sans nous, en ne tenant pas compte de ce que nous faisons, en ne tenant pas compte de l'expertise qui est reconnue, même sur un plan international de cette institution et je sens bien qu'il y a un désir de l'État d'imposer ses dispositions. Ayant été à l'origine de la création des offices de l'Eau, je ne peux pas, moi, voir cela d'un œil favorable, donc je suis obligé de dire, attention. Je pense qu'il faut un appel à la vigilance dans l'exécution de ce plan et du contrat de plan portant sur 3 ans. Je pense qu'il faudrait être extrêmement vigilant, il faudra que nous soyons très présents dans le suivi, pour qu'à la faveur d'un effort si peu important, l'État ne prenne pas la main dans toute une série de domaines alors que c'est nous qui apportons le plus gros du financement. Il me reste encore une réflexion concernant l'institutionnel. Alors là, je suis, je dois dire assez étonné de voir que le Président de la République que j'ai entendu critiquer la procédure des habilitations, que beaucoup d'entre nous avons critiquée à une certaine époque. Le Président de la République, je l'ai entendu dire, lui-même, que cette procédure était compliquée, lourde et qu'elle avait atteint ses limites, qu'il pensait qu'il fallait passer à autre chose. Et puis, voilà que maintenant, on nous explique que pour aller vers la différenciation, il faut passer par les habilitations. Est-ce qu'il faut qu'on accepte cela comme ça? Est-ce que c'est ça que nous allons demander de confirmer dans le cadre de la réforme constitutionnelle? Il y a une réforme constitutionnelle qui vient là, j'espère qu'on ne sera pas convoqué une semaine avant pour avaliser un accord. Je crois que les Guadeloupéens, eux, ont fait un congrès, très intéressant d'ailleurs, où des positions ont été défendues, où une demande venant de gens d'ailleurs de différents points d'un échiquier politique, font remonter l'idée de changement dans le titre 12 qui concerne l'Outre-Mer. Est-ce que nous, nous allons simplement dire, nous on compte toujours sur les habilitations dont nous connaissons les limites. Je vous invite à repenser au temps qu'il a fallu pour appliquer l'habilitation en matière de transport, pour obtenir l'habilitation pour l'autorité unique sur le transport. Combien d'années, il a fallu ? C'est vraiment une procédure qui me paraît dépassée, et nous devrions plutôt sur ce plan-là, participer au mouvement d'autres Outre-Mer qui essaient d'obtenir une réforme de cela. Nous n'allons pas défendre quelque chose que le Président de la République, lui-même a présenté comme dépassée. Je dis cela parce que j'ai entendu, je ne sais pas si vraiment c'est à mettre dans un contrat de plan où ce sont des sommes qui sont mises les unes en face des autres en partenariat, comme il a été dit. Pourquoi nous avons besoin de nous référer au problème d'habilitation là-dedans? Moi, je pense qu'il faut vraiment que nous ayons une autre réflexion sur le plan institutionnel avant la réforme constitutionnelle qui vient à grands pas. Voilà, les choses essentielles que je voulais dire. Bien entendu, ie pense qu'il faut voter ce dossier, il faut voter le plan, notamment le contrat de plan sur 3 ans parce qu'il a au moins le mérite, d'abord d'exister et puis, de nous donner quelques repères en souhaitant que le suivi soit suffisamment mené avec rigueur pour que ce plan aboutisse vraiment, et que nous en tous cas, nous soyons toujours au rendez-vous. Je veux quand même, sans vouloir être trop pessimiste, rappeler que les engagements de l'État, nous les avons vus à l'œuvre dans bien d'autres plans qui ont défilés, et je veux répéter ce que j'ai dit en commission, n'oubliez pas que la loi de finances, elle a toujours priorité. La loi de finances, tous les ans au Parlement a priorité sur les engagements pluriannuels de l'État, même quand il s'agit de loi de programmation militaire. On a eu un exemple très célèbre. Le Président de la République actuelle, il était à peine élu Président, qu'il a réduit les crédits militaires sur la loi de programmation militaire. C'est ce qui a provoqué le départ du Général DEVILLIERS. Par conséquent, il suffit d'un changement de gouvernement et vous pouvez avoir une remise en cause de tout engagement pluriannuel. J'espère que ce ne sera pas le cas, mais enfin, c'est un élément de plus pour dire qu'il faut être vigilant, qu'il faudra qu'on continue par conséquent à soutenir la démarche d'application. Làdessus, je pense que nous sommes au moins tous d'accord, tout ce qu'on peut en tirer, il faut le tirer, mais surtout que cela ne soit pas considéré comme une panacée, et que cela ne nous amène pas à nous faire des illusions. Ce n'est pas un plan qui va bouleverser l'avenir de la Martinique. Et, l'idée que l'État a eu de nous donner en plus un Plan de convergence sur 14 ans avec des objectifs sur lesquels on est forcément tous d'accord. Qui peut être contre le fait d'assumer le bien-être et l'épanouissement de la population ? J'ai envie de dire, levez le doigt. Qui peut être contre investir dans les filières porteuses? Qui peut être contre assurer l'attractivité du territoire? Franchement! Qui peut être contre cela? Mais vous croyez que lorsqu'on dit que c'est un objectif sur 14 ans, tout ce qui va se passer d'ici là. Je pense que là aussi il faut faire attention à l'effet sur l'opinion. Je crains que les effets d'annonce soient tels que dans l'opinion on s'imagine demain qu'on nous a non seulement donner des sommes considérables mais qu'en plus l'État s'est engagé sur pratiquement tout ce qui va entraîner son bien-être, etc. Moi, je pense qu'il y a une manière de présenter les choses, peut-être plus modeste, et sur lesquelles finalement on se retrouve tous, parce que tous ceux qui ont porté des critiques, d'après ce que j'ai cru comprendre, n'ont pas dit qu'ils étaient contre la signature du texte. On le verra là, au vote tout à l'heure, mais enfin, il m'a semblé que malgré les critiques, tous étaient prêts à au moins prendre ce qu'on peut prendre, tirer ce qu'on peut tirer de ce partenariat, qui est un partenariat forcément inégal. Voilà ce que je voulais dire en ce qui me concerne. Nous allons passer la parole, bien sûr, au rapporteur. Il y a eu quelques questions... Pardon, collègue, tu veux poser une question ? Vas-y.

#### **Mme Kora BERNABE**

Si c'est possible, au rapporteur, je pense qu'il ne nous reste plus de temps de parole, à l'Opposition donc ce sera très rapide. Je ne vais pas reprendre ce qui a été dit en amont. Juste sur la fiche action cacao qui existait lors des assises de l'Outre-Mer puisqu'il a été un projet sélectionné parmi les 300 projets qui ont été présentés lors des assises. Il faisait partie des 4 projets sélectionnés. J'aurai aimé savoir où est passée la fiche action ? Et, est-ce que cela va être financé ailleurs, peut-être ? Puisque là, elle n'existe pas ou plus.

#### M. Le Président Claude LISE

Précisément, j'allais proposer au collègue Miguel LAVENTURE de répondre aux questions. Il y a eu quelques questions, il y a eu des suggestions également, il nous dira ce qu'il en pense même si cela ne me paraît pas réaliste de parler d'amendement dans quelque chose qui doit être signé lundi. Je ne pense pas qu'on a le temps de faire un travail vraiment d'amendement, mais enfin, il peut y avoir au moins des suggestions que le Président du Conseil Exécutif pourra faire ressortir dans les échanges avec les autorités de l'État. Tu as la parole.

## **M. Miguel LAVENTURE**

Merci Président. Le Président du Conseil Exécutif nous a rejoint. Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Président de l'Assemblée, mes chers collègues élus, et puis toutes celles et tous ceux qui nous accompagnent dans la réflexion importante de cette journée consacrée à une démarche particulière. Je rappelle que l'intitulé que nous avons retenu pour définir ce qui nous est proposé c'est « Une construction partenariale ». Les mots ne suffisent pas à tout dire, mais ils donnent quelques indications. Et, je veux d'ailleurs commencer par cela, parce que je pense qu'il faut que nous soyons au clair entre nous, quelques soient nos prérequis et quelques soient nos intentions sur les mots. Il nous est proposé de mettre en œuvre, d'abord par une élaboration, ensuite par une acceptation, enfin par une signature, un Plan de convergence et de transformation avec une déclinaison sous la forme d'un Contrat de convergence et de transformation. Je voudrais dire quelques mots, parce que j'ai entendu plusieurs commentaires sur la lecture que l'on pourrait avoir du mot « convergence ». Je voudrais pour ma part, faire 2 éléments de référence. Le premier c'est de rappeler que ce mot convergence, il résulte de la loi de 2017, la loi du 28 février 2017 qui dit que la République reconnaît aux populations des Outre-Mer, le droit à l'égalité réelle au sein du peuple français. Cela a déjà été rappelé. Il a été indiqué dans la phrase d'après, dans la loi, la République leur reconnaît le droit d'adopter un modèle propre de développement durable pour parvenir à l'égalité dans le respect de l'unité nationale. Cet objectif d'égalité réelle constitue une priorité de la nation. Àcette fin, et dans le respect des compétences dévolues à chacun et du principe de solidarité nationale, l'État et les collectivités mentionnées engagent des politiques publiques appropriées à, et suit une énumération. Premièrement, résorber les écarts de niveaux de développement en matière économique sociale, sanitaire, de protection et de valorisation, environnementale, ainsi que de différences d'accès aux soins, à l'éducation, à la formation professionnelle, à la culture, au service public, aux nouvelles technologies, à l'audiovisuel; réduire les écarts de niveau de vie et de revenus constatés, etc. Et cette même loi prescrit l'élaboration de Plan de convergence. Voilà, le mot, et le Contrat de convergence. Il y a donc, pour adhérer ou contester ce mot « convergence », un point de départ riche d'un contenu qui nous prémunit contre des lectures qui ne seraient pas conformes aux intentions. Je n'ai pas écrit la loi, je ne l'ai pas votée, je ne suis pas dans l'univers de la fabrication de la loi mais nous faisons un exercice, nous faisons une construction partenariale à partir d'un texte de référence. Et donc, ce texte de référence, nous donne le cadre, le gabarit, et peut même nous amener à deviner de ce qu'a pu être l'inspiration de celles et ceux qui ont choisis d'écrire ainsi la nécessité et d'organiser sa mise en œuvre. De surcroît, nous avons à élaborer, à adhérer et j'espère à signer, un Contrat de convergence et de transformation. Le mot « transformation » induit que non seulement, la convergence ne peut pas être simplement l'alignement, mais qu'il passe par un processus qui est au-delà du quantitatif puisqu'il va être nécessairement avec des contenus substantiels d'organisation et de fonctionnement. De surcroît, le projet qui est proposé dit explicitement que la référence n'est pas que la loi de 2018, telle que formulée mais de veiller à ce que nous puissions tenir compte de 17 indicateurs qui ont été définis au niveau des Nations-Unies, et qui par conséquent ne font pas simplement rapprochement entre le territoire que nous sommes et une hexagone, mais qui nous projette sur un référentiel beaucoup plus large, le plus universel qu'on peut imaginer s'agissant de l'espace que nous connaissons, c'est-à-dire la planète, avec des indicateurs qui sont énoncés: la pauvreté, la faim, la bonne santé, l'accès à l'éducation, l'égalité des soins, l'accès à l'eau, l'accès aux services énergétiques, le plein emploi, l'égalité entre pays, l'encouragement à l'innovation, les villes résilientes et durables, les modes de consommation et de production durable, les changements climatiques, l'exploitation des ressources marines, la protection de la biodiversité, l'accès à la justice. Et donc, je voudrais que tous ceux qui nous écoutent comprennent bien que nous ne sommes pas dans une sotte soumission à une quelconque injonction d'alignement, mais que nous avons en responsabilité à dire si oui ou non nous considérons que nous pouvons être appelés dans une dynamique pour faire en sorte que l'ensemble de ces indicateurs nous amène à transformer notre manière de faire pour être mieux que demain. Et c'est en cela que la référence aux 14 ans, a du sens. Et c'est en cela, qu'aujourd'hui ce que nous faisons nous donne à espérer et à prendre nos responsabilités. Parce que nous ne pouvons pas imaginer transformer en quelques périodes courtes, et nous ne pouvons pas non plus renoncer à l'idée d'avoir une vision, et nous ne pouvons pas non plus faire en sorte d'être exposés aux reproches mérités demain du manque d'ambition affiché. Le Plan de convergence et de transformation est porté par cela. Alors, évidemment, rien ne peut aujourd'hui en aucune matière, conduire à des engagements garantis sur 14 ans. Et c'est la raison pour laquelle la déclinaison sur une période plus courte, une période, je dirai, dont le périmètre nous paraît compatible avec notre capacité d'appréhender et de faire. 2019-2022, donne du sens à la projection de 14 ans. Et c'est l'un qui va fonder, nourrir, inspirer l'autre dont nous allons déterminer les contenus, les contours et les modes opérationnels. Je voudrais que nous ne soyons dans aucune forme d'embarras, aucune posture d'imaginer que nous renonçons à quoi que ce soit de nous-mêmes en faisant cette construction partenariale, parce que nous sommes dans la construction de nousmêmes mais avec d'autres, en partenariat avec d'autres. Et, cette construction de nous-mêmes, nous avons peu de circonstances de pouvoir la réaliser ou l'approcher d'une manière aussi authentique et intense que dans l'opportunité qui nous est donnée. Cela ne résout pas tout parce qu'évidemment, nous ne sommes pas maîtres de tout, mais nous pouvons inviter ceux qui sont d'accord pour opérer avec nous à faire en sorte que nous puissions trouver des points d'accord à partir desquels nous allons essayer de construire en partenariat, y compris sur la méthode. Et, c'est en cela que l'approche nécessairement un p'tit peu hésitante, en tous cas, interrogative de nous-mêmes vis-à-vis de nous-mêmes, de la dimension institutionnelle se pose; et c'est en cela que la problématique de la ressource va se poser. Aurons-nous, nousmêmes les capacités de pouvoir inventer le chemin de substance à partir duquel nous pourrons réaliser cela. Habilitation, fiscalité, transfert, responsabilité redéployée. Nous avons bien vu que la proposition qui est faite là, est aujourd'hui très retenue, parce qu'il est vrai qu'il est beaucoup plus facile de se mettre à négocier, discuter, sur des montants, le bout de gras comme on dit familièrement, plutôt que de se mettre sur des paris de méthodes, y compris institutionnelles. Mais, cela nous a ouvert, et par conséquent, il nous appartient quand nous le voulons, quand nous pensons être prêts, de pouvoir emprunter ce chemin et de le faire évidemment dans le contexte de la concertation la plus assurée, et je pense qu'une des raisons de l'hésitation du projet qui est présenté, c'est précisément parce que le temps de la concertation n'a pas été suffisamment abondant pour qu'on puisse considérer qu'il ait la fécondité de nous apporter les solutions souhaitables. Une fois que nous avons dit cela, nous reprenons confiance en nous-mêmes, et nous reprenons conscience que nous avons là quelque chose que nous ne pouvons pas louper, et que s'il y a des éléments de perfection qu'il faut apporter, il faut nous emparer très vite de leur repérage de manière à pouvoir les traiter. S'il y a des éléments de complément qui ont besoin d'être ajoutés, il nous faut aller les dénicher pour pouvoir les mettre au jour. Et, je voudrais citer à cet égard quelques éléments que le débat nous a apporté. Prenons le cas de l'intervention ultime, c'est la plus fraîche dans notre esprit, il l'est par son auteur, qui concerne la question du cacao. Elle relève effectivement d'un domaine dont le Président du Conseil Exécutif a dit ce matin qu'il a fallu la pugnacité que vous lui connaissez pour obtenir que la question de l'agriculture qui avait été un p'tit peu moins traitée dans les propositions initiales, soit finalement intégrée au document. Il y a un volet qui est celui effectivement du CIOM, C I O M cela veut dire Comité Interministériel pour l'Outre-Mer, qui est en charge d'un certain nombre de crédits dédiés à l'agriculture, qui comprend notamment cela. Et, c'est bien de le dire parce que cela accentue l'exigence de vigilance de notre part pour faire en sorte que nous n'ayons aucune distraction, pire, nous n'ayons aucune négligence. Et je souhaite qu'ayant dit cela, le rapporteur que je suis, veillera bien entendu, à ce que cela soit porté par tout le monde, mais je ne suis pas celui qui va négocier. Et, je saurai le rappeler à ceux qui vont négocier le moment venu. Je vais prendre un deuxième exemple qui est celui qui a été porté par notre collègue Président de l'Institut Martiniquais des Sports, et qui a souligné qu'il y avait une cohérence à avoir dans la présentation des documents, entre une finalité qui est clairement portée depuis son origine par une structure, laquelle va être le lieu de mise en œuvre d'expression et j'espère de réalisation dans l'excellence du projet et que dans ces conditions, cette cohérence doit se faire avec la reconnaissance de la responsabilité pour cette mise en œuvre. Quand je lis la fiche, je note bien qu'il y a un hiatus, il nous faut faire que les choses correspondent, pas seulement, convergent, mais qu'elles correspondent. Et, je pense qu'il n'y a aucune difficulté à faire valoir à toute personne de raison que la fiche doit évoluer. Je vais prendre un troisième exemple dans le débat, c'est sur la question de l'eau. Sur la question de l'eau très clairement. Le Président de l'Assemblée est en même temps Président de l'Office de l'eau. Nous savons qu'il y a un plan Eau Dom sur une dynamique que l'on positionne, c'est l'État qui l'a fait à hauteur de, à peu près 200 M€. Evidemment, personne ne peut garantir sur les durées que le plan Dom va prendre, c'est-à-dire au-delà de 3 ans, que ces 200 M€ seront effectivement le bon gabarit, mais une première phase a été définie, de 56 M€. Eh bien, l'Office de l'eau doit en apporter 15 ou 16, l'État va en apporter, la CTM va en apporter, évidemment, il faut que nous soyons, sur ces éléments-là, d'une vigilance totale. Je pourrais multiplier comme ça, les exemples. J'ai pris ceux-là parce que je pense qu'ils sont les plus parlants, ils sont les plus évocateurs, ils concernent des secteurs très différents et par conséquent nous voyons bien que la multiplicité des points d'application, vient illustrer la nécessité qu'il y a d'être complètement au combat sur cette affaire-là. Vous m'excuserez de ne pas faire une revue des interrogations qui ont été portées avec un énoncé de réponses en cascade, mais je souhaite, messieurs les Présidents, mes chers collègues, je répète, que nous n'allions pas comme une nécessité embarrassée, pire, honteuse, pire encore, dénaturée, dans cette construction partenariale, que nous y allions franco, que nous y allions avec audace, que nous y allions avec la mentalité du défi, du défi. Vous savez, en Martinique, on dit « A tenw », ailleurs, on dit « Chiche ». Eh bien, tu veux contractualiser, eh bien contractualisons. Tu penses que tu peux annoncer des chiffres que tu dis, qui sont des chiffres valorisés mais que tu prends la précaution de dire que tu ne les contractualise pas au motif que ton mode opératoire sur ces chapitres-là ne sont pas usuellement contractualisés, chiche! Mais nous les mettons dans le tableau. Et, nous décidons de mettre en œuvre l'évaluation. J'ai entendu ce mot, beaucoup, et je crois que c'est une des choses qu'il nous faut retenir, que nous soyons dans une discipline d'évaluation obligée, et que par conséquent, ayant choisi le défi de pouvoir tenir les objectifs, et bien que nous soyons en capacité de démontrer que c'est le cas et si ce n'est pas le cas, rendez-vous pour que nous puissions en tirer les conséquences. Chers amis, je vous remercie.

## M. Le Président Claude LISE

Nous allons passer au vote. Tout le monde est prêt ? Quels sont ceux qui sont contre l'adoption... Je vais le faire en deux temps, bien sûr. Il y a d'abord le plan, le Plan de convergence sur 14 ans, donc on va voter d'abord sur cela. Quels sont ceux qui sont contre son adoption ? Il n'y a pas de voix contre. Abstentions ? On compte les abstentions. Avec les procurations, sept. Est-ce qu'il y a des collègues qui ne prennent pas part au vote ? Il n'y en a pas. Donc, avec la différence, levez la main, ceux qui sont pour l'adoption. Cela fait 32 avec les procurations. Nous passons au deuxième vote qui concerne cette fois le contrat de plan sur trois ans. Oui, collègue NILOR.

#### **VOTE SUR LE PLAN**

Contre (0)
Abstentions (7)
Qui ne prend pas part au vote (0)
Pour (32)

Nous passons au deuxième vote qui concerne cette fois le contrat de plan sur trois ans. Oui, collègue NILOR.

#### M. Jean-Philippe NILOR

Pour bien éclairer le vote, est-ce que les documents, notamment les fiches actions, tiennent compte des remarques qui ont été faites ? Le Conseiller exécutif me dit oui parce que cela conditionne aussi...

#### **M. Miguel LAVENTURE**

Monsieur le Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Oui, oui, je t'en prie.

#### M. Miguel LAVENTURE

Monsieur le Président m'autorise. J'avais pensé avoir été sans ambiguïté mais s'il reste la moindre poussière d'ambiguïté, on la chasse.

(Rires dans l'hémicycle)

#### M. Yan MONPLAISIR

Là-dessus, Président.

#### M. Le Président Claude LISE

Collègue MONPLAISIR.

#### **M. Yan MONPLAISIR**

Je ne sais pas si la poussière, en étant chassée n'est pas arrivée dans mon œil ou dans mon oreille, parce que je n'ai pas bien compris ce qu'on va voter. La question du collègue NILOR était très précise. Il demande s'il y a un certain d'observations, voire de propositions qui ont été faites. Je ne pense qu'on puisse les prendre en compte dans un vote. Par exemple, celui-ci a proposé ceci, l'autre a proposé cela, si vous dîtes que c'est dans le vote, vous modifiez un document qui, à mon avis ne peut pas être modifié. Excusez-moi de vous dire ça comme ça. Alors, il faut être bien clair. Moi, je n'ai pas d'état d'âme pour voter, je l'ai indiqué très clairement. Je voterai le document en l'état. J'aurais souhaité qu'il puisse être ici et là, un peu différent mais il ne paraît pas possible qu'il le soit, alors il faut nous le dire très clairement. Si on a enregistré, par exemple, nous avons parlé de certains sujets concernant l'hôpital, concernant des voies cyclables, etc. Est-ce que c'est intégré ? Cela ne me paraît pas être le cas. Il ne faut pas nous raconter... nous faire prendre des vessies pour des lanternes.

#### M. Fred LORDINOT

C'est une poussière qui vient de la brume de sable.

(Rires)

#### M. Le Président Claude LISE

Est-ce que le rapporteur peut dépoussiérer un peu tout cela ?

(Rires)

#### **M. Miguel LAVENTURE**

Les deux intervenants ont raison, l'un et l'autre, parce que l'idée n'est pas de reprendre le document, page à page, ligne à ligne, mot à mot, pour voir comment on le fait évoluer. L'idée est simplement que sur un point bien précis pour lequel il y a manifestement, je redis le mot, une absence de vigilance qui est intervenue au moment de la rédaction d'une fiche, la nécessité de faire en sorte que cette vigilance que j'appelle de mes vœux pour les trois ans et demi qui viennent, commencent à s'exercer au moment même où nous allons approuver le document, dans les utiles reformulations qui permettent de remettre les choses sur pieds, bien debout.

(Rires dans l'Assemblée)

## M. Le Président Claude LISE

Toujours dans les explications de vote ? Collègue TOUL.

## **Mme Marie-France TOUL**

Toujours dans les explications de vote, je précise, parce que j'ai parlé et j'ai répété à plusieurs reprises que sur certaines fiches, l'ODE ne figurait pas. On a parlé de l'eau et ce n'est pas uniquement sur ces fiches, que ce point de l'ODE ne figure pas, notamment sur une fiche qui consiste en la reconstitution de la mangrove. Je considère aujourd'hui qu'on ne peut pas parler du contrat du Galion, et qu'on ne parle pas de l'ODE. Donc pour moi, il faut aussi revoir un certain nombre de fiches où normalement l'ODE devait y être. Je ne vais pas parler du CEB² puisque c'est l'ODE qui a l'argent.

#### M. Le Président Claude LISE

Je pense que ce sont des corrections qui peuvent être faites puisque cela ne change pas l'équilibre financier du document, cela ne change pas la maquette. Nous sommes d'accord? A part cela, il me semble qu'il y a aussi des recommandations mais qui valent pour la suite des négociations puisque le Président du Conseil Exécutif a indiqué que le débat n'était pas clos, qu'il y aura d'autres négociations avec l'État et je pense qu'il sera fort des réflexions qu'il a entendues aujourd'hui et qu'il pourra faire remonter des aspirations des uns et des autres. C'est à cela que sert aussi une plénière. Vous savez, ces quelques fois, même quand nous avons à débattre de manière un peu hard, mais ce n'est pas mauvais que des choses soient dites parce que cela permet aussi que cela remonte au plus haut niveau. Collègue Yan MONPLAISIR.

#### M. Yan MONPLAISIR

Président, moi, j'aime voter clair, j'aime voter clair. Le Président de l'Exécutif, d'autant qu'il est présent, a bien évidemment, entendu les remarques des uns et des autres. Je suppose qu'il en intégrera l'essentiel pour ne pas dire tout. Là-dessus, cela me paraît évident mais ce n'est pas ce que nous allons voter. Il faut qu'on soit clair. Il ne faut pas dire, on vote mais on vote un p'tit peu ce qui est autour. On vote un document qui

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Comité de l'eau et de la biodiversité.

nous est soumis par le Président. Les observations faites ici, ont été enregistrées, il nous est indiqué qu'on en tiendra compte, dont acte, mais ce n'est pas ce qui va déterminer mon vote. Moi, je vote, dans le cadre de ce qui est soumis à mon vote, et je veux qu'il soit bien clair, que je vote sur le document que me soumet le Président, qu'il a négocié avec l'État, qui est soumis pour validation aujourd'hui à notre Assemblée, et que nous votons tel quel. Il faut bien être clair sur le vote.

#### M. Le Président Claude LISE

Oui mais collègue Yan MONPLAISIR, moi, je vote le document avec des corrections qui sont des corrections qui ne changent pas la maquette. Si on doit rajouter l'ODE qui est un financeur parce qu'on l'a oublié, si tu me dis qu'on ne le met pas, je ne vote pas.

### M. Yan MONPLAISIR

Président, tu as raison mais ça, cela me paraît évident.

#### M. Le Président Claude LISE

Eh bien, voilà.

#### M. Yan MONPLAISIR

Oui, mais ce n'est pas la même chose.

#### M. Le Président Claude LISE

Bien, nous sommes d'accord.

#### M. Yan MONPLAISIR

Il y a eu ici beaucoup d'interventions qui ont émis des réserves, des points de vue, des suggestions, des regrets, etc. etc. Tout cela n'a pas modifié le document. Qu'il y ait des éléments qui soient précisés parce qu'ils auraient dû l'être dans la maquette et dans les fiches, cela me paraît évident. Mais, il faut qu'on soit bien clair sur ce qu'on vote.

### M. Le Président Claude LISE

Tout est très clair. Il y a deux fiches qui vont être corrigées. Cela ne changera rien à la maquette financière. Àpart cela, il y a des recommandations que l'Exécutif a entendu, c'est à lui de savoir ce qu'il fait de ces recommandations-là. C'est tout ce qu'on peut faire là. On ne peut pas amender le texte sur un plan de l'équilibre financier, cela me paraît clair. Est-ce qu'on peut passer au vote comme ça ? Collègue BRANCHI.

#### M. Michel BRANCHI

Je souscris tout à fait à l'interprétation du Président LISE, et je veux simplement rappeler que dans le document que nous votons, il est dit à la page 31 que les signataires conviennent que des avenants au Contrat de convergence et de transformation pourront être signés en venant adapter autant que de besoin le contenu, le financement et de nos objectifs, de façon en particulier à ajuster si nécessaire, la programmation du contrat sur les années 2012-2022. Par conséquent, nous avons la possibilité... (problème de micro).

#### M. Le Président Claude LISE

Donc, tout cela, c'est pour la suite de la négociation. Je crois que les choses sont claires, donc je vous propose maintenant de voter sur le document avec juste les corrections qu'on a indiqué concernant 2 fiches. Voilà. Quels sont ceux qui sont

contre? Abstentions? Donc, ce sont les mêmes abstentions? Cela fait 10 avec les procurations. Tout le monde prend part au vote? Pour? Levez la main pour. Cela donne 32 avec les procurations. Donc, c'est adopté.

VOTE SUR LE CONTRAT
Contre (0)
Abstentions (10)
Qui ne prend pas part au vote (0)
Pour (32)

Mais il y a un troisième vote parce qu'il nous faut approuver l'avenant de clôture du contrat de plan État-Région-Département 2015-2020. Il faut qu'on approuve sa clôture puisqu'il y a des crédits que l'on bascule, je l'ai indiqué dans mon intervention.

(Discussions hors micro)

#### M. Gilbert COUTURIER

Le premier vote, ça c'était débouché sur 32, si j'avais bien retenu. Le deuxième vote, j'entends 32. C'est combien ?

#### M. Le Président Claude LISE

Le premier vote c'était le plan. Le Plan de convergence sur 14 ans. Le deuxième...

#### M. Gilbert COUTURIER

Le nombre de votants pour le « Oui », c'était 32, que Monsieur PRIAM a annoncé. Pour le deuxième vote que nous venons de faire, j'ai cru entendre 32 aussi.

#### M. Le Président Claude LISE

Mais pourquoi?

#### M. Gilbert COUTURIER

Je mets le bémol.

#### M. Le Président Claude LISE

Quel est le problème ?

#### M. Gilbert COUTURIER

Madame DULYS a voté « Oui » tout à l'heure, elle n'est pas là, j'entends 32.

#### M. Le Président Claude LISE

Ah oui! M/ais attend. Mais non, mais écoute. Est-ce qu'elle a laissé une procuration?

## **M. Gilbert COUTURIER**

Ce n'est pas ce que je dis.

#### M. Le Président Claude LISE

Mais je ne comprends pas la question. Mais non, attends, excuse-moi, je n'ai pas bien saisi ta demande.

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Ce que le collègue veut dire, c'est qu'au premier vote, on a eu 32, la Majorité a eu 32. Au second vote, la Majorité également, on a annoncé 32. Or, dans le premier vote, la collègue DULYS a voté « pour ». Soit c'est 32 et 31 ou soit 32 et 33.

#### M. Daniel ROBIN

Sauf si quelqu'un est rentré. Sauf si quelqu'un est rentré.

#### M. Le Président Claude LISE

Mais oui, c'est qu'il y a quelqu'un qui a dû rentrer.

(Discussions simultanées)

#### **Mme Manuella CLEM-BERTHOLO**

Il semblerait que personne ne soit rentré.

#### M. Daniel ROBIN

Si, mais si. Cette personne le sait, elle n'a qu'à le dire. Elle le sait.

#### M. Le Président Claude LISE

Eh bien, c'est bien cela, oui. Mais oui, c'est le collègue RANGON qui est rentré. C'est bien cela ? Tu es rentré avec ta procuration. C'est ce qu'on me dit. Non, je pense qu'on a l'explication.

#### **Mme Marie-France TOUL**

Monsieur RANGON est rentré.

#### M. Le Président Claude LISE

Eh bien voilà, c'est ce que j'ai dit. Donc, le problème est réglé. Le problème est réglé collègue. Il n'y a pas de problème. Passons... Non, je pense que, vous avez vu, le théorème que j'avais présenté au début de la séance, manifestement on va chercher le moyen de terminer à 20 heures. Est-ce que vous êtes prêt à voter le troisième élément qu'il y a à voter. Il s'agit d'approuver l'avenant de clôture du contrat de plan 2015-2020 puisque vous avez compris qu'il y a des crédits qui basculent dans ce contrat de Plan de convergence. Quels sont ceux qui sont contre cela ? Je pense qu'il n'y a pas de contre. Il n'y a pas d'abstentions ? Si, il y a les mêmes abstentions. Comment ?

#### M. Fred LORDINOT

Le document de clôture du contrat de plan ne nous a pas été fourni.

#### M. Le Président Claude LISE

Donc, c'est ton explication de vote. Et, par conséquent, on compte, cela fait combien ? Je redemande les abstentions pour qu'on puisse les compter. C'est toujours 10 avec les procurations. Tout le monde prend part au vote. Et, quels sont ceux qui sont pour, maintenant ? On devrait retrouver le même chiffre.32. 32, donc c'est acquis.

#### **VOTE SUR LA CLOTURE**

Contre (0)
Abstentions (10)
Qui ne prend pas part au vote (0)
Pour (32)

## M. Le Président Claude LISE

Mes chers collègues, je crois que l'ordre du jour est épuisé, je vous remercie. La séance est levée.

# **INDEX DES INTERVENTIONS**

LE PLAN DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION DE LA MARTINIQUE POUR LA PERIODE 2019 – 2033 / LE CONTRAT DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION 2019 – 2022 :

<ul> <li>FAVORISER LE BIEN ETRE ET L'EPANOUISSEMENT DE LA POPULATION</li> </ul>	
- INVESTIR DANS LES FILIERES PORTEUSES	
- AMELIORER L'ATTRACTIVITE ET L'ACCESSESSIBILITE DU TERRITOIRE	
	13



#### COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

Téléphone : 0596 59 63 00 | Fax : 0596 72 68 10 | Courriel

www.collectivitedemartinique.mq